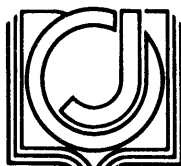


SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1989-1990

COMPTE RENDU INTÉGRAL

40^e SÉANCE

Séance du samedi 2 décembre 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JEAN CHAMANT

1. **Procès-verbal** (p. 4257).
2. **Loi de finances pour 1990.** - Suite de la discussion d'un projet de loi.

Commerce extérieur (p. 4257)

MM. Jean-Marie Rausch, ministre du commerce extérieur ; Tony Larue, rapporteur spécial de la commission des finances ; Marcel Daunay, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Jean-Pierre Masseret, Robert Vizet, Xavier de Villepin, Jean-Jacques Robert, Jacques Habert.

M. le ministre.

Crédits du titre III (p. 4270)

Amendement n° II-9 de la commission. - MM. le rapporteur spécial, le ministre, Louis Perrein, le rapporteur pour avis, Jacques Habert. - Adoption.

Le vote sur les crédits est réservé.

Crédits du titre IV (p. 4271)

Amendement n° II-10 de la commission, - MM. le rapporteur spécial, le ministre, Louis Perrein. - Rejet.

Le vote sur les crédits est réservé.

Crédits du titre V (p. 4271)

Amendement n° II-11 de la commission. - MM. le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet.

Le vote sur les crédits des titres V et VI est réservé.

3. **Demande d'autorisation de missions d'information** (p. 4271).

Suspension et reprise de la séance (p. 4272)

PRÉSIDENTE DE M. ETIENNE DAILLY

4. **Loi de finances pour 1990.** - Suite de la discussion d'un projet de loi.

Services du Premier ministre

V. - ENVIRONNEMENT (p. 4272)

MM. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs ; Robert Vizet, rapporteur spécial de la commission des finances ; Jean Simonin, en remplacement de M. Bernard Hugo, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Hubert Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles ; Roland Grimaldi, Xavier de Villepin, Roland du Luart, Jean Chérioux, Mme Danielle Bidard-Reydet, MM. Jean-Luc Mélenchon, Hubert Martin, Alain Gérard.

MM. le secrétaire d'Etat, Jean Simonin, rapporteur pour avis.

Crédits du titre III (p. 4294)

MM. Louis de Catuelan, Ernest Cartigny.

Adoption des crédits.

Crédits des titres IV à VI. - Adoption (p. 4295)

Article 73. - Adoption (p. 4295)

5. **Ordre du jour** (p. 4295).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. JEAN CHAMANT vice-président

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

LOI DE FINANCES POUR 1990

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1990, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution. [Nos 58 et 59 (1989-1990).]

Commerce extérieur

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère du commerce extérieur : crédits inscrits à la ligne « Economie, finances et budget. - II. Services financiers ».

La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Marie Rausch, ministre du commerce extérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, permettez-moi tout d'abord de vous exprimer le plaisir que j'éprouve à me retrouver dans cette enceinte à laquelle me lient de nombreux souvenirs, puisque j'ai siégé au Sénat pendant quatorze ans.

Je traiterai de la situation du commerce extérieur français, du plan export, des négociations commerciales multilatérales et, enfin, des crédits de mon ministère.

S'agissant de la situation du commerce extérieur de la France, je citerai tout d'abord quelques chiffres : en 1988, nos importations s'élevaient à 1 030 milliards de francs et nos exportations à 997 milliards de francs, soit un déficit de la balance commerciale de 33 milliards de francs, ce qui correspondait à 3 p. 100 de nos exportations.

Pour 1989, les prévisions dont nous disposons actuellement sont les suivantes : 1 200 milliards de francs pour les importations contre 1 150 milliards de francs à 1 160 milliards de francs pour les exportations, soit un déficit prévisible de la balance commerciale de 45 milliards de francs, ce qui correspond à 4 p. 100.

Cependant, pour effectuer une véritable analyse de ces chiffres, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments : la croissance économique française s'élève à 3,5 p. 100 ; la croissance du commerce mondial a progressé de 7 à 8 p. 100 sur les six premiers mois de cette année et les exportations françaises, au cours du premier semestre, ont augmenté de 17 p. 100 par rapport au premier semestre de l'année dernière. Malheureusement, nos importations ont également augmenté d'environ 17 p. 100.

La croissance des exportations françaises est surtout due, d'une part, à une très bonne tenue des exportations agro-alimentaires, dont l'excédent devrait, cette année, avoisiner 50 milliards de francs, et, d'autre part, à de grands contrats, telles les ventes d'avions, notamment les Airbus.

La croissance des importations françaises est due tout d'abord - c'est une explication que tout le monde connaît bien ! - à l'alourdissement de la facture énergétique : alors que le prix du pétrole, l'année dernière, était de 10 à 12 dollars le baril, il oscille, cette année, entre 18 et 20 dollars, ce qui accroît bien évidemment le déficit commercial.

Par ailleurs, la balance industrielle connaît un déficit de plus en plus important depuis deux ans, notamment en matière de biens d'équipement.

Ce point mérite quelques explications : le commerce extérieur français connaît un accroissement de ses exportations de 17 p. 100 en raison d'une très forte demande sur le marché tant intérieur qu'extérieur.

Pour y faire face, il est nécessaire d'investir et d'augmenter la capacité de production des industries françaises. Comme la plupart des biens d'équipement proviennent de l'importation, cela déséquilibre très fortement notre balance industrielle.

Toutefois, le redressement qui semble s'opérer depuis quelques mois permet de penser que l'objectif de stabilisation de notre solde industriel civil est désormais à notre portée, d'ici peut-être à un ou deux ans.

L'analyse des chiffres du commerce extérieur peut appeler un autre commentaire. Les transactions françaises sont jugées habituellement sur le solde de la balance commerciale ; la France connaît une forte augmentation du secteur tertiaire, puisque notre pays est le deuxième producteur de services, après les Etats-Unis ; or les services qui devraient permettre un redressement important du déficit ne sont pas pris en compte par la balance commerciale. Il en est ainsi du tourisme ; or ce secteur, à lui tout seul, laisse prévoir pour cette année un excédent de l'ordre de 35 à 37 milliards de francs.

Un autre élément peut être ajouté à ces chiffres : les investissements français à l'étranger sont infiniment supérieurs aux investissements étrangers en France et l'on peut prévoir que la différence, à cet égard, sera de 60 milliards de francs en 1989.

Compte tenu de tous ces éléments, on peut considérer que, si la place de la France en matière de commerce international n'est pas bonne, elle ne mérite cependant pas toujours les analyses que l'on peut trouver çà et là.

La deuxième partie de mon exposé sera consacrée au plan export. Ce plan, qui a été soumis au conseil des ministres du 11 janvier dernier, met surtout l'accent sur des opérations à long terme. Il part de l'idée que le déficit commercial français est presque chronique - depuis 1974, en effet, nous n'avons connu, y compris l'année 1974, que deux années positives pour douze années négatives - et que des remèdes doivent être trouvés à ces perversions structurelles.

Notre effort a surtout porté sur la formation ; en effet, le commerce extérieur français étant lié, à notre avis, à un problème de culture, il importe, pour remédier à son déficit, de dispenser une meilleure formation.

Une formation des hommes à tous les niveaux de l'entreprise est tout d'abord nécessaire.

S'agissant de la formation initiale, nous avons prévu la création de quatre instituts binationaux du commerce extérieur, orientés chacun vers un pays d'Europe avec lequel nous avons beaucoup d'échanges. Trois de ces instituts fonctionnent déjà depuis le début de l'année scolaire 1989 : un à Lille-Dunkerque, orienté vers la Grande-Bretagne, un à Lyon, orienté vers l'Italie, et un à Metz, orienté vers la République fédérale d'Allemagne. Le quatrième institut binational, à Montpellier, travaillera avec l'Espagne à la rentrée scolaire de 1990.

Ces instituts forment les étudiants à la pratique commerciale et industrielle de tous nos partenaires européens. Les études débouchent sur un diplôme d'études supérieures spécialisées de commerce international et sur un diplôme d'université sanctionnant une année de stage accomplie obligatoirement dans l'un des pays ciblés.

Notre effort porte également sur la qualité de la formation continue. M. Laignel et moi-même avons donné une orientation générale afin que soit prise en compte la dimension internationale dans tous les accords de formation continue signés par branche d'activité.

Par ailleurs, des actions plus spécifiques de formation au commerce international ont été conduites depuis le début de cette année par la direction des relations économiques extérieures, la D.R.E.E., et par l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes, l'A.F.P.A., et ce pour 15 millions de francs.

Le deuxième volet du plan export concerne l'amélioration du fonctionnement de nos réseaux commerciaux à l'étranger.

On estime que le commerce est essentiellement l'affaire des entreprises, même si ces dernières doivent être appuyées sur un réseau de qualité ; par conséquent, des accords ont été passés avec les principaux représentants des entreprises - les chambres de commerce françaises, les chambres de commerce françaises à l'étranger, les structures patronales, les conseillers commerciaux - afin de stimuler, d'aider et de mieux coordonner l'action des entreprises : une charte nationale a été signée, le 14 mars 1989, entre le Premier ministre, et l'assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie, la chambre de commerce de Paris, le C.N.P.F., la confédération générale des petites et moyennes entreprises et des petites et moyennes industries et les conseillers du commerce extérieur.

Cette charte prévoit notamment, avec plus de précision qu'auparavant, le rôle de chacun des acteurs qui contribuent à favoriser l'exportation des entreprises françaises.

Cette charte nationale devrait se concrétiser par un certain nombre de conventions régionales - j'ai eu le privilège de signer la première dans ma région, la Lorraine - dont quatre sont déjà signées. Une dizaine seront bientôt conclues et, d'ici à l'été prochain, nous pensons pouvoir signer des conventions régionales avec toutes les régions de France, de telle manière que, dans les plans régionaux, une part des crédits en provenance de l'Etat et des conseils régionaux soit réservée à l'aide à l'exportation des entreprises de la région.

Par ailleurs, des conventions nationales sont signées avec les pays ciblés. Nous avons choisi, comme premier pays, la République fédérale d'Allemagne. Rien d'étonnant à cela, puisque c'est à la fois notre plus grand client, notre plus grand fournisseur et, malheureusement, le pays avec lequel nous avons le plus grand déficit. Nous allons également signer une convention avec la Grande-Bretagne et avec l'Espagne. Ces conventions mettent en œuvre et coordonnent l'ensemble des services dans les pays ciblés.

Le plan export vise également à améliorer l'efficacité des soutiens aux grands contrats. Pour ce faire, deux mesures ont été mises en place. D'une part, nous avons créé un comité stratégique du commerce extérieur, qui regroupe les grandes directions exportatrices de l'administration pour coordonner leur politique - le Trésor, la D.R.E.E., les transports, les télécommunications, le Quai d'Orsay et d'autres. Ce comité se réunit pour faire régulièrement le point sur l'ensemble des opérations.

D'autre part, nous avons créé une force d'intervention. En effet, à la suite de l'échec, l'année dernière - il a d'ailleurs été très médiatisé - de la fourniture d'un métro à Shanghai, nous nous sommes rendu compte que certains pays faisaient preuve d'une plus grande rapidité d'intervention que nous sur les grands contrats.

La force d'intervention, destinée à harmoniser les actions de haut niveau sur les grands contrats, est placée sous l'autorité de M. Tony Dreyfus, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre ; elle a déjà démontré, dans l'affaire du T.G.V. espagnol, sa capacité à faire face à des problèmes surgissant trop rapidement.

J'ai dit tout à l'heure que les grands contrats étaient en augmentation : alors qu'ils s'élevaient, au premier semestre 1988, à 41 milliards de francs, ils se montent, au premier semestre 1989, à 88 milliards de francs, soit plus du double.

Il existe probablement un certain nombre de raisons à cela.

Il faut surtout retenir l'augmentation du prix du pétrole, qui permet aux pays producteurs de pétrole de s'industrialiser à nouveau plus facilement que lorsque le prix du pétrole était plus bas.

Par ailleurs, il faut noter la part des grands contrats, qui avait chuté antérieurement du fait de la volonté de nombreux pays en voie de développement ou nouvellement industrialisés de faire face eux-mêmes à leurs besoins en infrastructures.

Enfin, les grands contrats ont augmentés, cette année, grâce à des transferts de technologie, à des sociétés créées sur place, à une fabrication locale plus importante, et aux commandes d'Airbus, qui ont été multipliées par cinq au cours des six premiers mois.

Je saisis l'occasion de ce débat pour apporter une précision, puisqu'on a accusé le ministère du commerce extérieur d'avoir pris en compte les Airbus livrés à Air France et Air Inter dans les exportations. Il n'en est rien.

En réalité, l'une des questions qui ont été posées à mon ministère par une commission de l'Assemblée nationale en vue de la discussion du projet de loi de finances, était à peu près ainsi libellée : quel est l'impact de la fabrication des Airbus dans le commerce extérieur français ? Sans doute le rédacteur de la question souhaitait-il en fait savoir quelle part revient à la France pour chaque Airbus vendu. Chacun sait que les Airbus sont, en effet, fabriqués par la France, la Grande-Bretagne, la République fédérale d'Allemagne et l'Espagne. La part française d'un Airbus livré est de 37 p. 100.

La réponse qui a été faite à cette question s'appuyait sur une logique très simple mais imparable : le fait que les Airbus vendus à Air France et à Air Inter soient fabriqués en France a un impact bénéfique sur notre balance commerciale puisque, si nous ne fabriquons pas nous-mêmes des avions de transport, il faudrait les importer. Mais cela ne signifie pas du tout que les Airbus vendus à Air France ou Air Inter sont comptabilisés comme des avions exportés.

Deux autres mesures sont contenues dans le plan export.

D'abord, a été créé un comité pour l'image de la France, placé sous la présidence de M. Jacques Maisonrouge, ancien président d'I.B.M. Ce comité est chargé de collecter et synthétiser les informations sur ce sujet, mais aussi d'agir pour que le label *made in France* retrouve l'image de très grande qualité à laquelle on associe, par exemple, notre commerce de luxe.

Ensuite, s'agissant de l'amélioration du statut de nos compatriotes expatriés, ma collègue Mme Edwige Avice a mis en place un groupe de travail, dont les réflexions ont déjà débouché sur trois mesures intéressantes les expatriés, lesquels peuvent être des auxiliaires très précieux dans les pays où ils se trouvent pour la promotion de nos produits.

Les trois mesures en question sont : la diminution du coût des assurances volontaires pour les expatriés ; l'ouverture, à Paris, d'une antenne de la caisse des Français à l'étranger, pour faciliter les démarches ; enfin, l'exonération de cotisations sociales des indemnités forfaitaires de déplacement versées aux salariés en mission à l'étranger, disposition éminemment favorable à ce type de mission.

Par ailleurs, je mène avec M. Bérégovoy une réflexion sur l'investissement français à l'étranger, qui revêt une importance considérable pour l'évolution favorable de notre commerce extérieur.

L'investissement à l'étranger répond à divers objectifs : délocalisation industrielle destinée à tourner des pratiques protectionnistes, utilisation d'avantages tarifaires, lutte contre les contrefaçons et le piratage, etc.

La France va d'ailleurs adhérer prochainement à l'agence multilatérale de garantie des investissements, ce qui devrait encore favoriser et développer les investissements de nos entreprises à l'étranger.

J'en arrive au troisième chapitre de mon intervention : les négociations multilatérales, qui constituent une des responsabilités importantes du ministre du commerce extérieur.

Nous nous trouvons depuis 1986, année des négociations de Punta del Este, dans le cycle de l'Uruguay. Il doit prendre fin, à Bruxelles, en 1990. A mi-parcours de ce cycle, en décembre 1988, le point a été fait à Montréal.

Il y a trois ans, à l'échéance du cycle précédent, nous avons affiché un certain nombre de priorités. Nous entendions, tout d'abord, préserver la globalité de la négociation, c'est-à-dire ne pas nous laisser arracher, pendant les quatre années suivantes, des accords partiels, afin d'essayer d'équilibrer les avantages et les inconvénients du résultat de ladite négociation. Certains pays exigeaient, en effet, des négociations anticipées, soit pour des raisons de politique nationale, soit pour des raisons stratégiques. C'est ainsi que, l'année dernière à Montréal, les Etats-Unis, appuyés par les pays dits « du groupe de Cairns », du nom de la ville du Queensland, en Australie, où ils se réunissaient, exigeaient des accords anticipés sur l'agriculture. Cela a entraîné, à Montréal, un « constat de non-accord », rattrapé au mois d'avril, à Genève, où ont pu être dégagés certains points de convergence, sur lesquels je reviendrai.

Une autre de nos priorités concernait le maintien de la participation de tous les pays, y compris les pays en voie de développement, sur des sujets difficiles pour eux, tels que les services ou la protection de la priorité intellectuelle.

Parmi les grands problèmes du cycle de l'Uruguay figure l'agriculture. Dans ce domaine, les Etats-Unis octroient des subventions selon une optique différente de la nôtre puisqu'ils privilégient les exploitations agricoles afin, disent-ils, d'en maintenir un certain nombre dans une perspective d'aménagement du territoire. Ils nous reprochent violemment de subventionner des produits. Autrement dit, ce qu'ils critiquent, c'est la politique agricole commune et ses subventions à l'exportation. Les Etats-Unis veulent donc profiter du cycle de l'Uruguay pour démanteler la politique agricole commune, en demandant la disparition des subventions sur les produits, tout en maintenant leurs subventions à l'exploitation.

Nous avons exigé et obtenu, à Genève, un accord sur la réduction progressive et substantielle des soutiens et des protections de l'agriculture. Nous voulons par conséquent que, selon des modalités qui sont en voie d'être définies, l'ensemble des subventions puisse faire l'objet d'une réduction globale.

A Tokyo, voilà quinze jours, les Américains sont quelque peu revenus sur la position qu'ils avaient défendue en mars. En tout cas, les pays européens sont globalement solidaires de la position que je viens d'exposer.

Un problème particulier s'est posé à Tokyo : les Etats-Unis ont apporté au G.A.T.T., à Genève, leur contribution en matière agricole, alors que l'Europe ne l'a pas encore fait. Je pense néanmoins que, avant la fin de l'année, le G.A.T.T. aura connaissance de la position européenne dans le domaine agricole.

Nous tenons également beaucoup à sauvegarder nos industries du textile. Les pays en voie de développement producteurs de textiles voudraient soumettre ce secteur aux règles du G.A.T.T. Ils souhaitent voir supprimé sans délai l'accord multifibres ; nous le défendons tant que nous n'aurons pas obtenu des garanties et des contreparties suffisantes. On peut raisonnablement considérer que nous arriverons ainsi à préserver nos industries textiles encore pendant un certain nombre d'années.

Nous demandons, en outre, que s'engagent des discussions de fond sur un certain nombre de sujets nouvellement abordés par le G.A.T.T. à l'occasion du cycle de l'Uruguay. Il s'agit essentiellement des services. Je l'ai dit tout à l'heure, la France est un très gros producteur de services - le deuxième du monde. Il s'agit aussi de la propriété intellectuelle, domaine qui nous touche beaucoup dans la mesure où le piratage et les contrefaçons nous coûtent des milliards de francs.

Nous attachons également une très grande importance à l'amélioration du fonctionnement du G.A.T.T. A cet égard, lors de la dernière réunion de ce dernier à Tokyo, voilà quinze jours, la plupart des vingt-six pays représentés ont reproché violemment aux Etats-Unis de plaider officiellement pour une politique multilatérale dans le règlement des diffé-

rends mais d'utiliser en fait, un peu à la manière d'un gendarme, des mesures bilatérales, voire unilatérales pour sanctionner ce qui ne leur convient pas.

Cela a permis de constater que la plupart des pays membres du G.A.T.T. sont très attachés au multilatéralisme, c'est-à-dire au règlement multilatéral de l'ensemble des problèmes commerciaux.

Pour conclure sur le cycle de l'Uruguay, je dirai que l'accord qui sera passé à la fin de l'année prochaine à Bruxelles conditionnera incontestablement l'ensemble du commerce mondial pour les années à venir. C'est un enjeu extrêmement important, dont on parlera certainement très souvent au cours de l'année 1990.

J'en viens maintenant au dernier point de mon exposé : la présentation des crédits qui concourent à l'activité de mon ministère.

Le budget du commerce extérieur pour 1990 est, à mon avis, un bon budget. Il répond à trois objectifs : d'abord, adapter les services de l'expansion économique aux nouvelles données du commerce mondial ; ensuite, poursuivre l'effort engagé en faveur du commerce courant ; enfin, renforcer notre aide au développement et notre soutien aux grands contrats dans le respect de la clarté budgétaire.

Le budget de l'expansion économique est en croissance modérée : 900 millions de francs contre 856 millions de francs dans le budget de 1989, soit une augmentation de 5 p. 100 si l'on intègre les crédits destinés à l'exposition universelle de Séville.

Il traduit à la fois le renforcement de notre présence sur les marchés porteurs et l'effort engagé, dans la ligne de la charte nationale de l'exportation, pour développer des relations de complémentarité et de partenariat entre les postes d'expansion économique et les autres structures d'aide au commerce extérieur : organismes consulaires ou professionnels.

L'accent mis sur le commerce courant est confirmé.

Les procédures concernées ont vu, leurs moyens accrus - Codex ou comité de développement des exportations, avec 260 millions de francs en autorisations de programme, contrats de plan - ou fixés en fonction des besoins de dépenses réels : l'assurance prospection bénéficie de 500 millions de francs.

Après une cure d'amaigrissement, en 1989, et une redéfinition de leurs missions, les organismes qui concourent au développement de ce type de commerce ont vu leur dotation budgétaire préservée ou légèrement augmentée : le centre français du commerce extérieur, le C.F.C.E., avec 148 millions de francs ; le comité français des manifestations économiques à l'étranger, le C.F.M.E., avec 74 millions de francs ; l'agence pour la coopération technique, industrielle et économique, l'A.C.T.I.M., avec 98 millions de francs.

Grâce à une politique active de développement de leurs ressources propres, liée à la facturation de certaines de leurs prestations, qui les contraint à une écoute attentive des véritables besoins des entreprises, les moyens totaux de ces organismes leur permettront de faire face à des tâches en expansion.

L'aide à la grande exportation passe par un effort en matière d'aide publique au développement. L'utilisation des prêts du Trésor - 3,5 millions de francs en charge nette, soit une progression de 16 p. 100 - et du fonds ingénierie - 25 millions de francs, soit une progression de 25 p. 100 - est renforcée sur les pays qui offrent des perspectives financières raisonnables.

Il en sera de même pour la garantie du risque économique, dont la dotation - 640 millions de francs - décroît, pour tenir compte de la liquidation des derniers dossiers en souffrance et de la politique de désinflation compétitive qui a été suivie.

Si les bonifications des crédits à l'exportation - 2 500 millions de francs - et le compte spécial du Trésor relatif à la consolidation des dettes des pays étrangers - 700 millions de francs - augmentent, cet accroissement est essentiellement dû au poids du passé.

Enfin, l'effort de clarté budgétaire est poursuivi en ce qui concerne la Coface, la compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, puisque 8 milliards de francs sont inscrits dans le projet de loi de finances, contre 6 milliards de francs l'an dernier.

Je souhaiterais d'ailleurs, pour terminer, vous apporter quelques précisions sur les résultats de l'assurance-crédit, que la Coface gère pour le compte de l'Etat.

Vous avez pu constater, en effet, une très forte progression de la dotation budgétaire, dans la loi de finances initiale comme dans le collectif, de la Coface.

Ces résultats appellent un constat et méritent un commentaire. Ils ont, en outre, entraîné des mesures correctrices.

Le constat est celui d'une sous-dotation manifeste de l'assurance-crédit, en loi de finances initiale, à partir de 1986. La charge budgétaire définitive a toujours été supérieure en fin d'année, pour des montants souvent très importants.

Le moindre recours aux refinancements bancaires en cas de sinistre de crédit est un facteur explicatif. Le souci de limiter, pour des raisons politiques, l'ampleur du déficit du budget global de l'Etat lors des discussions devant le Parlement en est un autre.

Cette situation a été corrigée, toutefois, dès le projet de budget pour 1989 ; l'évolution sera poursuivie en 1990 puisque 8 milliards de francs sont prévus en loi de finances initiale, pour une charge budgétaire approchant vraisemblablement, une nouvelle fois, 10 milliards de francs.

Le commentaire qu'appellent ces résultats est du même ordre que celui qui avait été fait l'année dernière : les mauvais résultats de la Coface traduisent le poids du passé, les insuffisances des solutions actuelles pour le traitement de la dette des pays en développement, qui ont suscité des propositions novatrices de la part de la France, et la crise profonde d'un petit nombre de pays - Egypte, Nigeria, Brésil, Maroc, Pologne - qui représentent environ 50 p. 100 des sinistres indemnisés par la Coface depuis cinq ans.

Ces éléments ont suscité, je l'ai dit, des mesures correctrices, qui ne produiront leurs effets que lentement.

C'est, d'abord, une sélectivité accrue dans les prises de risque : quarante-trois pays sont interdits et trente pays sont plafonnés. C'est, ensuite, une meilleure évaluation *a priori* des projets importants intéressant les pays en situation intermédiaire. C'est, enfin, l'utilisation, en faveur des pays les plus pauvres, de prêts secs du Trésor français, non couplés à des crédits export, ce qui ne fera pas peser sur la Coface le poids d'une défaillance éventuelle.

Voilà, mesdames, messieurs les sénateurs, ce que je tenais à vous dire sur le projet de budget du ministère du commerce extérieur pour 1990. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Tony Larue, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, pour remédier aux difficultés qui résultent de nos échanges commerciaux, chroniquement déficitaires depuis 1979, un plan de développement des exportations a été approuvé le 11 janvier 1989 par le conseil des ministres. Le 14 mars dernier a été signée, entre l'Etat et les principaux organismes intéressés, une charte nationale de l'exportation ; vous venez de nous en parler, monsieur le ministre.

Ce texte souligne à lui seul l'importance que le Gouvernement attache à la mise en place d'une stratégie cohérente de développement des exportations, qui ne parviennent pas à égaler les importations.

Pour développer nos ventes à l'extérieur, les pouvoirs publics ont formulé leur intention de modifier certains comportements. C'est ainsi qu'ils ont décidé qu'une formation adéquate de nos vendeurs internationaux s'imposait afin qu'il soit possible d'exiger d'eux non seulement une plus grande efficacité, mais encore une plus grande présence à l'étranger.

Dans le droit-fil de cette importante préoccupation, nous nous félicitons, monsieur le ministre, des mesures qui ont été récemment décidées et dont vous venez de nous entretenir. Je pense en particulier à la création du comité pour l'image de la France, chargé de définir les politiques destinées à promouvoir notre savoir-faire et les particularités des produits français, à la création et à la gestion de quatre centres binationaux de formation au commerce extérieur, orientés vers nos principaux partenaires - la République fédérale d'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et la Grande-Bretagne - ainsi qu'au programme de formation au commerce extérieur, qui

permet - vous venez de nous le signaler - d'aider les étudiants à effectuer un stage de longue durée dans les entreprises étrangères.

De mon rapport habituel, qui est à votre disposition, je me suis efforcé d'extraire les caractéristiques les plus significatives de la situation du commerce extérieur.

Pendant l'année 1988, les échanges commerciaux de notre pays ne se sont pas développés de la même manière que le commerce mondial, qui a progressé de 8,5 p. 100 en volume. La balance commerciale de la France s'est en effet soldée par un déficit de 33 milliards de francs, pratiquement égal à celui de 1987, qui était de 31,5 milliards de francs.

Le solde de la balance des paiements courants, à la fin de 1988, n'est guère plus satisfaisant puisqu'il est déficitaire de 21,3 milliards de francs contre 26,8 milliards de francs l'année précédente.

Au cours de l'année 1988, les exportations ont progressé en volume de 7,8 p. 100, tandis que les importations ont crû de 11,7 p. 100.

Malgré une conjoncture mondiale favorable, on note donc que la propension à importer reste plus forte que notre capacité à exporter.

Une analyse sectorielle de notre commerce extérieur en 1988 nous enseigne que nos échanges commerciaux se caractérisent par un fort accroissement de l'excédent agro-alimentaire, par un amoindrissement de la facture énergétique et par une nouvelle et importante dégradation du solde industriel.

Le secteur agroalimentaire, poursuivant son ascension, fait apparaître d'un excédent de 39 milliards de francs, soit 10 milliards de francs de plus qu'en 1987. Observons cependant, ainsi que nous l'avons fait les précédentes années, que ce résultat significatif est dû essentiellement, ou du moins pour une grande part, à l'exportation de produits bruts.

C'est ainsi que l'échange de fruits et de légumes, en l'état, a permis - en raison non seulement d'une abondante récolte en France, mais aussi de la sécheresse qui a sévi aux Etats-Unis et de la pénurie qui persiste en Union soviétique - de dégager un excédent de 29 milliards de francs en 1988, soit 4 milliards de francs de plus qu'en 1987.

Ces excellents résultats dus à la réunion de conditions exceptionnelles - climatiques et autres - confirment la fragilité de ces échanges, d'autant que la vente de produits transformés ne progresse que très difficilement.

Le déficit de nos échanges énergétiques se contracte - nous sommes toujours en 1988 - pour la quatrième année consécutive et s'établit à 67 milliards de francs contre 82 milliards en 1987.

Cette amélioration résulte de la chute du prix du pétrole importé et d'une consommation plus faible, due à la douceur climatique inhabituelle.

Les échanges industriels, déjà déficitaires, en 1987, de 10,3 milliards de francs, accusent, en 1988, un solde négatif de 42,3 milliards de francs, alors qu'ils étaient proches de l'équilibre en 1986 et encore excédentaires en 1985.

Si l'on retranche le solde excédentaire de nos échanges de matériel militaire, le solde déficitaire de nos échanges de produits manufacturés civils s'établit, en 1988, à 66,7 milliards de francs contre 36,7 milliards de francs l'année précédente.

L'accroissement du déficit de ces échanges résulte - vous en avez parlé, monsieur le ministre, très longuement tout à l'heure - de la poussée des importations non seulement de biens d'équipement professionnel, notamment dans l'électronique, mais aussi de biens intermédiaires.

La vigueur de la demande intérieure a entraîné une forte croissance en valeur de nos importations industrielles civiles - 15,5 p. 100 - tandis que nos exportations n'augmentaient que de 12 p. 100.

Ce nouvel effondrement du solde industriel est d'autant plus inquiétant qu'il affecte toutes les branches de l'industrie civile à l'exception du matériel de transport terrestre, qui demeure le seul excédentaire.

Quelles sont donc les raisons de cet effondrement ?

Les entreprises procèdent à des investissements et, pour les parfaire, achètent à l'étranger des matériels qu'elles sont dans l'impossibilité de se procurer sur le marché français, notamment des machines-outils, je dis bien notamment.

Or, si la progression moyenne de l'investissement productif est, en volume, passée de 5,4 p. 100 en 1987 à 8 p. 100 en 1988, c'est dans l'industrie que nous remarquons un accroissement plus important : de 11 p. 100 à 12 p. 100 en volume en 1988, contre 7,1 p. 100 en 1987.

Par ailleurs, ce réveil de l'investissement s'accompagne d'un changement de nature : aux investissements de modernisation s'ajoutent des investissements de capacité. Les industriels sont, en effet, de plus en plus nombreux à buter contre des capacités insuffisantes de production intérieure face à une demande très forte dans certains secteurs, bien que la part des investissements de capacité soit passée de 13 p. 100 en 1987 à 17 p. 100 en 1988 dans le budget des entreprises.

S'agissant de la recherche-développement, véritable moteur de la compétitivité, le C.N.P.F. - selon une affirmation rapportée par un journal économique - serait arrivé, au terme d'une enquête, à la conclusion que les entreprises françaises dépenseraient, pour la recherche-développement, moins que leurs concurrentes étrangères.

Enfin, selon les mêmes sources, il a été noté une insuffisante mobilisation des petites et moyennes entreprises.

A ce sujet, et pour illustrer cette affirmation, il suffit de rappeler la situation de l'Agence nationale de valorisation de la recherche. Avec les pouvoirs publics, l'Anvar cherche à persuader les petites et moyennes entreprises de la nécessité de l'innovation technologique. En effet, sur 1 000 salariés, on compterait sept chercheurs en France pour treize en République fédérale d'Allemagne.

L'Anvar accorde donc une subvention de 200 000 francs aux entreprises de moins de 500 salariés qui recrutent un chercheur. Or, la moitié du budget de l'Anvar, pour 1989, reste à ce jour disponible.

Derrière cette faible capacité à mettre sur le marché des produits nouveaux se cache un défaut, peut-être typiquement français : une mauvaise écoute du marché.

En effet, il ne suffit pas de produire ce qui nous convient, encore faut-il produire ce que demande le client ! C'est une évidence pour tous !

Selon de nombreux experts, s'ajoute à cette déficience non seulement le manque de spécialisation dans des secteurs tels que l'automobile, l'électronique, l'habillement et certains types de machines, où nos exportateurs ont perdu des parts de marché, mais aussi le manque de capacité à adapter, avec souplesse et rapidité, l'appareil de production aux évolutions du marché mondial.

Par ailleurs, le comportement de l'exportateur au regard de la marge, c'est-à-dire la différence entre le prix de revient et le prix de vente, n'a pas toujours contribué à rendre les exportations françaises compétitives.

Beaucoup trop d'entreprises n'ont, souvent, dans le passé, pas su ou pas voulu faire profiter leurs clients étrangers des diminutions de prix résultant de la dévaluation du franc, préférant restaurer, voire « arrondir », leurs marges bénéficiaires.

S'agissant toujours des prix, il est significatif de noter la différence flagrante entre le comportement des exportateurs japonais, qui ont préféré rogner sensiblement leurs marges plutôt que de perdre des parts de marché pour faire face à la très forte hausse du yen, et celui des exportateurs français, qui, dans le même temps et au cours de la même année, ont augmenté leurs prix d'environ 2,50 p. 100.

A toutes ces difficultés générales, il convient d'ajouter - ce qui accroît notre handicap - la répugnance qu'éprouvent nos concitoyens concernés à s'expatrier.

J'en viens maintenant à la ventilation géographique de nos échanges.

Le vigoureux effort entrepris afin de recentrer nos ventes sur des pays plus dynamiques et aussi plus solvables nous a permis de développer nos échanges avec les pays de l'O.C.D.E.

En 1988, le déficit avec la zone de la Communauté économique européenne se réduit de 16 milliards de francs. La situation est en fait très contrastée selon les pays. Cela est si vrai que nos échanges, structurellement déficitaires, avec la République fédérale d'Allemagne, notre premier client comme chacun sait, mais aussi notre premier fournisseur, se dégradent encore.

Le déficit de nos échanges commerciaux avec ce pays s'élève, en effet, à 50 milliards de francs en 1988 contre 44 milliards de francs en 1987.

Cette détérioration concerne surtout les produits industriels - voitures particulières, équipement automobile, véhicules utilitaires, machines - pour lesquels l'industrie allemande est particulièrement performante.

Soulignons une fois de plus qu'à ces faiblesses s'ajoutent d'autres handicaps. Les Allemands reprochent à nos exportateurs de trop longs délais de livraison, de nombreuses insuffisances dans le service après-vente, et dans un réflexe nationaliste, le non-respect de diverses normes qui, sous couvert notamment, de protection de l'environnement, aboutissent en définitive à défavoriser nos produits.

Le déficit de nos échanges avec l'Italie, deuxième client et fournisseur de la France, se contracte pour se situer en 1988 à 5 milliards de francs contre 7 milliards de francs en 1987.

Nos échanges avec le Royaume-Uni sont excédentaires de 17 milliards de francs. Cette situation est due en partie à la diminution du coût de nos achats de pétrole, mais aussi au développement de nos ventes d'automobiles.

Le déficit avec la zone O.C.D.E. - hors C.E.E. - s'amplifie de 8 milliards de francs. Ce sont surtout les échanges avec les Etats-Unis et le Japon qui alourdissent le déficit.

Enfin, le déficit avec la zone hors O.C.D.E. se creuse de près de 5 milliards de francs.

J'en viens très rapidement aux caractéristiques significatives des échanges extérieurs de notre pays telles qu'elles étaient connues au 30 juin de la présente année.

Le déficit de notre balance commerciale s'est aggravé à la fin du premier semestre de 1989. Il s'élève à 17 milliards de francs contre 9 milliards de francs à la fin du premier semestre de 1988.

Au moment de la rédaction de ce rapport, nous avons été informés que le déficit de nos échanges commerciaux s'établirait en juillet à 7 846 millions de francs et en août à environ 9 milliards de francs.

Il est donc probable, mes chers collègues, que la France enregistrera, cette année, un déficit de ses échanges extérieurs s'établissant entre 40 et 50 milliards de francs.

De son côté, la balance des paiements, toujours à la fin du mois de juin 1989, se solde par un excédent de recettes, compte tenu des variations saisonnières, de 1 800 millions de francs contre 4 600 millions de francs à la fin du premier semestre de l'année précédente.

L'excédent agroalimentaire s'accroît tandis que la facture énergétique s'alourdit, sous la double pression du renchérissement du prix du baril importé et de la hausse du dollar.

Globalement, les échanges industriels se dégradent à nouveau. Le déficit s'élève à 44 milliards de francs contre 33 milliards de francs à la même époque de l'année précédente.

Cependant, on observe une évolution contrastée des différents postes qui composent ce chapitre.

Aussi, devant une telle situation, ne pouvons-nous que nous féliciter de la croissance, pour la deuxième année consécutive, des crédits du budget du commerce extérieur.

Les crédits concernant les dépenses de fonctionnement des postes d'expansion économique et des directions du commerce extérieur augmentent de 3 p. 100. Ils s'élèvent à 873 millions de francs.

M. le président. Mon cher collègue, je vous prie de bien vouloir conclure, car vous avez largement dépassé votre temps de parole. Veuillez m'excuser de vous le dire, mais je suis dans l'obligation de faire appliquer les décisions prises par la conférence des présidents.

M. Tony Larue, rapporteur spécial. Je termine, monsieur le président.

Les crédits d'intervention publique, qui sont essentiellement consacrés au centre français du commerce extérieur - C.F.C.E. - au Comité français des manifestations économiques à l'étranger - C.F.M.E. - et à l'Agence pour la coopération technique, industrielle et économique - A.C.T.I.M. -, passent de 359 300 000 francs à 364 800 000 francs.

S'agissant des dépenses d'investissement, le projet de budget prévoit 15 millions de francs en autorisations de programme et 22 millions de francs en crédits de paiement pour financer des opérations de construction, d'acquisition ou d'aménagement des locaux, ces crédits étant complétés par voie de fonds de concours pour 12 millions de francs en 1990. Les autorisations de programme concernant les travaux immobiliers atteindront en définitive 27 millions de francs en 1990.

Globalement, les crédits de l'expansion économique à l'étranger - dépenses ordinaires et dépenses en capital - passent de 1 218 millions de francs en 1989 à 1 260 millions de francs pour 1990, soit une augmentation de 3,4 p. 100.

Les crédits relatifs aux aides publiques à l'exportation représenteront 23 milliards de francs en 1989, soit une progression de 38,2 p. 100. Cet accroissement intéresse essentiellement la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur, la Coface. Les crédits d'intervention publique destinés aux bonifications de crédits à la Banque française du commerce extérieur, la B.F.C.E., augmentent, de leur côté, de 6,8 p. 100 par rapport à 1989.

Mes chers collègues, il me reste à vous informer que, nonobstant ma proposition visant à accueillir favorablement les propositions contenues dans le projet de budget qui nous est soumis, la commission des finances a décidé, à une voix de majorité, de donner un avis défavorable à l'adoption des crédits proposés. Conformément à cette décision, je présenterai, le moment venu, des amendements au nom de la commission. (*Applaudissements sur les travées socialistes.* - *M. Louis Virapoullé applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Marcel Daunay, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le déficit extérieur, chacun le sait, reste, avec le chômage, l'une des faiblesses majeures de notre économie.

En 1988, la France a profité de la forte progression du commerce mondial, puisque la demande extérieure adressée à notre pays fut particulièrement soutenue ; elle a, en effet, progressé de 9,8 p. 100.

Cependant, avec 1 025,9 milliards de francs d'importations et 997,6 milliards de francs d'exportations, nous avons enregistré un déficit de 28,3 milliards de francs et, si le taux de couverture a connu une amélioration de 97,2 p. 100 en 1988, le taux de pénétration étrangère, quant à lui, a continué de progresser.

En réalité, la conjonction d'une demande extérieure soutenue et d'une demande intérieure très vive, liée au dynamisme tant de la consommation que de l'investissement, a généré d'importants flux d'importations.

L'offre française reste insuffisante, qualitativement et quantitativement, dans le domaine industriel notamment, ce qui pousse nos entreprises à investir mais également à importer. Depuis le temps que nous parlons de ce cercle vicieux, pourquoi, monsieur le ministre, n'avons-nous pas trouvé de solution pour le briser ?

L'évolution sectorielle de notre commerce extérieur prouve l'acuité et l'urgence de ce problème.

L'année 1988 est en effet marquée, au niveau sectoriel, par le renforcement des tendances qui avaient caractérisé l'année 1987, à savoir une nouvelle amélioration du solde agroalimentaire, un allègement supplémentaire du déficit énergétique et, hélas !, une nouvelle dégradation du solde industriel.

L'excédent agroalimentaire poursuit son amélioration ; il atteint près de 40 milliards de francs, soit 10 milliards de francs de plus qu'en 1987 et 8 milliards de plus qu'en 1985, date du précédent record. Il est toujours caractérisé par la prédominance des produits bruts et par la faiblesse de nos industries agroalimentaires, dont la part dans nos exportations a toutefois cessé de baisser en 1988. Les perspectives que nous avons pour 1989 nous font espérer que cet excédent pourra atteindre 50 milliards de francs.

Je m'interroge, toutefois, sur la « durabilité » de cette évolution favorable de notre solde agroalimentaire. En effet, les décisions européennes, en matière de quotas notamment, et de quantité minimale garantie, pèsent sur les volumes de production accordés à nos agriculteurs, mais aussi sur notre capacité à exporter. J'évoquerai à ce propos l'attitude de M. Jacquot, directeur du F.E.O.G.A. à Bruxelles, que j'ai ren-

contré récemment à l'occasion d'une réunion régionale. Elle était très représentative de l'attitude de la Communauté, qui ne voit pas la nécessité de desserrer les contraintes pesant sur les volumes de protection et sur la capacité à exporter.

Pourtant, utiliser au mieux ses possibilités d'exportation serait pour l'économie française le moyen de tirer son épingle du jeu dans l'économie mondiale.

Par ailleurs, l'Europe saura-t-elle résister à la pression des grands pays exportateurs, plus particulièrement des Etats-Unis ? Je ne vous cache pas mon pessimisme en la matière et j'insiste, monsieur le ministre, sur le fait que les négociations à l'échelon européen comme à l'échelon international - vous avez fait allusion au G.A.T.T. tout à l'heure - doivent tenir compte de ces considérations.

Je souhaite que vous ne soyez pas isolé dans les négociations, que le Gouvernement français soit solidaire dans cet affaire et que vous convainquiez vos partenaires européens de la nécessité et de l'urgence de prendre une position dans cette difficile négociation du G.A.T.T. Le déficit industriel, apparu en 1987, atteint 42,3 milliards de francs en 1988. En trois ans, la perte est de 118 milliards de francs ; ce recul affecte à la fois les échanges de matériel militaire et toutes les branches de l'industrie civile, à l'exception du matériel de transport terrestre. Les résultats de 1989 sont encore plus alarmants.

Le secteur des biens d'équipement professionnel, avec 21,3 milliards de francs de déficit, soit la moitié du déficit des échanges industriels, est celui où la dégradation est la plus préoccupante.

Nos spécialisations sectorielle et géographique, de même que le manque de rapidité d'adaptation de l'industrie française à l'évolution des besoins, en sont partiellement responsables.

S'agissant de la ventilation géographique des échanges, qu'a évoquée tout à l'heure M. le rapporteur spécial, la France poursuit son rééquilibrage vers les pays industrialisés, et notre balance commerciale vis-à-vis de l'O.C.D.E. s'est améliorée.

Ainsi, notre déficit envers la Communauté économique européenne s'est réduit, mais il s'élève encore à 43 milliards de francs, et l'année 1988 est caractérisée par un déficit record avec la République fédérale d'Allemagne.

Les perspectives pour 1989 sont encore plus inquiétantes, puisque le déficit se creuse : il a atteint 7,5 milliards de francs au mois de juillet, 9,3 milliards de francs - chiffre certes encore provisoire - au mois d'août, et les estimations pour l'année 1989 atteignent 44 à 50 milliards de francs.

Dans ce contexte un peu désolant, votre budget, monsieur le ministre, progresse fort heureusement, puisqu'il atteindra 24,4 milliards de francs. Toutefois, sa forte progression servira essentiellement à apurer les dettes du passé, au titre de l'assurance crédit notamment. Une dotation de 8 milliards de francs est en effet inscrite à ce titre dans le budget pour 1990, en progression de 33,3 p. 100.

Ce coût a essentiellement pour origine la crise des paiements des pays en voie de développement : 90 p. 100 des indemnités servies par la Coface sont dues à une défaillance généralisée des pays emprunteurs.

La réorientation géographique de nos exportations - liées aux grands contrats, notamment - permettra, je l'espère, d'alléger ce poste à l'avenir.

Les autres aides publiques à l'exportation connaissent également une progression : plus 12,5 p. 100 pour les bonifications d'intérêt, plus 42,1 p. 100 pour les prêts du Trésor à des Etats étrangers, plus 88,2 p. 100 au titre de la consolidation des dettes commerciales des pays débiteurs.

Par ailleurs - j'y insiste - la mobilisation des petites et moyennes entreprises à l'exportation doit se poursuivre. Il faut y associer tous les acteurs de l'économie, y compris les chambres consulaires, et je me félicite, monsieur le ministre, que le dispositif public ait été complété et renforcé à cette fin.

Ainsi, les contrats de plan comportent désormais, dans la quasi-totalité des cas, un volet « commerce extérieur » et 20 millions de francs ont été inscrits dans le budget à cette fin.

En revanche, vous comprendrez, monsieur le ministre, que je reste préoccupé par la forte baisse - 27,5 p. 100 - des crédits de paiement destinés au Codex, en dépit d'une légère augmentation des autorisations de programme.

Je me réjouis de l'adoption, en janvier 1989, d'un plan de développement des exportations, que j'appelais de mes vœux depuis longtemps. Ce plan vise à supprimer certains handicaps structurels et à accompagner les entreprises dans leur effort d'exportation - sans toutefois se substituer à elles - en développant notamment la coordination et la collaboration de tous les acteurs du développement du commerce extérieur.

Je ne peux qu'approuver la démarche et ses objectifs, et je vous demande expressément, monsieur le ministre, de tenir la commission des affaires économiques et du Plan informée de la mise en place et des résultats de ce programme.

Divers points appellent, à cet égard, certaines observations.

Tout d'abord, la très modeste hausse de 3,41 p. 100 des crédits affectés aux services et organismes chargés de la promotion de notre commerce extérieur leur permettra-t-elle de faire face à leurs responsabilités ?

Je m'inquiète, notamment, de l'augmentation des suppressions d'emplois prévue pour 1990 et des conséquences de cette politique de rigueur budgétaire sur la nécessaire formation des personnels.

Je souhaiterais que le ministère du commerce extérieur puisse nous communiquer la ventilation des différents postes d'agent dans les ambassades, notamment les postes d'expansion économique à l'étranger.

S'agissant, toujours, de formation, il conviendrait de développer davantage un apprentissage efficace des langues étrangères et de mieux former les jeunes aux techniques du commerce international et à la connaissance de la demande et des mœurs des pays étrangers.

Les lacunes en la matière constituent l'un des facteurs qui expliquent la faiblesse de la présence française à l'étranger, je pense à l'investissement direct notamment.

Bien qu'en forte progression, les investissements français à l'étranger restent inférieurs à ceux des Etats-Unis, du Royaume-Uni, du Japon et de la République fédérale d'Allemagne. Il semble que l'approche française privilégie les investissements dits commerciaux et porteurs d'exportations au détriment des investissements productifs. Une mission de notre commission en Asie du Sud-Est avait d'ailleurs bien constaté ces problèmes.

Permettez-moi, monsieur le ministre, avant de conclure, de vous poser quelques questions.

L'industrie agroalimentaire a représenté près de 40 milliards de francs d'excédent en 1988 et atteindra peut-être 50 milliards de francs en 1989. Toutefois, j'attire votre attention sur le fait que ce bon résultat ne durera pas dans les conditions actuelles de la politique européenne. Etes-vous prêt à faire le nécessaire pour que le Gouvernement puisse prendre d'autres options plus draconiennes pour infléchir les décisions communautaires et ne pas laisser aux autres grands pays exportateurs les parts de marché qu'ils sont en train de conquérir ?

En ce qui concerne le G.A.T.T., nous avons l'impérieuse nécessité de ne pas trop fléchir et de défendre ce qui est susceptible de renforcer l'économie française et européenne.

Au-delà de ces interrogations, monsieur le ministre, je nourris beaucoup d'espoir dans le plan de développement de nos exportations et dans la coopération de tous les acteurs économiques de notre commerce extérieur. La perspective de 1992 renforce l'importance du problème.

Dans cette conjoncture, monsieur le ministre, la commission des affaires économiques et du Plan m'a chargé de solliciter du Sénat un vote favorable sur le projet de budget que vous nous présentez. *(Applaudissements.)*

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République, 19 minutes ;

Groupe de l'union centriste, 18 minutes ;

Groupe socialiste, 18 minutes ;

Groupe communiste, 16 minutes.

La parole est à M. Masseret.

M. Jean-Pierre Masseret. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, permettez-moi tout d'abord de remercier mon collègue M. Vizet, qui a accepté que j'intervienne dans ce débat avant lui.

Monsieur le ministre, j'ai beaucoup de plaisir à vous voir au banc du Gouvernement, et chacun comprendra pourquoi. *(Sourires.)*

M. Louis Perrein. Vive la Lorraine ! *(Nouveaux sourires.)*

M. Jean-Pierre Masseret. Votre budget est un bon budget et le groupe socialiste le soutiendra sans réserve. M. Louis Perrein expliquera d'ailleurs le vote de notre groupe tout à l'heure.

Ce débat est aussi l'occasion, au-delà des chiffres - ils ont été largement exposés, soit par vous-même, monsieur le ministre, soit par nos rapporteurs - de formuler un certain nombre de questions. Il est vrai que le sujet est important car le déficit commercial de la France devient un élément permanent du paysage économique français.

Notre déficit industriel continue régulièrement à s'accroître. Seules les performances de notre secteur agroalimentaire émergent de ce panorama plutôt sombre, ainsi que M. Daunay vient de l'expliquer à l'instant.

Les explications qui nous sont proposées pour ces résultats insuffisants comportent toute une part de vérité.

Il est vrai que la croissance vigoureuse de l'investissement, que nous connaissons depuis l'année dernière, contribue largement à la croissance de nos importations de biens d'équipement.

Mais, si nous observons les exemples allemand et, surtout, japonais, nous constatons que la croissance exceptionnelle des investissements peut aller de pair avec des excédents commerciaux tout à fait considérables.

De la même manière, on nous dit que la reprise de la consommation - notamment des produits manufacturés - au second semestre de 1989 va entraîner une progression soutenue de nos importations.

Je veux bien accepter ces prévisions, faites notamment par l'I.N.S.E.E. à l'occasion de son dernier « point de conjoncture », mais je ne voudrais pas que l'on en tire comme conclusion que les Français consomment trop, au moment même où un rapport du centre d'étude des revenus et des coûts, le C.E.R.C., nous indique que les inégalités sociales subsistent.

Il me paraît anormal que, à chaque fois que les entreprises investissent un peu plus ou que nos compatriotes dépensent un peu plus, nous assistions impuissants à l'aggravation de notre déficit commercial, d'autant que l'exemple allemand est là, tout près de nous - en tout cas en Lorraine - pour nous montrer que cela n'a rien d'inexorable.

Alors, que faire ? Vous avez annoncé la mise en service d'un plan de développement des exportations, appuyé sur la signature, par tous les organismes participant au soutien de nos exportateurs, d'une charte nationale de l'exportation. Nous nous en félicitons. Mais l'efficacité de ce dispositif ne pourra être mesurée qu'à moyen terme seulement, et le niveau de notre déficit commercial est là pour nous rappeler la patience nécessaire.

A cet égard, je souhaiterais, monsieur le ministre, être rassuré sur l'intention du Gouvernement pour ce qui concerne la charte de l'exportation.

N'est-on pas en train d'organiser une amorce de privatisation du service public ?

Transfert des compétences des services de l'expansion économique vers la chambre consulaire ou les fédérations professionnelles, mise en œuvre d'un processus systématique de facturation des services rendus, voilà des réformes qui peuvent, certes, s'expliquer par une volonté de renforcer le service public dans ses missions de soutien aux exportateurs, mais qui peuvent également comporter des risques.

Ces risques, monsieur le ministre, j'ai pu les observer moi-même à l'occasion de plusieurs déplacements à l'étranger, et encore récemment lors d'un voyage à Barcelone, que j'ai effectué au nom du président du conseil régional de Lorraine pour la mise en œuvre d'un bureau permanent de notre région. J'y ai assisté à une réunion où j'ai senti que les différents acteurs du commerce extérieur - en tout cas les représentants de la chambre consulaire - n'avaient pas des idées très claires en ce qui concerne leurs responsabilités dans la mise en place de cette charte pour l'exportation.

Toutefois, au sujet du plan de développement des exportations, vous avez annoncé la création d'instituts de formation binationaux, qui apporteront aux étudiants un enseignement

spécialement axé sur un pays étranger - l'Italie, la R.F.A. et la Grande-Bretagne aujourd'hui, l'Espagne demain - ainsi que vous l'avez indiqué en présentant votre budget.

Le groupe socialiste se félicite de cette initiative et souhaite qu'elle soit largement poursuivie, car les propositions sont aujourd'hui encore bien limitées.

Le fond est donc excellent, mais, pour pouvoir récupérer le déficit de formation que nous constatons aujourd'hui, il faudra aller plus loin ensemble afin de promouvoir cette formule qui, je le répète, est, selon nous, excellente.

En tout état de cause, il ne suffira pas d'améliorer la formation de nos commerçants ou l'efficacité de notre dispositif de soutien aux exportateurs pour supprimer notre déficit commercial ; en effet, pour exporter, il faut avoir des produits qui puissent soutenir la comparaison avec ceux qui sont fabriqués dans les principaux pays étrangers.

Or, de ce point de vue, votre ministère n'est pas directement concerné. C'est l'ensemble de la politique économique du Gouvernement qui doit permettre à nos industries de trouver leur pleine efficacité dans la compétition internationale.

Nous avons vu, tout à l'heure, que, pour les biens de consommation et, surtout, pour les biens d'équipement, cette condition de compétitivité ne paraissait pas remplie.

En revanche, nos produits agricoles et alimentaires sont des produits de qualité parfaitement compétitifs ; nos échanges dans ce secteur dégageront un excédent estimé à 50 milliards de francs en 1989. Cela est considérable et doit impérativement être amplifié, ou à tout le moins préservé.

Mais la politique agricole commune, qui est l'instrument qui nous a permis d'engranger ces excédents, fait actuellement l'objet d'attaques vigoureuses. Les Etats-Unis, relayés par le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande notamment, mettent en cause régulièrement le système de prélèvements et de restitutions qui constitue le cœur de la politique agricole commune.

Les attaques américaines, ainsi que vous l'avez indiqué, monsieur le ministre, s'exercent, en particulier, dans les négociations commerciales multilatérales du cycle de l'Uruguay.

Je me proposais de vous interroger sur les difficultés que nous serions susceptibles de rencontrer à cet égard, mais vous avez apporté dans votre exposé les réponses aux questions que je me posais.

Enfin, comment ne pas évoquer la question des pays de l'Est, qui constitue aujourd'hui une priorité politique pour la France ? Leur évolution constitue un véritable bouleversement sur le plan politique. Mais, en matière économique aussi, le changement à l'Est se produit à un rythme accéléré ; de nouvelles libertés de commerce et d'invention sont octroyées chaque jour aux industriels et aux investisseurs.

Devant ces événements, quelle est l'analyse du Gouvernement français ? Devons-nous craindre un déplacement vers l'Est du centre économique de l'Europe ? Faut-il réorienter vers les pays de l'Est les efforts entrepris récemment en direction de l'Europe du Sud, notamment de l'Italie, de l'Espagne et du Portugal ?

Pouvons-nous laisser à la République fédérale d'Allemagne le bénéfice économique de l'ouverture des marchés de l'Est, rendue possible par l'octroi de financements internationaux ?

Telles sont, monsieur le ministre, les questions que je devais vous poser au nom du groupe socialiste du Sénat.

Sachez que, par-delà ces questions, nous soutenons votre politique. Le groupe socialiste votera donc le budget, comme vous l'expliquera, tout à l'heure, mon collègue M. Louis Perrein. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Vizet.

M. Robert Vizet. Monsieur le ministre, nous remercions volontiers que la politique économique dans le domaine du commerce extérieur ne se limite pas aux crédits de votre ministère puisque ces crédits ne sont qu'un des éléments d'un ensemble beaucoup plus vaste. D'ailleurs, le Sénat ne sera même pas appelé, aujourd'hui, à voter les crédits que vous venez de lui présenter puisque le vote interviendra au moment de l'examen des crédits des charges communes.

Vous comprendrez donc, monsieur le ministre, que nous saisissons l'opportunité de ce débat pour vous faire part de notre appréciation sur la politique globale que votre Gouver-

nement conduit en matière de commerce extérieur. J'indique tout de même que votre budget nous paraît tout à fait insuffisant au regard des défis que notre pays doit relever.

Chacun sait que les résultats de notre commerce extérieur demeurent médiocres. Le déficit commercial persiste, alors que le déficit des échanges industriels s'aggrave d'année en année.

Il est souvent question, dans cette assemblée, comme dans d'autres, de la perspective de 1993. Mais, mes chers collègues, ne convient-il pas de s'interroger sérieusement sur cette Europe à plusieurs vitesses qui se met en place, une Europe où les capitaux sont mieux traités que les travailleurs, avec des disparités régionales qui risquent bien de s'accroître et une formidable régression des politiques fiscales ?

Qui peut raisonnablement contester que les grandes firmes non européennes déjà solidement implantées dans la Communauté économique européenne vont profiter pleinement de 1993 ? D'ailleurs, dans le dossier de *Business Week* du 12 décembre 1988, un entrepreneur américain déclarait, à Paris : « Aujourd'hui, les plus puissantes compagnies faisant des affaires dans toute l'Europe sont américaines. A partir de 1992, les Européens auront à faire face au défi. » L'enjeu est donc clairement posé.

On parle beaucoup, à droite comme au parti socialiste, de la nécessité du marché unique européen pour répondre à ce défi. Il faudrait, à les entendre, ouvrir largement le marché européen aux capitaux américains et japonais.

Mais, monsieur le ministre, comment justifier que l'on accorde aux banques américaines implantées dans la Communauté économique européenne les mêmes droits que ceux qui sont accordés aux banques européennes, alors que la législation européenne, tant en ce qui concerne les divers Etats que la nature des institutions financières, interdit - je dis bien « interdit » - aux firmes étrangères de profiter pleinement du « grand marché » des Etats-Unis ?

Quant aux banques européennes, êtes-vous en mesure de les assurer au Japon d'un avenir aussi brillant que celui des banques nippones, qui pourront agir sans frein dans la Communauté économique européenne ? J'attends votre réponse avec intérêt.

Dans le *Financial Times* du 1^{er} décembre 1988 - je pourrais citer d'autres articles - un groupe de grands banquiers, essentiellement américains, a lancé, à la fin du mois de novembre 1988, un très dur avertissement à la Communauté économique européenne concernant le libre accès au marché européen. Quelle est la réponse du Gouvernement de la France, monsieur le ministre ?

Vous avez défendu la politique économique du Gouvernement, alors que nos parts de marché industriel se dégradent en volume pour la cinquième année consécutive : elles ont diminué de 2,1 p. 100 en 1988, contre 4,4 p. 100 en 1987 et 4,8 p. 100 en 1986.

Cela démontre que la politique économique conduite ces dernières années, quel que soit le gouvernement en place, est mauvaise pour notre commerce extérieur. Les échanges industriels se sont profondément dégradés, en 1988, et cette tendance s'aggrave encore pour la présente année puisque, selon les chiffres à notre disposition, le déficit s'éleverait à 44 milliards de francs, sur six mois, contre 33,1 milliards de francs l'an dernier.

Ce nouveau recul de nos échanges industriels est d'autant plus grave qu'il affecte toutes les branches de l'industrie civile, même si tel n'est pas le cas pour le matériel de transport terrestre.

Le patronat et les gouvernements successifs ont démantelé nos industries de biens d'équipement ou de la machine-outil, au nom de la modernisation, bien entendu !

Or, que constate-t-on aujourd'hui ? Que l'insuffisance de l'offre française de biens d'équipement professionnel, notamment dans le secteur de l'électronique professionnelle ou de la machine-outil, génère à court terme une forte croissance des importations. Ainsi, le solde des biens d'équipement professionnel, qui s'établit à moins 24,6 milliards de francs, en 1988, est responsable pour les trois quarts de la dégradation du solde industriel civil. Cette situation démontre que nous avons raison de défendre nos industries de biens d'équipement et de machine-outil.

Souvenons-nous, à la lumière des chiffres actuels, avec quel aplomb les gouvernements de MM. Fabius et Chirac ont célébré, en 1985 et en 1986, l'amélioration des comptes exté-

rieurs et même l'équilibre recouvré ! Dans le peu de temps qui m'est imparti, je ne tiens pas à faire nombre de citations, mais je les ai à votre disposition ; chacun s'en souvient et les connaît.

En réalité - la situation actuelle le prouve - comme pour la désinflation, cette amélioration apparente était complètement factice. La dénoncer, à l'époque, c'était être un opposant systématique !

A quoi doit-on cette situation ? Aux rentes servies aux capitaux étrangers pour qu'ils entrent plus massivement, afin de boucler la balance des paiements. A ces « avantages » furtifs et malsains que sont la hausse des prix à l'exportation, quand le dollar augmentait, puis la baisse des prix du pétrole et des matières premières. Pourquoi ? Parce que la France est forte avec les pays faibles, les pays en voie de développement.

Le déficit de nos échanges avec les autres pays industrialisés a encore fortement augmenté, en 1988, passant de 29 milliards de francs, en 1987, à 37 milliards de francs. Cette tendance, vous le savez, monsieur le ministre, s'est confirmée au premier semestre de 1989. Le taux de couverture a chuté de quatre points, le solde s'alourdisant de 8,8 milliards de francs. Cela est dû, principalement, à la détérioration de nos échanges avec les Etats-Unis, notamment. Notre déficit avec le Japon s'accroît : le taux de couverture n'est plus que de 36 p. 100.

Malgré la relative bonne tenue de l'agroalimentaire, qui a dépassé, en 1988, son maximum historique de 1985, au-delà de ce constat d'ensemble, pouvez-vous nous garantir que, lorsqu'on affine l'analyse, la situation de l'agroalimentaire est satisfaisante et qu'il n'y a aucune crainte à avoir concernant cette branche ? Je souhaite que vous apportiez des informations sur cette question, monsieur le ministre.

Quelle est également votre appréciation quant aux perspectives ? S'agissant des prévisions, en effet, il semble qu'il existe d'importantes divergences entre les hypothèses élaborées par la direction de la prévision et celles de la Caisse des dépôts et consignations ou de la cellule de prévision de la chambre de commerce de Paris. Malgré ces divergences, en tout état de cause, les prévisions ne sont pas optimistes, sans parler du freinage éventuel de l'activité aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, évoqué par certains experts, qui aggraverait encore ces prévisions.

Dans ces conditions, à politique économique constante, il nous semble que les perspectives sont très préoccupantes. Nous n'acceptons pas le déséquilibre profond qui se creuse entre la République fédérale d'Allemagne et la France. Comment pouvez-vous imaginer, monsieur le ministre, qu'une accélération des investissements en France pourrait, conjuguée à l'austérité salariale, par miracle, améliorer nos positions commerciales au point de rendre possible, ensuite, une croissance française plus rapide qu'ailleurs ?

Quelle ignorance du manque d'efficacité des dépenses d'investissement françaises et, de façon générale, de nos financements ! Quelle ignorance, aussi, des stratégies internationales des firmes françaises !

Nous pourrions également parler de compétitivité, monsieur le ministre, que, dans l'étude que vient de publier la Banque de France sur « les prélèvements fiscaux et sociaux supportés par les sociétés de l'industrie manufacturière », on peut lire, par exemple, que « l'industrie française supporte des charges moins élevées que sa concurrente allemande ».

En 1986, selon cette étude, les salaires et les cotisations salariales ont représenté 22,2 p. 100 du chiffre d'affaires des entreprises industrielles françaises, alors que cela en a représenté 24,8 p. 100 en République fédérale d'Allemagne.

La France doit donc entreprendre une stratégie de desserrement des contraintes extérieures. Il s'agit, selon nous, de transformer les échanges extérieurs et d'organiser des coopérations internationales de façon à développer et à reconquérir le marché intérieur, à rééquilibrer les échanges et à les accroître dans le cadre de coopérations pour la croissance et le progrès social. Bien entendu, monsieur le ministre, une telle stratégie concerne aussi les entreprises, c'est-à-dire tous les financements, et pas seulement l'Etat. La France doit recouvrer la maîtrise de sa monnaie et de ses moyens bancaires pour atteindre de tels objectifs.

La diminution de notre dette extérieure doit être liée au recul de la course à la rentabilité dans les échanges. Quant aux exportations de capitaux, elles ne développent pas nos

exportations de marchandises. Au contraire, elles se produisent le plus souvent au détriment de la production en France et accroissent, en conséquence, les importations.

Je ne prendrai qu'un exemple, mais il en est bien d'autres : Rhône-Poulenc a fait, de 1986 à 1988, trente acquisitions pour un total de 13 milliards de francs. Or, ses exportations à partir de la France stagnent à 22 milliards de francs dans la même période. Vous voyez la différence, et l'intérêt, dans cette affaire, pour notre balance extérieure !

Nous proposons donc une politique nouvelle où les transferts d'un pays à l'autre s'équilibrent, les importations de capitaux permettant de réduire les déficits, c'est-à-dire de produire ce que l'on importe ou d'exporter plus vers les pays d'origine, et les exportations de capitaux permettant au pays d'accueil de réduire lui-même son déficit. Bien entendu, cette politique prend place dans une Europe de coopération entre nations souveraines et associées, pour une efficacité sociale accrue, pour une réciprocité des apports. Sait-on que les 265 milliards de francs de capitaux exportés de 1986 à 1989 représentent l'équivalent du capital nécessaire pour créer 500 000 emplois en France ?

Vous le voyez, monsieur le ministre, notre refus de la supranationalité, de l'intégration politique, ne nous conduit pas au refus d'agir pour construire l'Europe, bien au contraire.

M. le président. La parole est à M. de Villepin.

M. Xavier de Villepin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en premier lieu, je remercie nos rapporteurs, particulièrement notre ami M. Daunay, pour les excellentes informations qu'ils nous ont apportées.

Mon exposé comportera trois parties : d'abord un constat, ensuite un jugement - incomplet certes - sur l'action du ministère, enfin, quelques propositions pour ce secteur, dont on peut tout de même penser qu'il se porte bien mal.

Commençons par le constat.

La France est le quatrième exportateur mondial, et il y a tout lieu de s'en féliciter pour un pays qui est le dix-septième par le nombre de ses habitants.

On peut tout de même regretter le déficit constant de notre commerce extérieur. En effet, en un siècle, je le rappelle, nous n'avons connu que vingt-deux années excédentaires ; encore convient-il de rectifier ce chiffre car, pendant les cinq années de guerre, notre exportation était forcée et non pas volontaire.

Selon vous, monsieur le ministre, un déficit commercial de l'ordre de 50 milliards de francs ne représente finalement que moins de 5 p. 100 de notre P.I.B. Vous corrigez cette appréciation - sur ce point vous avez tout à fait raison - en précisant que le secteur des services vient à l'aide de ce déficit, si bien que, cette année, nous ne serons dans le rouge que pour 25 milliards de francs.

Toutefois, ce qui me paraît préoccupant, c'est la gravité de la situation du solde industriel. En 1984, nous étions excédentaires de quelque 90 milliards de francs et, en 1989, nous serons déficitaires de 60 milliards de francs. Ce passage du plus au moins est tout à fait exceptionnel.

C'est l'indice d'un déclin, d'une marche vers le sous-développement et non la caractéristique d'un grand pays industrialisé.

Tout à l'heure, dans votre exposé liminaire, que j'ai beaucoup apprécié car il est optimiste, vous nous avez dit que, dans deux ans, la partie civile du déficit industriel ira en s'améliorant. Je le souhaite de tout cœur et j'espère que nous serons tous présents ici pour boire le champagne à l'amélioration de ce résultat. J'ai quelques doutes cependant et je m'en explique.

On peut se féliciter, bien sûr, que les investissements soient en reprise en France. Mais nos concurrents ne font-ils pas mieux ou aussi bien que nous ? L'étude du rapporteur général du budget relève que les autres pays de la Communauté investissent plus que nous, deux fois plus même ces dernières années. L'important, ce n'est pas le chiffre en lui-même, mais sa comparaison avec ceux de nos concurrents, et là nous n'avons pas de raison d'être optimistes. C'est ma première observation.

Seconde observation, comment peut-on définir 1992 ? Pour moi, une certitude, ce sera un surcroît de concurrence venant de l'Europe elle-même, d'Asie, et des pays de l'Est.

Dans ces conditions, je me sens moins sûr que vous quant à l'avenir de notre déficit industriel. Tout indique que les chiffres en ce domaine resteront instables, mais, ce qui importe, c'est la tendance et je ne suis pas sûr qu'elle soit tout à fait positive.

Pour terminer ce constat, je vous poserai une question sur notre politique en matière d'investissements étrangers.

Il me semble que le concert gouvernemental comporte quelques fausses notes. Le ministre de l'industrie nous dit : « Mieux vaut des Japonais que des chômeurs. » La très jolie femme qui occupe le poste de ministre des affaires européennes tend à dire que ces Japonais sont véritablement impossibles, qu'ils n'ouvrent pas suffisamment leur marché et que les négociations avec eux sont empreintes des plus grandes difficultés. Qui a raison ? Voilà ma question.

J'en viens à l'action de votre ministère. Mon jugement est positif sur la charte à l'exportation. Inutile de vous dire que je ne partage pas le point de vue, rapporté par notre ami M. Masseret : je n'ai pas du tout ressenti cette charte comme une tentative de privatisation. Le mot fait d'ailleurs sourire : comment pourrait-il y avoir privatisation, puisque le dogme est « ni - ni » : ni privatisation, ni nationalisation.

Si j'ai émis un avis positif sur cette charte à l'exportation, c'est parce que je crois que l'idée essentielle de votre action, monsieur le ministre, consiste à faire travailler ensemble des organismes comme les postes d'expansion économique, les organismes professionnels consulaires, le C.N.P.F. et d'autres. Des résultats positifs ont d'ailleurs été enregistrés, notamment dans les trois pays que vous avez cités : la République fédérale d'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Espagne.

Cependant, monsieur le ministre, j'émettrai tout de même deux réserves sur cette charte.

D'abord, en tant que parlementaire étudiant le « bleu » du projet de budget, je ne trouve aucune ligne budgétaire. Or, une telle action mériterait d'avoir une traduction en crédits.

Ensuite, que va-t-il se passer ? Nous allons terminer l'année avec, je l'espère, trois conventions signées, mais rien n'indique quel est votre plan pour l'avenir. Continuerons-nous à agir au sein de l'Europe, signerons-nous de nouvelles conventions dans le cadre du Marché commun ou élargirons-nous cette procédure des conventions à d'autres pays ?

Un fait me préoccupe, tout au moins au sein de certains organismes que j'ai rappelés tout à l'heure, le moral des femmes et des hommes : a-t-on pris toutes les mesures nécessaires pour les inciter à travailler ensemble, ce qui, pourtant, me paraît tout à fait souhaitable ?

Je serai très bref - M. Daunay en ayant longuement parlé - sur les négociations multilatérales. Je suis convaincu que, sur ce point, vous défendez notre pays et je vous poserai simplement une question sur l'agriculture.

Supposons - pour aller jusqu'au bout du raisonnement que vous avez tenu tout à l'heure - qu'un accord intervienne entre les Américains et les Européens, c'est-à-dire que chacun « désarme » ses subventions. Le désarmement est à l'honneur : pourquoi n'y parviendrait-on pas en matière d'agriculture ? Ainsi sur le grand tableau noir de votre bureau, monsieur le ministre, on pourrait effacer quelque 30 milliards de dollars pour l'Europe et les Etats-Unis pourraient en faire autant. Or, vous nous avez expliqué que l'une - l'Europe - subventionne les produits, alors que l'autre - les Etats-Unis - aide les exploitations.

Mais, finalement, ce désarmement serait-il une bonne chose ? Quel en serait le résultat, sinon une augmentation des prix agricoles pour la population - cela paraît évident - car, dès l'instant où l'on réduit les subventions, le coût de la vie sur ces deux continents devrait augmenter ainsi, bien entendu, que dans les pays qui importent nos produits ?

Seconde hypothèse : le tiers monde, auquel nous ne pensons pas assez, en bénéficierait-il également ? Les révolutions vertes se multiplieraient-elles dans des pays africains qui en ont grand besoin ou dans d'autres encore tributaires des importations ?

Enfin, je ne dirai que quelques mots, en forme d'interrogation, des rapports interministériels en matière de commerce extérieur.

Je vois peu d'améliorations en ce domaine, monsieur le ministre. Pensez-vous qu'entre la D.R.E.E. et le Trésor, le sourire soit toujours au beau fixe ? Je vous assure que je pose cette question sans du tout en connaître la réponse.

Par ailleurs, est-il tout à fait raisonnable d'avoir dans notre pays une direction des relations économiques extérieures dépendant du ministère des finances et une autre direction économique au Quai d'Orsay ? Il y a, me semble-t-il, quelquefois redondance. Là encore, la commission des finances, toujours à la recherche d'économies, pourrait-elle peut-être retenir cette idée que je lui soumets.

J'en viens maintenant aux propositions.

Premièrement, il faudrait, pour améliorer notre situation, développer davantage le commerce courant. Nous sommes encore trop tributaires des grands contrats. Je ne les critique pas du tout - je souhaite même que nous en signions beaucoup - mais il me semble que la grande difficulté de la France réside dans cette faiblesse du commerce courant, qui est à la base de notre déficit. Il conviendrait d'aider davantage les petites et les moyennes entreprises, et de façon directe sans l'intermédiaire d'organismes de redistribution.

Seconde proposition, il serait souhaitable d'inciter les entreprises françaises à s'implanter à l'étranger, notamment dans le domaine commercial. Les collègues qui m'ont précédé ont souligné la vigueur des investissements des entreprises nationales - c'est exact - mais, à mon sens, l'une de nos faiblesses est de ne pas disposer de réseaux commerciaux suffisamment denses à l'étranger. Ce constat devrait vous amener à simplifier ce fameux article 39 *octies* pour supprimer les discriminations qui existent actuellement entre entreprises industrielles, commerciales et de services.

J'en viens - j'aurais, bien sûr, dû commencer par là - aux hommes. Un des handicaps dont souffre notre pays à l'exportation tient au manque de préparation des petites et moyennes entreprises face aux marchés étrangers.

Ne pourrait-on pas imaginer une sorte de service civil à l'exportation pour les jeunes qui sortent de nos écoles commerciales ? Ils viendraient, ainsi, épauler en France les petits patrons qui n'ont pas toujours les moyens de viser l'exportation.

Cela permettrait à nombre de ces entreprises, trop faibles en importance, de s'initier aux règles du commerce international.

Je ne vous étonnerai certainement pas en terminant par les Français de l'étranger. Vous savez combien certains d'entre nous - j'aperçois mon collègue M. Jacques Habert - y sont attachés. Or, dans certaines parties du monde, les Français sont trop peu nombreux. Songez que, de l'Afghanistan à l'Australie, on ne compte que 24 000 Français sur une population de 3 milliards d'hommes ! L'une de nos faiblesses en Asie s'explique par le manque de Français, notamment de jeunes.

Mais nous pourrions également mieux employer ceux qui sont déjà installés là-bas, en leur accordant certains avantages et non en les pénalisant. Je pense ici à la surtaxe qui frappe souvent leur résidence en France et qui les amène, parfois, à acheter à l'étranger, ce qui est bien regrettable.

Enfin, il faudrait favoriser leur réinsertion car c'est un grand problème. Ceux qui ont le courage de partir, de quitter les lambris dorés pour le grand large ont bien du mérite. Il ne faut pas les oublier car leur carrière conditionne aussi l'amélioration de notre commerce extérieur. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Robert.

M. Jean-Jacques Robert. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur le budget du commerce extérieur pour 1990 - toutes les questions qui intéressent notre assemblée ont été posées - mais je m'intéresserai plus particulièrement aux budgets à venir.

La France doit développer une politique de coopération avec les pays d'Europe de l'Est qui se sont engagés dans la voie de la démocratisation. C'est de cette solidarité que dépendra, non seulement leur réussite, mais aussi leur ancrage dans un pôle européen. J'en veux pour preuve l'exemple de l'Espagne, qui a connu une évolution favorable depuis son entrée dans la Communauté en raison, je pense, des liens culturels qui unissaient nos deux pays. Au surplus, nous avons pu constater que notre part de marché dans ce pays, qui était de 9,3 p. 100 en 1988, est passée à 13,4 p. 100 en 1989, ce qui a fait de notre pays le second fournisseur de l'Espagne.

Je constate, hélas ! que notre politique du commerce extérieur, dont l'objectif devrait être de susciter, faciliter, supporter des projets d'exportation, est constamment à la

remorque de la politique européenne. En poursuivant dans ce sens, en nous abritant frileusement derrière le vocable « Europe », nous nous laisserons encore et toujours dépasser par nos amis, allemands en particulier, et nous serons toujours en quête d'un bon commerce et de perspectives d'emplois, autant de carences qui sont votre souci, monsieur le ministre, et le nôtre.

Le président-directeur général de la société Bayer International, à qui l'on demandait si, en tant qu'Allemand, il avait un conseil à donner aux Français en matière de compétition économique, a répondu par ces mots : « Reconnaître la chance et donner ».

Reconnaître la chance : la Pologne, la Hongrie, la R.D.A. et la Tchécoslovaquie s'ouvrent. La situation n'est pas identique pour ces quatre pays. La R.D.A. se trouve en position de force avec la R.F.A. En effet, Allemands de l'Ouest et Allemands de l'Est sont frères, des frères séparés depuis de nombreuses années. Or, curieusement, bien que séparés, ils ont suivi les mêmes itinéraires en accordant la priorité à la production de biens d'équipement et d'investissement. Ces deux pays étaient déjà liés par certains accords, notamment des accords douaniers. Aujourd'hui, sans même parler de réunification, ils ont tout pour s'entendre : la langue, bien sûr, et l'esprit. Une fois leurs forces réunies, nous serons, dans les années à venir, face à une Allemagne en quelque sorte « au carré ».

Pour notre chance, restent la Pologne, la Hongrie, la Tchécoslovaquie. On peut m'objecter que les dettes de la Pologne et de la Hongrie - la situation de la Tchécoslovaquie étant un peu plus favorable - sont parmi les plus importantes, mais leur situation économique et leur contexte politique sont plutôt rassurants.

Certes, l'Europe centrale est, traditionnellement, sous influence allemande. Nous devons donc donner la priorité à une « action France » dans ces trois pays et, pour cela, changer nos méthodes par trop timides : être présents, sur le terrain, et non ponctuellement entre deux sauts d'avion.

Les changements économiques qui se sont produits ont également modifié les centres de décision, les interlocuteurs, les grosses centrales d'achat ; les interlocuteurs que l'on pouvait identifier facilement font place à d'autres, ce qui est une source de nouvelles difficultés.

Comme le disait mon prédécesseur à cette tribune, il faudrait amplifier nos relais commerciaux. Les Japonais, les Allemands, ou même les Italiens, avec leurs « maisons de commerce » facilitent, en effet, la tâche de leurs P.M.E. alors que les nôtres s'implantent très difficilement, sauf dans des secteurs très spécialisés.

Le commerce extérieur, c'est d'abord le commerce et le commerce, c'est acheter et c'est vendre. Non seulement nous devons vendre nos produits dans ces pays fortement endettés mais il nous faut également les aider à vendre les leurs et aussi à fabriquer plus, mieux et plus vite. Jusqu'à présent, en effet, leur économie a été étouffée sous des charges insupportables, le manque de matières premières et de produits transformés les obligent à importer mais les importations sont contingentées...

Ces pays manquent de matériels modernes et d'investissements et souffrent d'une immense inertie : on parle de délais de deux, trois, voire quatre ans alors que l'argent et le matériel sont disponibles ! Et pourquoi produire puisque l'on importe des produits fabriqués et que les créneaux commerciaux sont déjà occupés ?

La lenteur du processus de production est donc due au manque d'intérêt, mais, avec le souffle d'enthousiasme qui vient de passer dans ces pays, les situations peuvent changer très rapidement.

Reste le manque de spécialisation des cadres commerciaux, qui se comportent comme des fonctionnaires et en ont l'esprit, d'ailleurs. C'est ici que nous avons un rôle à jouer car beaucoup, là-bas, attendent de nous non plus des discours mais des actes. Les petites et moyennes entreprises doivent identifier leurs partenaires.

Par ailleurs, si une entreprise française s'installe en R.D.A., les produits fabriqués en R.D.A. reviendront sur le marché français à un prix moins élevé qu'en France car ils transiteront par la République fédérale d'Allemagne et donc ne seront soumis à aucun droit de douane. Il nous faut donc obtenir la parité douanière pour les trois autres pays de la zone. Il faut également que nous affirmions notre présence

en la marquant, en priorité, dans les biens d'investissement, les biens d'équipement et de fabrication que ces pays sont prêts à accueillir.

Mais il y a un danger : la Hongrie et la Pologne ont toutes les facilités pour se lancer dans le développement d'un secteur agro-alimentaire.

Nous avons bien eu cette idée, pourquoi pas eux ? Mais alors, compte tenu des coûts et sachant que les rendements seraient accrus, quelle concurrence pour notre agro-alimentaire, fer de lance de notre agriculture !

M. Louis Perrein. Il y a du travail à faire !

M. Jean-Jacques Robert. Il faut innover. Nous avons du mal à nous expatrier et pourtant c'est essentiel si nous voulons pénétrer l'économie d'un pays. On parle souvent des Japonais : j'ai toujours été frappé par le fait qu'il y a, dans la seule région parisienne, six fois plus de Japonais que de Français sur l'ensemble du territoire japonais. D'après les fiches établies par les consulats, 5 p. 100 seulement des Français qui y sont recensés exercent dans l'industrie, le commerce ou l'agriculture.

Monsieur le ministre, vous avez pris des mesures sociales et fiscales dont je souhaite qu'elles déclenchent un grand mouvement vers l'étranger. Cependant, il faut encore aller plus loin, car notre jeunesse connaît le monde par la télévision mais ignore les langues. Je ne m'étais pas concerté avec M. de Villepin mais, comme lui, j'estime que, sur le modèle des coopérants, nous devrions favoriser l'installation de cadres commerciaux, certes, mais aussi de professionnels connaissant la langue et participant activement à la vie économique du pays.

Quand je vous disais qu'il y a six fois plus de Japonais dans la région parisienne que de Français au Japon, je ne parlais pas de bureaucrates ni de fonctionnaires, mais de Japonais qui sont sur le terrain et qui retournent chez eux après avoir fort bien pénétré notre pays. Dans vos hypothèses de travail, monsieur le ministre, vous devez penser au retour des expatriés, comme pour les ressortissants des départements d'outre-mer, car il est bon de revenir de temps en temps chez soi.

Pour me résumer, je dirai que notre jeunesse, une jeunesse mieux formée, est, pour nous, un cheval de Troie, au moment où viennent de s'ouvrir ces vastes réserves d'expansion, qui vous intéressent, monsieur le ministre, puisque vous y avez fait vous-même allusion.

Le tiers-monde n'est pas assez solvable pour soutenir notre développement, si nous faisons le bilan des événements qui s'y sont produits. Quant au Pacifique, nous savons que toute cette région a le cœur qui bat pour le Japon. Jusqu'à présent, et malgré tous nos efforts, nous étions confinés. Or, ces réserves humaines sous-employées, ces réserves neuves, sont aujourd'hui à nos portes, avides de progrès. Elles offrent l'autre avantage d'être composées d'hommes et de femmes qui nous ressemblent et avec qui nous n'aurons pas de mal à travailler : leur continent est également le nôtre.

Avec une grande rapidité, nous devons assurer notre présence dans ces pays et, je l'ai compris dans votre déclaration liminaire, en nous appuyant sur les régions et les départements pour saisir au bond toutes les initiatives. Le ministre du commerce extérieur que vous êtes doit savoir aussi exporter la jeunesse de France. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je remercie M. de Villepin d'avoir fait mention du travail que peuvent accomplir les Français de l'étranger dans l'aide au commerce extérieur de la France.

Je n'ai pas trouvé dans le rapport de nos commissions - au demeurant excellents - de références à la présence de nos compatriotes dans les pays étrangers. M. Daunay s'est contenté d'y faire une brève allusion, et vous n'en avez pas parlé, me semble-t-il, monsieur le ministre. Or, ce sujet mérite attention.

M. de Villepin a indiqué que les Français de l'étranger ne sont pas assez nombreux, particulièrement dans le Sud-Est asiatique et en Extrême-Orient. C'est vrai ; mais ailleurs ils le sont, notamment dans certains pays européens - en Répu-

blique fédérale d'Allemagne, en Belgique, en Suisse - et sur le continent américain, aux Etats-Unis ou au Canada, par exemple.

Monsieur le ministre, on ne fait pas assez appel à eux !

On a déploré que les moyennes et petites entreprises n'étaient pas informées sur ce qui se passait hors de nos frontières et qu'elles avaient beaucoup de mal à être renseignées et à établir leurs dossiers d'exportation. Les Français qui résident et travaillent à l'étranger pourraient les informer.

Il faut absolument établir une liaison plus précise entre les organismes du commerce extérieur et les Français de l'étranger, par les fédérations et les associations qui les représentent. Il existe une union des chambres de commerce, dont M. Xavier de Villepin d'ailleurs est le président. C'est, je pense, par discrétion qu'il n'a pas voulu attirer l'attention sur son action et sur l'œuvre accomplie à l'étranger par les chambres de commerce françaises qui y sont installées.

Il faut instaurer des contacts étroits entre les organismes parisiens et les Français de l'étranger à travers le monde. Ces derniers peuvent apporter une contribution primordiale en matière de commerce extérieur. Leur présence peut être très précieuse.

Nous devons être présents à l'étranger, vient de conclure M. Jean-Jacques Robert. Nous le sommes, puisque un million et demi de nos compatriotes y habitent ! De grâce, faisons appel à eux ! Pensons aux Français établis hors de France ! *(Applaudissements.)*

M. Jean-Marie Rausch, ministre du commerce extérieur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Marie Rausch, ministre du commerce extérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, la richesse et l'ampleur des exposés et des questions me permettent de compléter mon propos liminaire.

Je remercierai les rapporteurs, MM. Tony Larue et Marcel Daunay, ainsi que MM. Masseret, Vizet, de Villepin, Jean-Jacques Robert de l'intérêt qu'ils portent au commerce extérieur, et qui explique nos fréquentes rencontres, ainsi que M. Habert, qui a insisté sur le rôle éminent des Français de l'étranger et des chambres de commerce.

S'agissant du solde agro-alimentaire, je répondrai à MM. Larue, Daunay et Vizet qu'il est heureusement excédentaire, mais que nos échanges de produits élaborés le sont moins.

Ne boudons pas notre plaisir. Notre agriculture et notre industrie agro-alimentaire sont également performantes. L'excédent qu'elles dégagent augmente régulièrement depuis plusieurs années. Nous avons battu notre record en 1988. Nous allons, encore une fois, le battre en 1989, avec un excédent estimé à 50 milliards de francs.

A l'inverse, nos échanges de produits très élaborés, notamment l'épicerie sèche, ne sont pas bons. Peut-être nous contentons-nous de tirer parti de la compétitivité de notre agriculture et d'exporter nos produits bruts.

La place importante occupée par les sociétés multinationales, notamment d'origine américaine, dans la fabrication de ce style de produits explique en partie nos faiblesses.

Dans les années soixante et soixante-dix, ces entreprises se sont progressivement implantées en Europe. Elles ont, en général, choisi la République fédérale d'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique, pour installer leurs usines.

Aujourd'hui, nous avons un certain retard à rattraper dans ce domaine. Il faut, notamment, renforcer les entreprises françaises présentes dans ce secteur très porteur. Il faut aussi attirer, sur le territoire national, les investissements réalisés par les grandes sociétés étrangères. C'est un problème que nous rencontrons dans un certain nombre de secteurs industriels.

M. Masseret a parlé des instituts binationaux. L'idée qui a été lancée, le 11 janvier dernier, s'est traduite par la mise en place de trois instituts, au lieu des quatre prévus, à la dernière rentrée scolaire. Chacun d'eux fonctionne avec des promotions de vingt élèves, en régime de croisière. Le quatrième doit être lancé au mois de septembre prochain.

Les instituts formeront deux cents à trois cents étudiants. La formule rencontre beaucoup de succès chez les dirigeants des instituts d'administration des entreprises. J'ai l'intention

d'en augmenter le nombre dans un même pays et, surtout, d'en créer dans des pays difficiles à pénétrer, tels que le Japon.

M. Masseret s'est également interrogé sur le risque de privatisation du service public. La vérité est que c'est l'entreprise qui exporte et non l'administration. C'est donc l'entreprise qu'il faut responsabiliser dans cette mission de sensibilisation que nous souhaitons mener en faveur du commerce extérieur.

En ce qui concerne les agents des services publics, leur carrière s'est améliorée. Un certain nombre de dispositions allant dans ce sens ont déjà été prises. Ces agents des services publics doivent être dans ce domaine une force d'appoint, de formation, d'information et de coordination.

S'agissant des négociations du G.A.T.T., notamment du cycle de l'Uruguay, je dirai que l'agriculture constitue l'un des quinze thèmes qui ont été retenus. Je réponds là à M. Masseret, déjà satisfait par les informations que je lui ai données, mais surtout à M. Daunay.

L'agriculture occupe une place centrale dans les discussions. Ce fut notamment le cas à Montréal, où la discussion fut bloquée provisoirement, au mois de décembre dernier, en raison d'une absence de progression dans le domaine agricole.

La Communauté économique européenne est restée parfaitement soudée à Montréal face à l'exigence américaine. Cela a permis, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, d'obtenir, au mois d'avril dernier, à Genève, un accord sur une diminution progressive de l'ensemble des subventions. M. Nallet et moi-même nous sommes battus très vigoureusement à Montréal pour l'obtenir.

Nous continuerons, durant la dernière année du cycle de l'Uruguay, en 1990, en étroite concertation avec tous les ministres de la Communauté économique européenne, à nous opposer à ces propositions américaines qui sont irréalistes et injustes.

La préservation des mécanismes de la politique agricole commune, notamment le système de prélèvement-restitution, sont les objectifs fondamentaux de la France dans cette négociation.

La Communauté économique européenne doit prochainement déposer, à Genève, sa contribution sur cette question. Le projet que la Commission va, au préalable, soumettre aux Etats membres fera l'objet d'un examen très attentif et l'on peut s'attendre à des discussions difficiles.

Je puis vous assurer que ces questions retiennent toute mon attention, ainsi que celle de mon collègue M. Nallet. Nous veillerons à ce que les intérêts de l'agriculture française soient préservés et que la France puisse demeurer un grand exportateur de produits agricoles et alimentaires.

Je préciserai, à cet égard, que l'enjeu principal pour nos exportations réside plus dans les négociations du G.A.T.T. que dans les évolutions à la marge de la politique agricole commune. C'est le G.A.T.T. qu'il est essentiel de suivre.

M. Masseret ainsi que d'autres intervenants ont évoqué les relations économiques de la France avec les pays d'Europe de l'Est. Les relations économiques de la France avec les pays d'Europe de l'Est sont assez limitées et reflètent le poids du passé.

Le commerce avec ces pays représente 3 p. 100 de nos échanges. De plus, ces échanges réduits sont déficitaires de 9 milliards de francs, dont 5 milliards de francs pour l'U.R.S.S. Mais ce pays n'appréhende pas la situation de la même manière que nous. Il tente d'expliquer que, si nous prétendons être déficitaires, cela est dû essentiellement à la facture énergétique, à l'achat de pétrole et de gaz, et que les autres échanges sont équilibrés.

Les raisons sont certainement aussi structurelles. Nos achats, notamment en énergie, ne sont pas assez contrebalancés par des ventes agro-alimentaires et industrielles dans ces pays.

La responsabilité de cette situation ne saurait être imputée ni à des facteurs financiers ni à la politique de crédit de la France. En fait, ce qui fait défaut, c'est la présence commerciale, industrielle et bancaire de la France dans ce pays. Notre présence y est encore trop concentrée et repose, pour l'essentiel, sur l'action de quelques entreprises et sociétés de négoce bien implantées.

Les réformes économiques en cours dans les pays de l'Est ont modifié ces perspectives. Jusqu'à une date récente, les relations étaient purement commerciales et étaient fondées sur l'intérêt mutuel.

A présent s'y ajoute une logique d'aide. Il est de la responsabilité des pays occidentaux d'aider les pays de l'Est à surmonter leurs difficultés, notamment en matière de charge de la dette pour la Pologne et la Hongrie.

Dans cet environnement, quel peut être le rôle des entreprises françaises sur lesquelles reposent nos échanges ? Elles peuvent à la fois apporter leur concours au redressement des économies des pays de l'Est et saisir les opportunités en contribuant ainsi à renforcer les liens entre la France et l'Europe de l'Est. Nos entreprises en sont d'ailleurs conscientes.

Pour prendre le cas de l'U.R.S.S., je citerai deux exemples.

En préparant la visite de M. Gorbatchev, à Paris, au mois de juillet dernier, nous avons constaté que la France venait au troisième rang pour le nombre de sociétés mixtes créées en Union soviétique et au deuxième rang pour le volume des capitaux engagés.

Autre preuve d'intérêt pour le pays, M. Périgot y conduira, dans les prochains jours, une délégation du C.N.P.F. très nombreuse et de très haut niveau.

Un vif intérêt se manifeste également envers les autres pays de l'Est. Je pourrais en citer des manifestations pour chacun d'entre eux.

Le phénomène le plus spectaculaire est l'attention portée à ces marchés par des entreprises qui étaient, jusqu'à présent, absentes, y compris les petites et moyennes entreprises.

Cette diversification est un excellent moyen. Elle est le signe d'un dynamisme nouveau, d'autant plus appréciable que nos partenaires et concurrents ne restent pas non plus inactifs.

Je soulignerai, enfin, que nos entreprises doivent se montrer imaginatives et sélectives.

Les formules éprouvées sur les pays de l'Est ne sont plus toujours très valables. Il faut donc choisir et mettre au point des projets, ainsi que leurs modalités de réalisation, avec beaucoup de soin.

La situation est si ouverte aujourd'hui qu'il n'est pas aisé de conclure des contrats. Il serait peut-être exagéré de parler de nouvelles frontières à propos des pays de l'Est. Sur le plan économique, en raison des grandes difficultés actuelles, il existe une nouvelle donne. Il nous appartient d'en saisir l'opportunité.

M. Daunay m'a parlé de l'insuffisance des crédits inscrits pour 1990 s'agissant du Codex. Je le rassure en lui disant que, compte tenu des crédits de report, les crédits de paiement disponibles pour 1990 sont supérieurs à ceux de 1989.

Il m'a demandé de donner au Sénat, ce que je ferai, une ventilation des différents postes des responsables de l'expansion économique française dans les pays étrangers.

Si une légère réduction des effectifs est intervenue, il n'y a pas eu de suppression de postes. Bien au contraire, on a créé cinq nouveaux postes, un poste en Namibie, un poste au Brunei - c'est un pays en plein développement et très solvable - un poste à Hô Chi Minh-Ville, un poste à Kiev et un poste aux îles Fidji.

M. Vizet m'a interrogé sur l'implantation des banques françaises et européennes aux Etats-Unis et des banques américaines en Europe. Le problème relève des négociations commerciales multilatérales.

S'agissant du G.A.T.T., tant que ce point ne sera pas tranché par l'accord sur les services dont j'ai déjà parlé, les banques françaises qui travaillent aux Etats-Unis seront soumises aux mêmes règles que les banques américaines.

Cette situation présente des difficultés. En effet, la loi américaine interdit à une même banque d'avoir une activité de banque de dépôts dans plusieurs Etats des Etats-Unis.

Grâce à l'accord sur les services que nous sommes en train de négocier, nous demandons, pour demain, un accès équivalent au marché. Cela signifie que, si une banque des Etats-Unis peut travailler dans tous les Etats de la Communauté européenne, une banque française doit pouvoir travailler dans tous les Etats des Etats-Unis.

La négociation, qui est en cours à Bruxelles, devrait s'achever d'ici à la fin de 1990.

Monsieur Vizet, vous avez également parlé de la réduction des parts de marché. C'est un sujet difficile, un débat d'experts.

La seule constatation que l'on puisse faire avec certitude, c'est que la France ne perd pas de parts de marché, contrairement à ce que croient certains.

Un chiffre le prouve d'une manière indubitable : si l'on compare les six premiers mois de l'année 1989 avec les six premiers mois de l'année 1988, le commerce mondial a augmenté de 7 p. 100 et les exportations françaises de 17 p. 100. Il est incontestable - c'est mathématique - que, globalement, notre pays a gagné des parts de marché.

Où et comment ? C'est beaucoup plus difficile à évaluer !

J'ai déjà indiqué en d'autres lieux à quel point les corrections pour tenir compte des variations saisonnières compliquaient l'étude très précise de ces problèmes.

M. de Villepin a demandé ce qu'il adviendrait des subventions agricoles si elles étaient supprimées en application des accords du G.A.T.T.

Il est exact que les prix des produits agricoles augmentent et que des pays du tiers monde en sont importateurs nets.

Quand les représentants de ces pays m'ont expliqué qu'une telle mesure renchérirait leurs importations en produits agricoles, je leur ai répondu : « Vous vendre des produits agricoles à très bas prix grâce à des subventions ne vous encouragera jamais à avoir une industrie agricole et alimentaire chez vous. »

Est-ce un bon ou un mauvais service à leur rendre, à moyen ou à long terme, que de continuer à subventionner ces produits ?

Je note par ailleurs qu'une diminution équilibrée de l'ensemble des subventions entraînerait une réduction des dépenses de la Communauté économique européenne et, en conséquence, de la France.

Monsieur de Villepin, vous avez également fait état des relations entre la D.R.E.E. et le Trésor. La création du comité stratégique répond à cet objectif. Il permet de réunir régulièrement les directeurs de ces services, afin qu'ils discutent de leurs meilleures performances dans l'assistance aux entreprises du commerce extérieur. Je n'ai jamais eu de véritables plaintes à ce sujet.

Certes, les grands contrats sont importants, mais ils ne représentent que 10 p. 100 de nos exportations, voire à peine 7 p. 100 si l'on exclut les contrats d'Airbus.

Monsieur de Villepin, vous avez tout spécialement attiré mon attention sur le sort des Français de l'étranger ; je partage votre point de vue et vous assure que leur statut social et leur réinsertion font partie de nos préoccupations.

J'en viens aux positions apparemment contradictoires prises par Mme Cresson et par M. Fauroux à propos du Japon.

Ce pays doit pleinement respecter les règles du commerce international en apportant sa contribution aux négociations du cycle de l'Uruguay. Il doit accepter la baisse de certains « pics » tarifaires et l'ouverture des marchés publics. Il doit aussi adapter ses réseaux de distribution, ouvrir ses marchés de capitaux et autoriser les participations dans les entreprises japonaises.

A cet égard, l'approche des Etats-Unis dans leur discussion bilatérale avec le Japon sur les obstacles structurels aux échanges, mérite d'être appuyée et suivie par la Communauté économique européenne.

Voilà deux mois, j'ai rencontré à Washington l'ambassadeur spécial du président des Etats-Unis pour le commerce extérieur, Mme Carla Hills. Je lui ai dit que nous souhaitions être tenus informés de ces discussions bilatérales.

En effet, bien que les Etats-Unis le fassent remarquer avec plus de vigueur, nous souffrons comme eux de ces freins structurels qui tiennent à la fois à la distribution et à certains circuits japonais.

J'en viens aux investissements.

Notre pays est ouvert aux investissements étrangers. De plus, à partir du 1^{er} juillet 1990, la libéralisation des mouvements de capitaux sera totale au sein de la Communauté économique européenne.

Nous avons besoin d'investissements étrangers et de créations d'emplois. Nous souhaitons donc que les groupes japonais comme les investisseurs allemands et américains s'intègrent plus complètement dans le tissu industriel français.

On peut cependant émettre certaines réserves. En effet, on ne peut tout de même pas permettre aux Japonais d'investir en se bornant à implanter des « usines tournevis ». Ainsi, notamment pour les automobiles, nous exigeons un contenu local important, de l'ordre de 80 p. 100.

Enfin, monsieur de Villepin, vous avez demandé des prévisions sur le champ d'application des dispositions de l'article 39 octies du code général des impôts. Le nombre de ses bénéficiaires a été largement étendu par la loi de finances de 1988 ; il me paraît difficile de l'étendre encore, notamment à des sociétés de services qui agissent aussi bien à l'import qu'à l'export. Une telle extension risquerait d'engendrer des effets pervers et inverses de ceux que nous recherchons.

Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, ce que je tenais à dire en réponse aux questions qui m'ont été posées. (*Applaudissements sur les travées socialistes et sur celles du R.D.E.*)

M. le président. Je rappelle au Sénat que les crédits du commerce sont compris dans ceux du ministère de l'économie, des finances et du budget (II. - Services financiers).

Par conséquent, le vote sur ces crédits doit être réservé jusqu'à l'examen des crédits du ministère de l'économie, des finances et du budget (II. - Services financiers).

Toutefois, je vais appeler en discussion les amendements nos II-9, II-10 et II-11, présentés par M. Larue, au nom de la commission des finances.

ÉTAT B

ÉCONOMIE, FINANCES ET BUDGET

II. - Services financiers

M. le président. « Titre III, 573 078 784 francs. »

Par amendement n° II-9, M. Tony Larue, au nom de la commission des finances, propose de réduire ces crédits de 5 474 258 francs.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Tony Larue, rapporteur spécial. La commission des finances propose de ne pas adopter les crédits du commerce extérieur pour 1990. Elle demande donc au Sénat de réduire les crédits figurant au titre III de 5 474 258 francs.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Marie Rausch, ministre du commerce extérieur. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, j'ai cru comprendre que ces amendements, qui tendent à réduire les crédits de mon département ministériel, ont été adoptés par la commission des finances à une voix de majorité.

Ancien membre du Sénat, je suis évidemment quelque peu peiné de voir que cette assemblée pourrait, en adoptant ces amendements, rejeter, de fait, l'ensemble des crédits d'un ministère à une voix près, et ce d'autant plus que je pense effectuer un travail conforme à ce que j'ai toujours appris au sein de la Haute Assemblée.

M. le président. Je vais mettre aux voix l'amendement n° II-9.

M. Louis Perrein. Je demande la parole, pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Perrein.

M. Louis Perrein. J'indique d'ores et déjà, au nom du groupe socialiste, que nous voterons contre les trois amendements présentés par la commission des finances, et ce pour des raisons très compréhensibles.

M. le ministre vient de donner un certain nombre d'explications qui m'ont « globalement » satisfait, nous nous devons donc de relever certains points.

Par exemple, nous souhaitons vivement que son action vise à renforcer, comme il l'a dit, les délégations commerciales dans les ambassades. Certes, il nous a rassurés sur la formation du personnel, mais ceux qui voyagent à l'étranger savent que nos représentations commerciales dans les ambassades souffrent de quelques faiblesses.

Ensuite, monsieur le ministre, mes chers collègues, il faut se préparer effectivement à l'Europe de 1993, nous le pensons fortement au groupe socialiste. Cela signifie qu'il faut renforcer notre tissu industriel dans les domaines où nous sommes compétitifs sur le plan européen, notamment celui des produits de consommation courante.

A cet égard, nous insistons beaucoup, monsieur le ministre, pour que notre tissu de P.M.E. et de P.M.I. soit aidé, en particulier dans le secteur des biens ménagers, où nous sommes faibles et déficitaires vis-à-vis de nos partenaires européens.

Il faut également accélérer la formation des agents commerciaux.

Par ailleurs, contrairement à ce que vous avez dit, il faut être très attentifs à l'Europe de l'Est. Nous disposons de biens des atouts dans cette partie du monde qui est en train de se libérer d'un système très contraignant pour le commerce. Dans les prochaines années, je crois que la France aura son mot à dire.

Enfin, on a peu parlé du volet social de l'Europe de demain. Or, le commerce international et le commerce intra-européen seront, en grande partie, conditionnés par le dispositif social mis en place dans l'Europe.

Monsieur le ministre, mes chers collègues, nous souhaitons qu'un effort plus important soit effectué dans le secteur des échanges dits « invisibles ». Vous en avez parlé, monsieur le ministre, mais peut-être un peu évasivement.

En tant que ministre du commerce, vous devez être attentif à la balance des paiements. Or chacun sait que, dans notre pays, un élément essentiel de son rétablissement ce sont ces « invisibles », qui sont, heureusement pour nous, excédentaires.

Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, nous voterons contre les amendements de la commission des finances, qui ne nous paraissent pas très convaincants et, surtout, pas très réalistes.

M. Marcel Daunay, rapporteur pour avis. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Marcel Daunay, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, j'ai fait part à la Haute Assemblée de l'avis qu'elle m'avait autorisé à présenter. Je comprends l'impatience de tout le monde de voir se redresser le commerce extérieur de la France. Ce redressement conditionne en effet tout le reste, à savoir tant la monnaie que l'amélioration des conditions de vie. Mais on ne peut pas tout avoir le même jour !

Aux questions que je lui ai posées au nom de la commission des affaires économiques et du Plan, M. le ministre a apporté un certain nombre de réponses positives. Je souhaiterais toutefois que le Gouvernement aille plus loin dans l'affirmation de sa volonté de « briser quelques frontières » dans le domaine du commerce extérieur, de ne pas se laisser intimider par les « courtisans » des grands pays exporteurs. Sur ce point, monsieur le ministre, vous nous avez donné quelques assurances.

Je ne peux donc que rappeler l'avis favorable de la commission des affaires économiques et du Plan. Nous prenons cependant rendez-vous avec vous pour la préparation du budget pour 1991. Si vous occupez encore ces fonctions, vous devrez nous dire exactement quelle est la véritable ligne de conduite de la France vis-à-vis de la Communauté économique européenne et des marchés mondiaux. C'est, en effet, cette ligne de conduite qui déterminera l'évolution du commerce extérieur français.

Mes chers collègues, la commission saisie pour avis vous propose donc d'adopter ce projet de budget.

M. Louis Perrein. Et donc de rejeter les amendements !

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Monsieur le président, je tiens à faire observer que nous devons nous prononcer non pas sur l'ensemble du projet de budget du commerce extérieur, puisque le vote est réservé jusqu'à jeudi prochain - M. le ministre l'a d'ailleurs bien rappelé - mais sur un amendement présenté par la commission des finances.

L'avis de la commission des affaires économiques et du Plan portait sur l'ensemble du projet de budget de ce ministère, alors que nous sommes appelés, pour l'instant, à tout autre chose.

MM. Xavier de Villepin et Jacques Oudin. Très bien !

M. Jacques Habert. Par conséquent, ne brouillons pas les choses !

Pour ma part, bien que n'étant pas expert en matière financière, je suivrai, bien sûr, pour ce vote particulier, la recommandation de la commission des finances.

M. le président. Mes chers collègues, je crois avoir clairement exprimé qu'aucun vote n'interviendrait sur les titres. Je mettrai uniquement aux voix les amendements déposés par la commission des finances.

M. Jean-Marie Rausch, ministre du commerce extérieur. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Marie Rausch, ministre du commerce extérieur. L'adoption des amendements présentés par la commission des finances équivaldrait à rejeter l'ensemble des crédits du ministère du commerce extérieur.

M. Louis Perrein. Tout à fait !

M. Jean-Marie Rausch, ministre du commerce extérieur. Cela doit être clairement dit.

Le vote sur ces amendements constitue donc un acte très important. En effet, si ces amendements sont adoptés, les crédits affectés au commerce extérieur dans le projet de loi de finances seront supprimés. Je ne crois pas que ce soit tout à fait conforme à ce que vous souhaitez. C'est la raison pour laquelle je me permets d'intervenir.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...
Je mets aux voix l'amendement n° II-9, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Le vote sur le titre III est réservé.

« Titre IV : 17 550 000 francs. »

Par amendement n° II-10, M. Tony Larue, au nom de la commission des finances, propose de réduire ces crédits de 5 500 000 francs.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Tony Larue, rapporteur spécial. Cet amendement, qui est analogue à celui que je viens de défendre, se justifie par son texte même.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Marie Rausch, ministre du commerce extérieur. Défavorable.

M. le président. Je vais mettre aux voix l'amendement n° II-10.

M. Louis Perrein. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Perrein.

M. Louis Perrein. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il est tout de même surprenant que, tout au long de cette discussion budgétaire, la majorité de cette assemblée demande toujours plus de dépenses au Gouvernement et qu'elle lui accorde de moins en moins de recettes !

En matière de commerce extérieur, alors que le Gouvernement a besoin de crédits pour faire face à toutes les demandes formulées par les divers orateurs, ceux-ci - ô surprise ! - votent des amendements tendant à supprimer des crédits !

Il y a là une inconséquence absolument effarante pour des hommes qui ont appris la pensée de Descartes selon laquelle la raison doit être supérieure à la passion. Or, ici, c'est souvent - pour ne pas dire toujours - la passion qui l'emporte !

Mes chers collègues, soyez un peu raisonnables, rationnels, ...

M. Robert Vizet. Sages !

M. Louis Perrein. ... cartésiens. Si vous demandez au Gouvernement davantage, accordez-lui alors les crédits nécessaires !

Mes chers collègues, je fais encore appel à la raison ; mais je ne me fais pas beaucoup d'illusions, car il y a beaucoup trop de passion dans cette enceinte.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...
Je mets aux voix l'amendement n° II-10, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Le vote sur le titre IV est réservé.

ÉTAT C

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme : 571 220 000 francs.

« Crédits de paiement : 164 440 000 francs. »

Par amendement n° II-11, M. Tony Larue, au nom de la commission des finances, propose de réduire les autorisations de programme de 15 millions de francs et les crédits de paiement de 15 millions de francs.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Tony Larue, rapporteur spécial. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, cet amendement se justifie par son texte même.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Jean-Marie Rausch, ministre du commerce extérieur. Défavorable.

M. le président. Personne ne demande la parole ?...
Je mets aux voix l'amendement n° II-11, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Le vote sur le titre V est réservé.

« Titre VI. - Autorisations de programme : 100 000 francs. »

Le vote sur le titre VI est réservé.

Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances relatives au ministère du commerce extérieur.

3

DEMANDE D'AUTORISATION DE MISSIONS D'INFORMATION

M. le président. M. le président du Sénat a été saisi par M. Jean François-Poncet, président de la commission des affaires économiques et du Plan, d'une demande tendant à obtenir du Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information chargée d'étudier l'évolution économique de la République hongroise et de la République populaire de Pologne, ainsi que les relations économiques, commerciales et financières de ces pays avec la France.

Il a également été saisi par M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, d'une demande tendant à obtenir du Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information en République populaire de Chine, chargée de mesurer le rôle actuel et prévisible de la République populaire de Chine dans les évolutions régionales, mais aussi mondiales, en gestion.

Le Sénat sera appelé à statuer sur ces demandes dans les formes fixées par l'article 21 du règlement.

République hongroise et de la République populaire de Pologne, ainsi que les relations économiques, commerciales et financières de ces pays avec la France.

Il a également été saisi par M. Jean Lecanuet, président de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, d'une demande tendant à obtenir du Sénat l'autorisation de désigner une mission d'information en République populaire de Chine, chargée de mesurer le rôle actuel et prévisible de la République populaire de Chine dans les évolutions régionales, mais aussi mondiales, en gestation.

Le Sénat sera appelé à statuer sur ces demandes dans les formes fixées par l'article 21 du règlement.

Le Sénat reprendra ses travaux à vingt et une heures trente.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures trente-cinq, est reprise à vingt et une heures trente-cinq, sous la présidence de M. Etienne Dailly.)

PRÉSIDENCE DE M. ÉTIENNE DAILLY
vice-président

M. le président. La séance est reprise.

4

LOI DE FINANCES POUR 1990

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1990.

Services du Premier ministre

V. - ENVIRONNEMENT

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les services du Premier ministre : V. - Environnement.

La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement et de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, depuis que j'ai eu l'honneur de vous présenter mon projet de budget pour 1989, les questions d'environnement ont largement occupé le devant de la scène internationale. Elles figurent d'ailleurs désormais au premier rang des préoccupations de nos concitoyens.

Voilà un an, les voitures propres donnaient encore lieu à des polémiques européennes ou « franco-françaises », les Etats ne s'étaient pas encore mobilisés contre l'effet de serre, il n'y avait pas encore d'engagement pour diminuer l'émission de polluants, tels que l'oxyde d'azote, nous n'avions pas encore défini notre nouvelle politique des déchets et ceux-ci circulaient d'un pays à l'autre de l'Europe, nous n'avions pas encore arrêté de politique des paysages, ni décidé d'interdire le commerce de l'ivoire - je me souviens des questions passionnées de M. Göttschy sur ce sujet - ni remis en cause la convention de Wellington sur l'Antarctique.

Le budget de 1989 nous a permis de franchir une première étape dans le redressement de l'économie de l'environnement, notamment en matière de déchets, de contrats de rivières, de prévention des risques, de relance de la protection d'un certain nombre d'espaces, de recherche scientifique et, enfin, de soutien de l'Etat aux mouvements associatifs.

Le projet de budget pour 1990, tel qu'il a été initialement présenté, reflétait la volonté politique du Gouvernement d'accorder au budget de l'environnement une évolution nettement supérieure à celle des autres budgets, puisque celui-ci affichait un taux de croissance de 14 p. 100 par rapport au budget précédent.

Cet effort me permettait déjà d'amplifier un certain nombre d'actions en faveur du traitement et de l'élimination des déchets, de l'application des obligations internationales de la France - notamment en matière de pollution de l'air - de protection des milieux naturels et de recherche.

La concertation avec l'Assemblée nationale a permis de renforcer encore substantiellement les moyens budgétaires mis à la disposition du secrétariat d'Etat à l'environnement. Ceux-ci augmenteront, finalement, de 27 p. 100 par rapport à 1989. Si je ne tiens pas compte du rattachement des crédits de la prévention des risques majeurs, c'est un budget en augmentation de 23 p. 100 que j'ai l'honneur de vous soumettre.

J'interprète cette évolution, pour m'en féliciter, bien sûr, comme le signe que la représentation nationale partage notre volonté de donner une impulsion nouvelle à la politique française de l'environnement.

La décision du Premier ministre de me charger de présenter, l'an prochain, un plan national pour l'environnement est également, pour moi, la source d'une grande satisfaction.

Des crédits significatifs seront mobilisés en 1990 en faveur de la modernisation de l'administration territoriale de l'environnement, ainsi que pour la mise en place d'un pôle d'expertise technique, qui nous permettra de prendre des décisions fondées toujours davantage sur des considérations scientifiques.

Avant de commenter brièvement les grandes orientations de la politique de l'environnement, je voudrais, conformément à une sorte de tradition, rappeler quels autres moyens que ceux qui figurent au budget de mon secrétariat d'Etat y sont consacrés.

Il en est ainsi, notamment, de la création de vingt-cinq emplois d'inspecteur des installations classées et d'inspecteur des sites classés, que j'ai obtenue bien que ces postes relèvent d'une autre administration. L'objectif du Gouvernement est de porter à cent le nombre de ces inspecteurs dans les cinq années qui viennent.

Je dois également mentionner la croissance importante - de 5 p. 100 - des budgets propres des agences financières de bassin. Cet effort budgétaire est parallèle à l'élaboration de programmes particuliers ; je pense à la décision unanime du comité de bassin de l'agence Rhin-Meuse de financer 10 p. 100 du « plan d'action Rhin », lequel représente une dépense de 80 milliards de francs. Ce sont là des sommes considérables qui sont consacrées à l'environnement mais qui ne sont pas inscrites dans le budget de mon secrétariat d'Etat.

Je tiens également à évoquer devant vous la revalorisation de la taxe parafiscale sur les huiles usées, qui devrait ainsi dégager un produit de 58 millions de francs en 1990, contre 28 millions de francs en 1989, ainsi que l'extension de la taxe parafiscale sur la pollution atmosphérique à des polluants autres que l'anhydride sulfureux, notamment les oxydes d'azote, le produit de cette taxe devant doubler en 1991.

Autre exemple d'effort budgétaire en faveur de l'environnement accompli par un autre ministère : le ministère des finances a décidé de mobiliser 900 millions de francs pour ouvrir un compte « environnement » à la banque mondiale.

Voilà donc autant de crédits qui ne sont pas imputés au budget de l'environnement mais qui révèlent néanmoins un accroissement considérable de l'effort national en faveur de l'environnement.

En un an, un certain nombre de chantiers importants ont été ouverts.

Lorsque j'ai eu le plaisir de vous présenter mon premier budget, je vous ai dit que la France recevait les déchets de ses voisins. Un certain nombre de pays européens, qui ont l'habitude de nous donner des leçons, se prévalaient à bon compte d'une grande politique de l'environnement. Mais c'était à nos dépens, puisque les déchets de villes aussi importantes et modernes que Zurich et Rotterdam ou de diverses villes allemandes aboutissaient dans les campagnes françaises. De même, nous recevions de nos voisins des déchets industriels dangereux.

Par conséquent, une des premières initiatives que nous avons prises a été de relancer la politique des déchets de la France et de faire voter une loi qui nous permet de bloquer les déchets, de surveiller leur arrivée et d'éviter d'en être envahis.

En outre, le Gouvernement français a pris des initiatives internationales importantes pour éviter que les déchets des pays industrialisés ne se retrouvent en Afrique. C'est ainsi que nous avons participé à la convention de Bâle, qui règle le transport transfrontalier des déchets.

Le budget de l'A.N.R.E.D. - l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets - est passé de 10 millions de francs en 1988 à 33 millions de francs pour l'année prochaine.

Nous avons cependant, en matière de déchets, quelques efforts à faire encore, notamment à organiser très concrètement la politique des déchets, qui a été présentée au conseil des ministres le 22 janvier dernier. Nous ne devons pas considérer les déchets comme une espèce de contrepartie de la production, mais réellement comme un élément d'une politique fondamentale. Nous devons inventer de plus en plus de produits propres. Avec Mme Neiertz ainsi qu'avec la Commission des Communautés européennes, nous songeons à définir un label pour les produits propres. On ne doit plus, aujourd'hui, concevoir un produit sans penser, dès le départ, à sa destination et à son élimination.

J'ai également accordé une priorité à la protection du littoral. J'ai été très frappé de voir, cette année, que, pour la première fois, l'Espagne avait reçu moins de touristes et avait constaté une chute de ses recettes. Ce phénomène est sans doute dû au fait que ce pays n'a pas su gérer correctement son littoral. J'ai donc présenté en juin 1989 une communication sur la protection du littoral avec l'objectif de passer, d'ici à l'an 2000, à un taux d'assainissement des eaux de 40 p. 100 à 60 p. 100. Pour ce faire, un certain nombre de moyens ont été mis en œuvre avec des points d'application prioritaires ; je pense notamment au programme d'assainissement de la Côte d'Azur.

De même, un programme particulier pour la Bretagne est actuellement en cours de discussion avec les élus. Comme vous le savez, la Bretagne connaît maintenant périodiquement, dès qu'il fait chaud, des explosions d'algues vertes qui sont extrêmement préjudiciables à son tourisme, comme à d'autres activités économiques, telle la conchyliculture.

Actuellement, nous sommes en train de discuter d'un projet de directive communautaire pour la lutte contre les nitrates, qui engagera une nouvelle étape dans la lutte contre cette pollution ; 3 millions de francs supplémentaires ont été inscrits dans le budget du ministère de l'environnement pour préparer ces nouvelles réglementations.

En matière de lutte contre la dégradation du littoral, j'ai tenu à ce que l'article L. 146-6 de la loi « littoral » soit publié. C'est l'article qui nous permet de dresser la liste des espaces qui doivent impérativement être protégés et dont la protection doit être inscrite dans les plans d'occupation des sols des communes du littoral.

Il faut que la France protège son capital littoral. C'est extrêmement important, non seulement pour l'avenir du tourisme, mais également pour la qualité de la vie de tous ceux qui habitent sur le littoral.

Le rétablissement du crédit international de la France dans le domaine de l'environnement constitue également une priorité. La France avait négligé quelque peu ses obligations internationales dans le domaine de l'environnement. Elle avait acquis progressivement, peut-être par désinvolture, une réputation de pays lent et réticent dans le domaine de l'environnement. Au cours de l'année qui s'est écoulée, nous avons au contraire adopté une attitude très positive dans tous les domaines, en commençant par lancer des initiatives connues comme l'appel de La Haye pour la protection de l'atmosphère.

Vingt-trois chefs d'Etat ou chefs de gouvernement s'étaient réunis à La Haye. Aujourd'hui, quarante Etats ont souscrit au principe de cette déclaration, qui marque une étape importante dans la diplomatie internationale pour la protection de l'environnement.

De même, au Sommet de l'Arche, une bonne partie de la déclaration finale a été réservée à l'environnement. Nous avons nous-mêmes, dans l'administration française, mis au

point des groupes de travail interministériels dans tous les domaines - économie d'énergie, transports - pour lutter contre l'effet de serre.

Nous avons accru considérablement les moyens accordés à la recherche dans le domaine de l'environnement avec le programme Eclat - évolution du climat et de l'atmosphère - qui doit s'inscrire dans les grands programmes de recherche internationaux de surveillance de la planète.

J'ai eu le plaisir de vous proposer la ratification de la convention de Montréal relative à la protection de la couche d'ozone. Immédiatement après cette ratification, j'ai passé des conventions avec les différents secteurs industriels producteurs de gaz, de sorte que, avec huit ans d'avance, nous allons honorer les obligations requises par cette convention. Nous avons été au-delà en proposant que, dans la Communauté européenne, la production et la consommation des gaz qui sont destructeurs de la couche d'ozone soient interdites.

En outre, la France s'est engagée, à Sofia, à réduire de 30 p. 100 ses oxydes d'azote. Nous avons donc pris des dispositions très ambitieuses dans le domaine de la protection de l'atmosphère.

Nous avons également pris des décisions importantes dans le domaine de la protection de la nature à l'échelle internationale. Les Français ont entendu parler des positions prises par la France et l'Australie pour la protection de l'Antarctique, de façon à passer d'un régime où l'on peut ouvrir une mine librement à un régime de parc international.

De même, j'ai proposé à mes collègues italiens et suisses la création d'un parc transnational du Mont-Blanc.

Enfin, j'ai rappelé tout à l'heure l'initiative française relative à l'interdiction du commerce de l'ivoire, qui a été reprise immédiatement par les Etats-Unis, le Japon et la Communauté économique européenne. Cela constitue un succès très important dont il faut se féliciter.

Dans le domaine de la politique européenne de l'environnement, grâce au budget de l'année dernière, nous avons pu bénéficier de moyens supplémentaires. La présidence française se termine sur la création d'une agence de l'environnement, à propos de laquelle les douze Etats viennent de parvenir à un accord, il y a exactement trois jours.

Nous avons pris, cette année, une décision extrêmement importante portant sur les installations de grande combustion. Voilà une réglementation qui traînait depuis cinq ans. Il s'agit de savoir quelle est la quantité d'oxyde de soufre, d'anhydride sulfureux que nous laissons dégager à nos grandes installations de combustion, raffineries, etc.

Nous avons également adopté une réglementation sur les biotechnologies, autre secteur qui intéresse beaucoup la population et pour lequel se manifestait un certain laxisme.

Nous sommes en train, je vous l'ai dit, de discuter sur le problème des nitrates en agriculture. Nous cherchons à nous entendre au plan communautaire sur la manière de protéger les espaces où se concentrent les habitats d'un certain nombre d'animaux et de plantes. Nous nous sommes heurtés à un certain nombre de difficultés en ce qui concerne les oiseaux, et nous avons dû faire en sorte que des considérations d'ordre moral ne viennent en quelque sorte perturber les considérations scientifiques dans les conventions internationales.

Dans le projet de budget pour 1990 que je vous soumetts, j'ai évidemment veillé à ce que la France se dote des moyens nécessaires pour remplir de façon satisfaisante l'ensemble des obligations internationales dont je vous ai détaillé la liste, notamment pour réaliser la modernisation des réseaux de mesure de la pollution de l'air.

L'an dernier, nous avons connu un pic de pollution. Je pense que vous vous souvenez de ces moments où s'est produit un phénomène météorologique sur Paris, lequel a entraîné un accroissement progressif de la pollution dû aux véhicules. J'ai donc accordé 6 millions de francs pour la modernisation des réseaux de mesure de la pollution de l'air.

De même, nous avons augmenté de 10 millions de francs les crédits destinés à la recherche appliquée à l'environnement.

Parmi nos obligations internationales, figurent les mesures que nous devons prendre autour des zones à risques, en application de la directive dite de Seveso, du nom de l'installation italienne. Deux millions de francs supplémentaires ont

été affectés à cette tâche rendue nécessaire par le fait que la directive Seveso s'applique non seulement aux usines, mais aux entrepôts.

Enfin 3 millions de francs supplémentaires ont été dégagés pour nous permettre de remplir nos obligations internationales en matière de protection d'oiseaux.

Jadis, dans le domaine de l'environnement, les conventions internationales intervenaient au nombre d'une tous les trois ans ; maintenant elles surviennent au nombre de trois par an. Nous nous trouvons donc dans une phase d'accélération incroyable du nombre des conventions, des traités, des discussions internationales pour la protection de l'environnement. Il en résulte parallèlement, évidemment, un accroissement de nos obligations.

En matière de protection de la nature et des paysages, l'année écoulée a vu la création du parc national de la Guadeloupe. Bien entendu, cette création a été en quelque sorte estompée par les sinistres événements que nous avons vécus. Toutefois, j'ai bon espoir que, après la reconstruction, nous pourrions progressivement remettre en route la création de ce parc national, dont l'annonce est survenue malheureusement juste avant le cyclone.

De même, nous avons engagé la création du parc naturel régional du ballon des Vosges et de nouvelles réserves naturelles.

L'un des événements les plus importants, les plus innovants dans la protection de la nature et des paysages a été, enfin, la décision d'appliquer le fameux article 19 du règlement socioculturel de la politique agricole commune, lequel permet d'accorder des aides aux agriculteurs qui consentent des efforts en faveur de la protection de l'environnement. Ces aides vont être accordées dans le parc du Vercors, dans la Crau, dans les marais de l'Ouest et dans l'Ill domaniale en Alsace.

En outre, le 21 novembre 1989, j'ai présenté une communication relative à la protection des sites et des paysages qui marque une volonté nouvelle de protéger les paysages. Nous éprouvons quelques difficultés à œuvrer dans ce sens en France. Nous avons une politique des sites mais, malheureusement, nous ne disposons pas des moyens suffisants pour appréhender cet espace un peu plus grand qu'est le paysage. Avec M. Delebarre, nous avons donc pris un certain nombre de mesures en ce sens.

En matière de politique de la chasse, nous avons pris certaines dispositions. Je pense par exemple à l'institution d'une épreuve pratique pour l'obtention du permis de chasser.

Cette année, l'application de la directive sur la protection des oiseaux nous a causé quelques difficultés, mais je suis heureux de dire que, grâce à une concertation entre les protecteurs et les chasseurs, grâce à l'appui du Muséum national d'histoire naturelle et de l'office de la chasse, nous avons pu déterminer des dates d'ouverture conformes à la fois au droit et à la réalité scientifique.

De même, un certain nombre de mesures nouvelles ont été prises en faveur de la protection des poissons migrateurs et de l'ours des Pyrénées. Nous pourrions d'ailleurs revenir sur ce sujet, car je crois qu'il intéresse beaucoup de Français.

M. Xavier de Villepin. Très bien !

M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat. Je sais, monsieur de Villepin, que ce problème de l'ours vous préoccupe. (*Soupires.*)

L'an prochain, nous devrions créer de nouveaux parcs - j'ai déjà parlé du Mont-Blanc - pour lesquels des groupes d'études ont été mis en place avec les élus, que ce soit dans la vallée de Chamonix, dans la vallée d'Aoste ou dans le canton du Valais.

Ainsi, une dotation nouvelle de 8 millions de francs est prévue pour la gestion des parcs, ainsi qu'une dotation de 6 millions de francs pour leur modernisation.

En revenant de Bruxelles, j'ai appris par une fausse nouvelle de l'A.F.P. qu'il était question que je déclasse le parc des Pyrénées...

M. Emmanuel Hamel. Parce que l'A.F.P. diffuserait de fausses nouvelles ?

M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat. Effectivement, il existe des fausses nouvelles et c'est dramatique, car le mal est fait et l'on ne sait pas très bien comment réagir.

Quoi qu'il en soit, je rappelle qu'en ce qui concerne les parcs nationaux je suis toujours favorable, comme l'ont été mes prédécesseurs, à des négociations permettant d'agrandir leur surface et de prendre de nouvelles dispositions pour la protection de la nature, fût-ce au prix de quelques rectifications de limite.

Enfin, le budget que je vous propose consolide les initiatives parlementaires qui ont été prises en faveur des parcs naturels régionaux. Ceux-ci jouent un rôle important dans l'aménagement du territoire. La Communauté, quant à elle, les considère comme un modèle et j'ai bon espoir que, l'an prochain, nous pourrions créer trois nouveaux parcs naturels régionaux, celui de la Brenne, celui des marais de Carentan et celui du Limousin.

J'ai bon espoir également de parvenir à créer la centième réserve naturelle et de pouvoir développer davantage les conservatoires botaniques nationaux. Nos contemporains se préoccupent, à juste titre, de la conservation des espèces locales, des différentes variétés de pommiers par exemple, qui risquent de disparaître de par la normalisation des produits agricoles.

En matière de risques industriels et de prévention des risques majeurs, de nouveaux postes d'inspecteurs seront créés l'année prochaine. Nous devons inventer ou préciser davantage la notion de délinquance écologique, à laquelle nous n'avons peut-être pas suffisamment accordé d'attention. Nous avons été confrontés, cette année, à l'expérience dramatique des feux de forêt, dont la plupart ont été allumés par des criminels. Lors de la réforme du code pénal, nous devons manifestement nous préoccuper de cette délinquance écologique.

Le ministère de l'environnement a récupéré la compétence de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs, ce qui facilite les choses.

Nous poursuivons la politique qui avait été entreprise par mon collègue Gérard Renon, s'agissant notamment des plans d'exposition aux risques, de l'adaptation des dispositions d'urbanisme à la prévention des risques - il s'agit d'un domaine extrêmement délicat - de l'application du rapport du préfet Mingasson et de l'institution d'un collège de sages qui, en toute indépendance, doit nous aider à déterminer les priorités en ce domaine.

Les événements récents ont montré que les risques naturels sont souvent d'une ampleur plus importante que les risques technologiques. Ainsi, les cyclones de la Guadeloupe et de la Réunion ont causé beaucoup de dégâts.

La première tranche des travaux de la Clapière est financée par l'Etat en 1989, ce qui représente 60 millions de francs.

En ce qui concerne les inondations de Nîmes, j'ai engagé une concertation avec M. Bousquet pour étudier dans quelle mesure nous pouvons intervenir dans le domaine de la prévention des dégâts des eaux pluviales.

Je compte renforcer, l'an prochain, la politique contractuelle avec les collectivités locales. Déjà, dans les contrats de plan allant de 1989 à 1993, un milliard de francs sera consacré à l'environnement, qu'il s'agisse de la lutte contre les inondations, des mesures de protection et d'aménagement des zones périphériques des parcs nationaux, des contrats de rivières ou de la formation à l'environnement et de la recherche.

Le conseil interministériel de la qualité de la vie qui s'est tenu en avril 1989 a conclu huit contrats avec les conseils généraux.

J'entends développer la possibilité - au départ à titre expérimental - de conclure des contrats entre l'administration de l'environnement et les villes. L'environnement n'est pas simplement, en effet, une affaire de nature ou de zone rurale, c'est aussi la qualité de la vie quotidienne de l'environnement urbain, dans lequel vivent la plupart de nos concitoyens. Mais je sais que M. le rapporteur de la commission des affaires culturelles en parlera longuement tout à l'heure.

La politique du bruit est un des exemples dans lesquels peut s'appliquer une politique contractuelle entre l'administration de l'environnement et les villes. Ainsi, nous avons déjà pris quelques initiatives, notamment avec la mise en

place d'un nouveau régime de traitement pénal des plaintes contre les bruits excessifs de voisinage, qui représentent un domaine très sensible pour les Français.

De même, un projet de loi est en préparation - je souhaite vous le présenter l'an prochain - sur l'indemnisation des riverains des aéroports. Je pense que nous devons aussi rajeunir la réglementation acoustique de la construction, qui est actuellement un peu compliquée.

Nous allons également réfléchir, avec M. Delebarre, au renforcement de l'aide de l'Etat à la résorption des bruits excessifs dus aux grandes infrastructures, notamment dans les logements sociaux ; c'est ce que nous avons appelé la lutte contre les points noirs.

Les priorités que j'avais inscrites dans le budget de l'an dernier seront poursuivies en 1990 car, dans le domaine de l'environnement, il faut beaucoup de ténacité. Les choses ne se font pas - ou se font rarement - de manière spectaculaire, des concertations interministérielles sont nécessaires, il faut mobiliser de nombreux acteurs, et les résultats prennent parfois plusieurs mois.

Il ne faut donc pas arrêter notre action. En effet, les déchets, la protection du littoral sont des dossiers qui prendront beaucoup de temps. De même, la relance de l'action internationale ne se fera pas en une année. Nous allons donc continuer.

Les événements de l'été dernier nous ont mis dans l'obligation d'ouvrir de manière vigoureuse un autre chantier, celui de l'eau. Nous avons connu une sécheresse qui, dans certains endroits, se poursuit encore.

Nous devons prendre des mesures plus importantes pour assurer une meilleure cohérence de l'administration de l'eau en France. Nous devons réfléchir sur les perspectives que nous nous donnons en matière de gestion de l'eau, notamment en ce qui concerne la consommation.

Si nous sommes à peu près bien outillés pour intervenir sur la ressource et sur les aménagements, nous avons, en effet, un peu baissé les bras devant les accroissements de consommation. Or, en trente ans, nous avons décuplé la consommation de l'eau pour tous les usages : irrigation agricole, consommation urbaine ou refroidissement industriel. Je ne suis pas certain qu'à terme nous puissions continuer sur cette pente.

J'organiserai donc, en 1990, des assises de l'eau, bassin par bassin, puis sur le plan national. Réduire le gaspillage et la pollution, accroître nos efforts en matière d'assainissement et d'équipement, tels devront être nos objectifs et je crois que nous avons peut-être perdu quelque temps pour agir.

Nous devons, aujourd'hui, accélérer notre effort et y inclure une réflexion d'ordre législatif. MM. Malandain et Tenaillon nous ont transmis un certain nombre de rapports que je compte mettre en œuvre pour combler les lacunes de la législation sur l'eau. Nous n'avons pas, par exemple, de moyen pour protéger les eaux souterraines de manière convenable, pour réglementer les prélèvements dans les rivières non domaniales. Chacun se sert ! De même, nous voyons les forages se multiplier sans qu'une autorité quelconque puisse intervenir.

La politique française de l'environnement doit changer d'échelle.

Il n'est pas vrai, en effet, que la situation s'améliore dans tous les domaines de l'environnement. Il y a une sorte d'entropie générale, de dégradation constante de certains paramètres. Mais nous constatons des améliorations çà et là, dont il faut se féliciter.

Notre politique de l'environnement a été, je le crois, conçue à un moment où il s'agissait d'une préoccupation un peu secondaire, où l'on considérait qu'il y avait des « sparadraps » à mettre ici et là. Aujourd'hui, on s'aperçoit de plus en plus que les questions d'environnement interviennent au cœur des stratégies industrielles. Nous le voyons bien au sein de la Communauté économique européenne !

Les questions d'environnement deviennent aussi un enjeu géopolitique important dans les relations entre Etats, l'exemple des grands mouvements de libération de l'Europe de l'Est le montre bien. Par conséquent, notre pays doit en tirer des conséquences.

Si les structures administratives de l'environnement ont été mises en place à un moment où les conceptions étaient différentes et où une relative récession économique ne permettait pas de faire davantage, aujourd'hui, la situation est un peu différente et il faut en tirer les conséquences.

Tel est l'objet du plan national pour l'environnement que M. le Premier ministre m'a demandé de mettre en œuvre et dont j'espère vous présenter les grandes lignes très rapidement.

En tout état de cause, mesdames, messieurs les sénateurs, les crédits qui sont prévus dans le projet de budget que je vous présente permettront de prendre des initiatives dans deux domaines très importants.

En premier lieu, il faudra moderniser l'administration territoriale de l'environnement. Celle-ci est en effet très disparatée : les directions départementales de l'agriculture interviennent pour la gestion de certains aspects de la politique de l'eau ; pour la légalité des plans d'occupation des sols, ce sont les directions départementales de l'équipement ; pour l'eau potable, ce sont les directions de l'action sanitaire et sociale ; pour la prévention des pollutions, les directions régionales de l'industrie et de la recherche - les inspecteurs des Mines, comme on les appelait autrefois - sont compétentes.

Nous n'avons pas de coordination, à l'échelle départementale, de l'ensemble des aspects de l'environnement. Les préfets ont de plus en plus de mal à savoir exactement ce qu'il en est. Mon administration rencontre elle-même quelques difficultés pour intervenir, pour répondre aux questions des élus. Les Français ont du mal à identifier un responsable de l'environnement dans le département.

Nos délégations régionales sont extrêmement actives et motivées, mais elles manquent cruellement de moyens.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Très bien !

M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat. Par conséquent, nous devons renforcer l'administration de l'environnement sur le terrain pour répondre à l'attente des Français, pour coordonner l'action des différents services. A cet effet, M. le Premier ministre a chargé M. Lorit, inspecteur général de l'administration, de rédiger un rapport pour la fin de l'année sur la meilleure manière de pouvoir rendre cette administration plus cohérente et plus présente sur le terrain.

Un crédit de 30 millions de francs a été affecté à la modernisation des structures territoriales de l'environnement, qui interviendra dès que nous connaissons les conclusions de ce rapport.

En second lieu, nous devons constituer un pôle français des techniques scientifiques plus puissant dans le domaine de l'environnement.

Là encore, la capacité scientifique est éclatée dans différents organismes, que ce soit l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, l'Ifremer, le bureau de recherches géologiques et minières, le B.R.G.M., l'Institut national de la recherche agronomique, l'I.N.R.A., ou d'autres organismes.

Il existe une forte capacité technique, mais nous devons faire face à un problème de coordination d'autant plus important que la création récente de l'agence européenne de l'environnement nous oblige à y nommer un correspondant français. Nous n'en avons pas à l'heure actuelle et, si cette situation demeure, nous risquons, à terme, de devoir appliquer une politique de l'environnement exclusivement élaborée sur la base des données allemandes ou néerlandaises. Dans ces deux pays, en effet, il existe de très puissants organismes de recherche en matière d'environnement.

Un crédit de 35 millions de francs permettra de jeter les bases d'un réseau scientifique français pour l'environnement.

A cette fin, je travaille avec M. Fauroux pour que le Cerchar, le centre d'études et de recherches des Charbonnages de France, puisse intervenir dans le domaine de l'environnement. En outre, je compte beaucoup sur l'excellence des travaux des équipes d'écotoxicologie de l'Institut national de recherche chimique appliquée, l'Ircha. J'avais déjà dégagé 2 millions de francs de contrats en 1989 pour soutenir les activités d'écotoxicologie de l'Ircha et je pourrai mobiliser, à cet effet, 15 millions de francs en 1990. Je sais d'ailleurs que les parlementaires de l'Essonne - notamment M. Vizet - sont très sensibles aux problèmes sociaux que connaît cet institut.

Bien entendu, le développement des activités d'environnement aura des effets positifs, mais il ne constitue qu'un volet - extrêmement important, certes - du plan d'ensemble qui devra être arrêté l'an prochain. Nous devons prendre des dispositions dans bien d'autres domaines.

Il en est ainsi, notamment, de la fiscalité. Là encore, nous devons engager un chantier difficile à la veille de l'harmonisation européenne. Le dernier conseil des ministres de l'environnement de la Communauté économique européenne a attiré l'attention des différents ministres des finances sur ce point : si l'harmonisation de la fiscalité européenne se traduit par une baisse importante du coût des carburants, il s'en suivra immédiatement une augmentation importante de la consommation, avec l'ensemble des effets écologiques que cela entraîne.

Mais il est d'autres exemples pour lesquels notre fiscalité a des effets pervers pour l'environnement. Ainsi, aujourd'hui, nous avons beaucoup de difficultés à gérer les déchets et les communes s'interrogent : pourquoi la taxe professionnelle est-elle uniquement affectée aux activités de production alors que la gestion des déchets, qui en est pourtant le corollaire immédiat, n'en bénéficie pas ? Il y a là quelque chose d'anormal et d'injuste. En effet, le déchet est le résultat direct de la production. Pourquoi une commune qui protège son territoire en tire-t-elle moins d'avantages que la commune qui « bétonne », alors que cette dernière bénéficie de sa proximité avec la première ? Il existe beaucoup d'exemples de ce genre.

De même, si l'on veut protéger plus d'espaces, on pourrait rendre possibles les donations en paiement des droits de succession au profit du conservatoire du littoral. Je vous cite ces exemples uniquement à titre indicatif, ils ne valent pas ici engagement du Gouvernement. Chacune de ces propositions fera l'objet, en effet, de longues discussions avec mes collègues.

En tout cas, dans toute la Communauté, cette réflexion sur la fiscalité écologique et l'incitation économique à la protection de l'environnement prend une allure plus soutenue en attendant que le Conseil des ministres demande à la Commission un rapport sur cette question.

De même, nous aurons à rédiger, dans l'intérêt de nos concitoyens, de véritables codes de l'environnement. Nous avons parlé, tout à l'heure, du bruit, mais c'est dans bien des domaines que la législation de l'environnement est dispersée dans différents articles difficiles à retrouver !

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je suis évidemment heureux de vous présenter un budget en accroissement de l'ordre de 25 p. 100 ; c'est un événement peu fréquent, dans les départements ministériels ! J'y vois le signe d'un sursaut, mais d'un sursaut qui doit prélude à un décollage grâce au fonds national pour l'environnement.

Je considère aussi avoir, en grande partie du moins, répondu aux espoirs que vous aviez aimablement placés en moi l'an dernier. Le bilan de la politique de l'environnement me paraît, en effet, honorable. Il reste beaucoup à faire, mais je constate avec grand plaisir, dans toute la population, dans les médias et, bien évidemment, dans la représentation parlementaire, un soutien et une attente qui combient le militant que je suis. (*Applaudissements sur les travées socialistes. - M. Hubert Martin, rapporteur pour avis, applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Robert Vizet, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, soucieux de respecter le temps de parole qui m'est imparti, je me bornerai à formuler quelques observations sur l'évolution du budget de l'environnement avant d'interroger le Gouvernement sur les points qui ont plus particulièrement retenu l'attention de la commission des finances et de son rapporteur spécial.

Ma première observation concerne le contexte institutionnel et administratif dans lequel intervient ce projet de budget. A cet égard, le projet de budget de l'environnement pour 1990 reflète, comme son prédécesseur, mais en sens inverse, l'évolution des structures ministérielles chargées de ce secteur.

En effet, si le budget de l'année dernière portait la marque de la création, au côté du secrétariat d'Etat à l'environnement, d'un secrétariat d'Etat autonome chargé de la prévention

des risques majeurs, le budget de 1990 traduit, quant à lui, la suppression de ce département ministériel et le rapatriement, au sein du budget de l'environnement, des crédits consacrés à la prévention des risques majeurs.

La commission des finances, qui avait déploré, l'année dernière, la complexité et l'imbrication croissantes des compétences en matière d'environnement, se félicite de cette simplification des structures ministérielles et de ce retour à une unité de direction des services centraux de l'environnement.

D'une manière plus générale, je souhaite, monsieur le secrétaire d'Etat, que votre département ministériel accède, enfin, à la stabilité administrative et que cessent les vicissitudes, les avatars et les tribulations qu'il a connus, de statuts divers en rattachements variés, depuis sa création, en 1971.

Par ailleurs, le département ministériel chargé de l'environnement devrait exercer une maîtrise directe sur les moyens de ses services. En l'occurrence, je rappelle qu'en raison de la dispersion des moyens des services du secrétariat d'Etat entre plusieurs fascicules budgétaires - industrie, agriculture, santé et surtout équipement - il est actuellement très difficile, sinon impossible, de porter un jugement sur leur évolution. Cette situation, qui constitue un legs du passé, est préjudiciable à l'exercice du contrôle parlementaire.

Enfin, le nécessaire effort de rationalisation des structures ministérielles chargées de l'environnement doit s'accompagner d'un renforcement et du redéploiement, sur le terrain, de véritables services extérieurs de l'environnement. De ce point de vue, nous sommes satisfaits des propos que vous avez tenus tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat.

Toutes ces réformes administratives et financières s'avèrent indispensables pour conférer toute sa crédibilité à la politique de l'environnement. A ce propos, pourriez-vous nous faire part des premières conclusions éventuelles auxquelles aurait pu aboutir M. Jean-François Lorit dans le cadre de la mission que vous lui avez confiée ?

Après ces brèves considérations de science administrative, ma seconde observation portera sur le budget lui-même et sur son évolution.

En 1990, les crédits de l'environnement, d'un montant initial de 766 millions de francs, s'élèvent désormais, après la deuxième délibération à l'Assemblée nationale, à près de 855 millions de francs, soit une progression de 20 p. 100, à structures constantes de 1990. Une telle évolution peut sembler satisfaisante au regard de la progression moyenne - plus 5,3 p. 100 - des dépenses publiques. Mais cette impression première doit être tempérée et nuancée pour au moins trois raisons.

Tout d'abord, cette croissance du budget de l'environnement intervient après un exercice particulièrement défavorable, caractérisé par une diminution des crédits alloués à ce département ministériel de 5,2 p. 100 en 1989. A cet égard, le présent projet de budget apparaît, dans une large mesure, comme un budget de rattrapage.

Par ailleurs, cette augmentation de 20 p. 100 s'applique à un volume de crédits particulièrement modique, à savoir 700 millions de francs, en 1989, avec les crédits alloués à la prévention des risques majeurs. Certes, les crédits du secrétariat d'Etat ne représentent qu'une part infime de l'effort financier consenti par les personnes publiques, particulièrement par les collectivités locales, en faveur de l'environnement, mais le budget du secrétariat d'Etat doit atteindre un seuil de crédibilité pour permettre à ce département ministériel d'assumer pleinement et efficacement son rôle d'aiguillon, de catalyseur et de coordinateur de l'action des différents intervenants dans le domaine de l'environnement.

Enfin, ce taux de croissance de 20 p. 100 résulte d'une comparaison des crédits inscrits dans les lois de finances initiales. Ce chiffre ne tient donc pas compte des annulations de crédits intervenues au cours de l'exécution du budget.

A cet égard, il convient de rappeler que les annulations de crédits opérées par l'arrêté du 8 septembre 1989 se sont élevées à 12 450 000 francs en dépenses ordinaires et crédits de paiement, soit près de 2 p. 100 du budget voté en 1989.

De surcroît, ces annulations ont porté non seulement sur des crédits qui, selon les services du secrétariat d'Etat à l'environnement, n'étaient pas devenus sans objet, mais aussi sur des chapitres dont les dotations avaient été abondées à la demande du Parlement.

La commission déplore vivement que le pouvoir reconnu, avec parcimonie, au Parlement d'exprimer des priorités en matière de dépenses publiques soit ainsi tenu en échec par de simples arrêtés.

Cet état d'esprit est conforté par la récente annulation de crédits, en date du 22 novembre 1989, qui a « taxé » votre département, monsieur le secrétaire d'Etat, de 2 millions de francs supplémentaires en crédits de paiement, au chapitre 67-20.

Ces observations liminaires étant faites, j'en viens aux interrogations de la commission des finances, auxquelles, j'en suis sûr, monsieur le secrétaire d'Etat, vous vous emploierez à répondre.

Ma première série de questions concerne la prévention des pollutions, qui, par l'importance relative de ses crédits, à savoir près de 300 millions de francs en dépenses ordinaires et crédits de paiement et 269 millions de francs en autorisations de programme, constitue l'action prioritaire du budget de l'environnement.

S'agissant de la politique de l'eau, la commission des finances a, tout d'abord, relevé, en matière de restauration des cours d'eau domaniaux, une inadéquation entre le caractère ambitieux des objectifs affichés et la modicité des sommes dégagées, même abondées de 3 millions de francs. Elle s'est, en conséquence, interrogée sur le point de savoir si une telle évolution ne constituait pas le prélude à un désengagement furtif de l'Etat et à un transfert subreptice de cette charge aux collectivités territoriales.

L'évolution des crédits destinés aux contrats de rivière suscite également une crainte analogue puisque ces dotations stagnent alors que cette procédure contractuelle connaît un réel succès auprès des collectivités territoriales.

Par ailleurs, les crédits consacrés, en métropole, aux grands barrages et aux travaux de protection contre les eaux marquent une « pause », selon l'expression employée par les services du secrétariat d'Etat à l'environnement.

A cet égard, la commission des finances s'est interrogée sur la signification de cette pause. S'agit-il d'une démarche de réexamen du projet après une étude globale d'environnement ou d'une remise en cause du barrage de Serre-de-la-Fare, dont la construction avait été considérée comme prioritaire à la suite des inondations catastrophiques de 1980 ? Nous attendons des éclaircissements, monsieur le secrétaire d'Etat.

Enfin, je rappellerai que, en dépit de l'effort consenti par les communes et les agences de bassin, la situation de l'assainissement des eaux reste préoccupante puisque le taux de collecte de la pollution ne s'élève, dans notre pays, qu'à 50 p. 100 au lieu de 80 p. 100 en République fédérale d'Allemagne. En l'occurrence, nous souhaiterions en savoir davantage, monsieur le secrétaire d'Etat, sur l'état d'avancement de la directive européenne sur le traitement des eaux usées.

Concernant la prévention des risques industriels, la commission des finances, tout en se félicitant de la création, en 1990, de dix-huit postes supplémentaires au titre de l'inspection des installations classées, constate que le problème de la surveillance effective des quelque 500 000 installations classées demeure entier et conserve toute son acuité.

A ce propos, je souhaiterais connaître, monsieur le secrétaire d'Etat, l'état de vos réflexions sur un éventuel transfert aux collectivités locales de la charge de la surveillance des installations classées soumises à déclaration. Cette question préoccupe vivement les représentants des collectivités territoriales que nous sommes.

Pour ma part, je considère qu'une telle évolution serait préoccupante si elle n'était pas entourée de toutes les garanties nécessaires, car elle aboutirait à transférer aux collectivités locales, en particulier aux communes, de lourdes responsabilités, avec des conséquences financières, administratives et politiques considérables.

S'agissant de la pollution atmosphérique, la commission des finances se félicite de l'effort consenti en faveur de la modernisation et de l'extension des réseaux de surveillance de la pollution de l'air. Elle souhaite obtenir des précisions sur les options finalement retenues pour la réforme de la taxe parafiscale sur cette pollution atmosphérique.

Concernant le traitement et l'élimination des déchets, la commission des finances, qui a approuvé le programme ambitieux présenté au conseil des ministres du 4 janvier 1989,

a déploré l'abondement très modique de la dotation de fonctionnement versée à l'agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, l'A.N.R.E.D. L'objectivité commande toutefois de rappeler que, à la suite de la deuxième délibération à l'Assemblée nationale, la subvention d'équipement allouée à l'A.N.R.E.D. a été, elle, augmentée de 6 millions de francs.

J'en viens maintenant aux crédits consacrés à la protection de la nature et à la qualité de la vie, qui n'étaient pas favorisés, loin s'en faut, dans le projet de budget initial.

Il est vrai que le débat à l'Assemblée nationale a permis de corriger ces évolutions ; c'est ainsi que les réserves naturelles ont reçu 3 millions de francs supplémentaires et le conservatoire du littoral 5 millions de francs.

Mais cette « rallonge » permettra-t-elle au conservatoire du littoral d'accroître, de manière significative, le volume de ses acquisitions de terrains ? Il est permis d'en douter. Cette situation est d'autant plus préoccupante que, en matière de protection du littoral contre l'urbanisation abusive et le mitage de nos côtes, le temps et les occasions perdus le sont définitivement.

Par ailleurs, la commission des finances a déploré la faible progression - 6 p. 100 - des crédits alloués aux parcs naturels nationaux, qui est d'ores et déjà absorbée par l'augmentation des dépenses de personnels et la mise en place du septième parc national, celui de la Guadeloupe, qui intervient, hélas ! après les ravages causés par le cyclone Hugo voici peu de temps. Ces crédits seront-ils suffisants pour « remettre en état » la nature, si je puis dire ?

Ce problème, bien sûr, ne concerne pas le seul secrétariat d'Etat à l'environnement, mais ce dernier peut être un élément important de la mobilisation des moyens qui s'opère sur le plan national pour essayer de réparer les dégâts.

Dans ces conditions, la politique de modernisation des parcs nationaux va-t-elle connaître, elle aussi, une pause ? La question est posée.

En outre, votre commission des finances s'est préoccupée d'une certaine « dérive » du rôle initialement imparti au Fonds interministériel pour la qualité de la vie. En effet, si ce fonds conserve encore un rôle de « fer de lance » et de catalyseur avec un effet multiplicateur des crédits, notamment dans le cadre des opérations contractualisées, il apparaît de plus en plus comme un « réservoir de crédits » dans lequel le secrétariat d'Etat vient puiser, en cours d'année, pour abonder les lignes du budget de l'environnement qui ne seraient pas dotées suffisamment.

Enfin, pour clore la liste de ces interrogations, je souhaiterais obtenir, monsieur le secrétaire d'Etat, plus de précisions encore sur les solutions que vous préconisez pour assurer l'avenir de l'institut national de recherche chimique appliquée - Ircha - et, je l'espère, pour préserver l'unité de cet outil technique particulièrement performant. Bien que cet établissement public relève de la tutelle du ministère de l'industrie, je vous sais très attaché, monsieur le secrétaire d'Etat, à l'existence d'un laboratoire public spécialisé en écotoxicologie.

A cet égard, je m'interroge sur la signification et la portée de la mesure supplémentaire de 20 millions de francs qui ont été dégagés lors de la deuxième délibération à l'Assemblée nationale, et qui sont destinés « à la mise en place d'un pôle d'expertise technique appliquée aux problèmes d'écologie et de prévention des risques ».

S'agit-il de détacher le département « Recherche pour l'environnement » de l'Ircha et de le fusionner avec le Cerchar, dans la perspective de créer un institut français de l'environnement ? J'attends votre réponse, monsieur le secrétaire d'Etat.

Vous avez déployé beaucoup d'énergie et de persuasion pour obtenir, *in extremis*, à l'Assemblée nationale, des moyens supplémentaires.

La commission des finances du Sénat a bien voulu voir, dans cette augmentation importante de vos crédits, le signe de la volonté du Gouvernement de mettre enfin « les bouchées doubles dans le domaine de l'environnement », pour reprendre l'expression employée par le Premier ministre.

Monsieur le secrétaire d'Etat, ne décevez pas notre commission, qui a décidé, en définitive, de laisser le projet de budget de l'environnement pour 1990 à l'appréciation du Sénat. (*Applaudissements sur les travées communistes, ainsi que sur certaines travées de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Simonin, rapporteur pour avis.

M. Jean Simonin, en remplacement de M. Hugo, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, les années quatre-vingt-dix seront très certainement marquées par de grands débats sur l'équilibre écologique de la planète.

Depuis un an déjà, les thèmes de la destruction de la couche d'ozone, de la protection de l'Antarctique ou de l'effet de serre ont été largement popularisés par les médias et le mouvement écologique a élargi son audience, au point même qu'il a parfois, au moins en France, des difficultés à passer de la société civile à la scène politique.

Les industriels prennent, quant à eux, conscience de l'existence d'un marché de l'environnement et lancent des labels de propreté.

Enfin, la communauté internationale, suivant en cela les institutions européennes depuis longtemps préoccupées par les problèmes d'environnement, a multiplié, durant cette année 1989, les interventions, colloques et conférences sur ces sujets sensibles.

Cette prise de conscience internationale est un espoir pour l'avenir. Il ne faudrait pas croire que ces phénomènes inquiétants, comme la destruction de l'ozone ou le renforcement de l'effet de serre, qui est la conséquence de la déforestation massive et de l'augmentation de la production de gaz carbonique, n'auront de conséquences sensibles que dans des milliers ou des millions d'années. L'échéance est, en effet, à l'échelle de deux ou trois générations. Sans dramatiser à l'excès, car il faut tenir compte aussi de nos lacunes dans la connaissance scientifique des évolutions, je crois qu'il nous faut agir dès aujourd'hui.

C'est pourquoi je me félicite de l'adoption du protocole de Montréal, qui prévoit la diminution en deux étapes de 50 p. 100 de la production et de la consommation de cinq types de ces chlorofluorocarbones, les C.F.C., comme on les appelle, responsables, en partie, de la destruction de la couche d'ozone.

De même, je souscris tout à fait à la proposition défendue par la France lors de la cinquième conférence du traité de Washington qui s'est tenue à Paris en octobre dernier, de faire de l'Antarctique une réserve naturelle mondiale.

Je regrette, cependant, que nous n'ayons pu obtenir qu'un simple moratoire d'un an à l'application de la convention de Wellington, qui prévoit la possibilité de l'exploitation des ressources minérales de l'Antarctique. Certes, cette convention fixe des règles particulièrement sévères pour l'obtention d'une autorisation préalable d'exploitation, dont nous savons bien qu'elle n'est actuellement ni possible techniquement ni rentable financièrement. Mais la simple reconnaissance d'une telle possibilité pour les années à venir me semble présenter un trop grand danger pour l'équilibre de ce continent, que nous souhaitons préserver de toute pollution d'origine humaine.

Le principe d'une conférence exceptionnelle consacrée aux problèmes d'environnement en Antarctique, l'année prochaine, a été retenu par la conférence de Paris. J'espère que la France saura y faire prévaloir ses thèses, qui sont, j'en suis sûr, celles de la raison.

Reste le problème de l'effet de serre, qui, s'il n'était pas contrôlé, pourrait conduire à un réchauffement de l'atmosphère terrestre que l'on a estimé à deux ou trois degrés en 2050 avec, bien entendu, des conséquences très graves tant sur le plan humain que sur le plan écologique.

Nous connaissons les responsables de ce réchauffement. Il s'agit des fameux C.F.C. et, surtout, de l'augmentation de la teneur en gaz carbonique de l'air, résultant de l'utilisation de combustibles fossiles comme le charbon, le pétrole ou le gaz et de la déforestation.

Or nous touchons ici aux limites de l'action internationale en matière de protection de l'environnement. Les pays riches sont, en effet, en mesure de préserver leurs espaces boisés en

développant de nouvelles sources d'énergie qui ne produisent pas de gaz carbonique, mais la situation est toute différente pour les pays en développement dont on comprend bien qu'ils soient parfois moins soucieux de protection de l'environnement que de croissance économique, compte tenu des besoins alimentaires et énergétiques de leurs populations, toujours plus nombreuses.

La déclaration de La Haye, signée par la France le 11 mars 1989, a bien reconnu le principe d'une solidarité internationale pour compenser les efforts demandés à ces pays, mais je m'interroge sur les solutions concrètes qui seront apportées et sur les sacrifices que nous sommes prêts à consentir.

Quoi qu'il en soit, l'activité, parfois quelque peu désordonnée, des instances internationales en matière d'environnement et la part que la France a pu y prendre, justifiaient-elles, monsieur le secrétaire d'Etat, vos déclarations enthousiastes ou, comme certains ont pu le dire, votre auto-satisfaction ?

En effet, selon vous, en un an, la France serait passée du rôle de lanterne rouge à celui de locomotive verte de l'Europe.

Je vous assure que, malgré toute la sympathie que nous pouvons avoir pour votre action et votre dynamisme, ces déclarations ont parfois été mal ressenties ou ont été jugées quelque peu excessives.

Tout d'abord, je ne crois pas qu'il y ait eu une révolution dans la politique d'environnement de la France depuis un an. Vous avez bénéficié, monsieur le secrétaire d'Etat, de l'action de vos prédécesseurs et je sais bien qu'avant vous d'autres responsables de l'environnement ont eu à cœur de faire avancer les choses et se sont battus pour obtenir des moyens financiers supplémentaires. Croyez-vous que l'action de votre prédécesseur, Alain Carignon, était si différente de la vôtre ?

Mais, si, des intentions et des discours, nous passons à l'examen des réalisations concrètes et des moyens de votre politique, le décalage devient frappant.

Le budget que vous avez présenté à l'Assemblée nationale s'élevait à 766 millions de francs, soit 0,063 p. 100 du budget de l'Etat ! C'est un montant sans commune mesure avec ce que dépensent nos voisins européens pour l'environnement, en particulier les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne et la Grande-Bretagne. Qui plus est, la part du budget de l'environnement au sein du budget général de l'Etat est en régression depuis dix ans. Elle s'élevait alors à 0,11 p. 100.

Enfin - là se trouve sans doute le principal handicap pour mener vraiment une grande politique de l'environnement - les effectifs de l'administration sont tout à fait insuffisants, monsieur le secrétaire d'Etat, et vous ne disposez pas des relais nécessaires à l'échelon local.

Sans crédits importants, sans administration pour faire appliquer une politique - faut-il le rappeler encore, les inspecteurs des installations classées relèvent toujours du ministère de l'industrie - la protection de l'environnement est trop souvent considérée comme une action secondaire, un simple accompagnement de politiques, elles, prioritaires, comme l'industrie, l'agriculture ou l'aménagement du territoire.

L'ensemble des groupes politiques de l'Assemblée nationale s'est élevé contre une telle situation et, en seconde délibération, un supplément de crédits de 87,5 millions de francs a été voté. Cette somme est destinée aux réserves naturelles, au fonctionnement de l'agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets, à la recherche et surtout à ces fameuses structures territoriales de l'environnement.

Nous serons très attentifs à ce que ces dotations qui, à structure constante, font passer l'augmentation de votre budget de 8 p. 100 à plus de 20 p. 100, ne subissent pas le même sort que celles que nous avions votées l'an passé et qui ont fait l'objet d'annulations de crédits.

De manière plus générale, je crois, pour ma part, que le budget de l'environnement mériterait d'être affiché comme une priorité par le Gouvernement dès l'élaboration du projet de loi de finances, plutôt que d'être renfloué chaque année au cours du débat budgétaire.

S'agissant de l'affectation des crédits dont vous disposez, monsieur le secrétaire d'Etat, je ne ferai que quelques brèves remarques après le remarquable exposé de notre collègue M. Vizet, rapporteur spécial de la commission des finances.

Ce budget privilégie les parcs nationaux, la recherche, la mesure de la pollution atmosphérique et la gestion des déchets. Ce sont, à l'évidence, des actions qu'il était nécessaire de renforcer.

Sur la gestion des déchets industriels, je rappellerai simplement que, depuis la fermeture de la décharge de Montchanin, il ne reste plus sur notre territoire que douze installations spécialisées, ce qui est très insuffisant compte tenu de leur état de saturation et de leur implantation géographique puisqu'elles sont concentrées dans le nord de la France.

Dans la région Rhône-Alpes, pourtant forte productrice de déchets, malgré l'action menée par une société d'économie mixte spécialement constituée pour l'étude et la recherche de sites potentiels, nous rencontrons les plus graves difficultés pour trouver de nouveaux lieux d'implantation.

Je pense que l'aide du ministère de l'environnement doit se renforcer dans ce domaine. Nous ne pouvons pas, d'un côté, interdire les exportations incontrôlées de déchets - ce qui est une excellente chose - et, d'un autre côté, refuser de les traiter ou de les entreposer chez nous.

En ce qui concerne la politique de l'eau, mon appréciation sur votre politique est plus partagée. Je me félicite du renforcement de la lutte contre la pollution par les nitrates, ainsi que de l'augmentation des crédits destinés à la restauration des cours d'eau domaniaux, mais je m'inquiète de la très forte diminution des autorisations de programme pour les grands barrages en métropole.

Certes, l'aménagement de certains fleuves est une question délicate et controversée. Nous pensons naturellement à la Loire et au barrage de Serre-de-la-Fare. Je souscris volontiers à votre décision de faire réaliser une étude globale d'environnement qui complètera les études d'impact imposées par la loi. Mais ne passons pas d'un extrême à l'autre. L'ensemble des facteurs en jeu doit être pris en compte, aussi bien la préservation du patrimoine naturel que la protection contre les inondations et, bien sûr, les phénomènes de pénurie d'eau, auxquels nous sommes tout particulièrement sensibles en cette année de sécheresse.

En outre, il ne faudrait pas transformer cette « pause », selon votre propre expression, en une trop longue période d'incertitude. Dans nos départements, nous avons des chantiers en cours, des projets et nous souhaitons tous des décisions rapides et définitives.

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez « récupéré » les compétences du secrétariat d'Etat à la prévention des risques majeurs, ce qui me semble être conforme à la logique et favorable à la cohérence des actions, mais je n'ai pas trouvé dans ce projet de budget l'effort financier que j'espérais pour répondre aux exigences de l'extension de la directive Seveso, décidée par une directive communautaire de novembre 1988, et à l'augmentation de la demande des communes concernant les plans d'exposition aux risques.

En définitive, ce projet de budget pour 1990, qui était fort médiocre dans sa première version, est devenu moins mauvais après la discussion à l'Assemblée nationale. Il n'en reste pas moins encore insuffisant au regard des actions à mener.

La commission des affaires économiques et du Plan a donc décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat pour le vote des crédits en espérant que le Gouvernement - et non vous seul, monsieur le secrétaire d'Etat - reconnaitra enfin, de manière plus évidente, l'importance et la nécessité d'une politique ambitieuse pour l'environnement. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Martin, rapporteur pour avis.

M. Hubert Martin, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Monsieur le secrétaire d'Etat, comme on vient de le signaler, vous présentez un projet de budget en hausse de plus de 20 p. 100 à la suite de la rallonge accordée à l'Assemblée nationale.

J'indique d'ores et déjà que la commission des affaires culturelles a suivi ma proposition et a donné un avis favorable à l'adoption de vos crédits. Cet avis a été obtenu à l'unanimité moins une voix.

Toutefois, cette évolution favorable ne vous permettra pas encore de vous parer du « matricule 007 » de Mme Bouchardeau, voilà quelques années ! Vous restez en deçà, de peu il est vrai !

Ne chipotons pas ! L'essentiel est là : 0,06 p. 100 ou 0,07 p. 100 de l'effort national, voire 0,1 p. 100 comme ce fut le cas avec M. d'Ornano, est-ce vraiment raisonnable lorsque l'on connaît les menaces qui pèsent sur notre environnement ?

Est-il acceptable aussi que, d'année en année, les annulations de crédits en cours d'exercice diminuent les dotations des chapitres augmentés à la demande du Parlement.

Après ces remarques générales, je consacrerai mon temps de parole à un sujet particulier, la lutte contre le bruit.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous nourrissez de hautes ambitions pour la politique internationale de la France en matière d'environnement. Nous devons nous en réjouir, mais nous pouvons être tentés d'établir certaines comparaisons. Ainsi, accordez-vous parallèlement autant d'attention à la qualité de la vie des Français ? Je ne le pense pas !

L'amélioration de la qualité de la vie suppose la mise en œuvre de politiques de longue haleine, à la fois ingrates, onéreuses et peu médiatiques pour un gouvernement, mais elle constitue, elle aussi, une priorité.

Le bruit est la nuisance dont se plaignent le plus les Français. Beaucoup le subissent d'abord au travail, même aux champs avec la mécanisation de l'agriculture. Mais les nuisances sonores les plus envahissantes sont inhérentes à l'évolution socio-économique, même si Jules César, déjà, dut interdire la circulation nocturne des chars dans Rome ! (*Sourires.*)

Il suffit de rappeler qu'au cours de ces vingt-cinq dernières années le parc automobile a été multiplié par trois, que la mobilité des Français a quadruplé et le trafic aérien décuplé. Il nous faut supporter jusqu'aux vélomoteurs ! Or un tel engin, s'il est en échappement libre, peut réveiller 200 000 personnes au moins en traversant Paris, la nuit.

Je citerai aussi ce qu'il est convenu d'appeler les « bruits de voisinage » ; ceux des engins de jardinage et de bricolage, ceux des appareils électroménagers, ceux de la télévision, ceux de la chaîne haute-fidélité, ou les aboiements des chiens, qui sont autant de causes de récriminations entre voisins. Car, au-delà d'un certain seuil, le trouble qu'ils créent excède les inconvénients normaux de la vie en société.

M. Xavier de Villepin. Très bien !

M. Hubert Martin, rapporteur pour avis. Ces bruits-là, comme, hélas ! en témoignent trop de drames révoltants, sont sans doute ceux qui poussent leurs victimes le plus à bout.

A-t-on conscience que 7 à 8 millions de Français habitent un logement exposé à un niveau sonore qui perturbe le sommeil, les conversations, l'écoute de la radio ou de la télévision ?

Sait-on aussi que 80 p. 100 des salles de classe, cantines et garderies que nos enfants ou petits-enfants fréquentent ont une très mauvaise acoustique ? Une étude a montré que le niveau sonore moyen enregistré dans les cantines est de 85 décibels et qu'il est comparable à celui d'une menuiserie industrielle ou d'une imprimerie. Après trente minutes d'exposition à un tel bruit, il faudrait une heure pour récupérer nerveusement.

Non seulement le bruit gêne et exaspère, mais il a aussi de graves répercussions sur la santé et sur la vie sociale.

S'il est, bien évidemment, nocif pour la fonction auditive, les travaux médicaux considèrent aujourd'hui que les perturbations physiologiques l'emportent sur les troubles auditifs. Telle a été également la conclusion des entretiens de Bichat, l'an dernier.

On a noté, entre autres, une réduction de l'action ovarienne chez la femme et une asthénie sexuelle chez l'homme, ce qui est, avouons-le, fort regrettable ! (*Sourires.*)

Le bruit agit sur le système nerveux - les cas de « névrose du bruit » sont nombreux - perturbe le fonctionnement de l'appareil digestif, a des répercussions sur le système cardiovasculaire, nuit à la perception visuelle, trouble le sommeil, le repos et, par voie de conséquence, les comportements.

A ce sujet, vous trouverez dans mon rapport écrit la reproduction d'une gravure d'un écorché extraite du traité d'anatomie de Vesale, médecin de Charles Quint ; elle illustre les graves inconvénients d'un niveau sonore trop élevé sur différentes parties du corps.

Il est naturellement impossible de chiffrer avec certitude son coût pour la société. Mais les ordres de grandeur sont les suivants : 25 milliards de francs pour le coût médical et 100 milliards de francs pour le coût social global.

J'ai constaté que, depuis 1982, 119 millions de francs seulement avaient été consacrés par l'Etat à la lutte contre le bruit, dont plus des deux tiers ont été attribués par le fonds d'intervention pour la qualité de la vie. Compte tenu de l'érosion monétaire, le budget de la mission « bruit » diminue régulièrement depuis 1985.

Ces crédits sont manifestement insuffisants. Les effets et le coût social du bruit justifient une politique de lutte plus volontariste.

Il me semble que trois axes prioritaires s'imposent : remédier à la complexité du « droit du bruit », notamment en clarifiant les compétences ; relancer rapidement le programme de résorption des « points noirs » du bruit, à la suite du rapport de l'ingénieur général Tutenuit ; développer la politique contractuelle.

Première priorité : remédier à la complexité du « droit du bruit ».

Le bruit est régi par des textes très nombreux ; il concerne plusieurs départements ministériels et occupe, à l'échelon local, les directions régionales de l'architecture et de l'environnement, celles de l'industrie et de la recherche, les directions départementales des affaires sanitaires et sociales, et celles de l'équipement, ainsi que les préfetures, les mairies, les gendarmeries, la police, etc.

Surabondante, la réglementation est souvent mal appliquée et les victimes du bruit qui s'adressent aux pouvoirs publics se heurtent trop fréquemment à un mur d'indifférence.

La diversité des textes rend ambigu le partage des compétences, comme en témoigne la répartition des rôles entre maire et préfet dans la lutte contre les bruits de voisinage.

Le code des communes donne tous pouvoirs au maire pour faire respecter la tranquillité dans le respect de l'exercice des libertés publiques, sauf dans les communes dotées d'une police d'Etat où cette compétence relève de la seule autorité de l'Etat, donc du préfet ou du préfet de police. Mais les lois de décentralisation ont stipulé que le contrôle administratif et technique des règles d'hygiène et donc du bruit relevait de la compétence de l'Etat.

D'après les informations qui m'ont été communiquées et comme vous y avez fait allusion, monsieur le secrétaire d'Etat, il pourrait être envisagé de procéder, en 1990, à un aménagement du code des communes qui permettrait de confier, dans tous les cas, la police de la tranquillité au maire. Une telle réforme s'impose car c'est bien à l'échelon municipal que sont menées quotidiennement la lutte contre le bruit et la politique contractuelle, dont je parlerai dans un moment. Cette politique contractuelle a mis en évidence l'importance pour les villes de disposer de moyens juridiques *ad hoc*.

Sans doute leur faut-il aussi des moyens matériels et, à cet égard, une remarque s'impose. Les villes moyennes doivent faire appel à la D.D.A.S.S., qui dispose des moyens adéquats, mais n'est pas toujours facile à mobiliser, ou aux services de police et à la gendarmerie, qui manquent de matériel et sont encore insuffisamment formés à son emploi.

Deuxième priorité : relancer rapidement le programme de résorption des « points noirs » aux abords des voies routières les plus bruyantes.

Le Gouvernement avait décidé, en 1984, d'engager, pour la durée du IX^e Plan, un « programme de rattrapage des "points noirs" dus au bruit des transports terrestres » comportant un effort particulier pour l'insonorisation des logements sociaux - environ 60 000 - situés dans ces « points noirs ».

Un bilan établi au début de cette année a montré que l'objectif retenu en 1984 était loin d'être atteint : un tiers seulement des opérations sélectionnées et inscrites ont été effectivement financées et lancées, un tiers est à l'étude et un tiers a été abandonné.

Cet échec s'explique par la raison suivante : le programme de réhabilitation a été confié à la direction des routes et à la direction du logement du ministère de l'équipement et du logement. Or, la direction des routes n'intervient qu'à condition que l'antériorité du bâti soit établie. En outre, le taux des primes à l'amélioration des logements locatifs publics sociaux a été abaissé de 40 p. 100 à 20 p. 100 en 1986.

Monsieur le secrétaire d'Etat, en avril dernier, vous avez chargé l'ingénieur général des ponts et chaussées Jacques Tutenuit d'une mission visant à dégager les conditions administratives et financières de redémarrage du programme.

Remis au début du mois de septembre, le rapport Tutenuit a proposé d'associer financièrement le secrétariat d'Etat chargé de l'environnement à la résorption des « points noirs ». Contrairement à celle de l'administration de l'équipement, sa participation permettrait de retenir comme critère unique d'intervention le niveau insupportable de la nuisance, qu'il y ait ou non antériorité du bâti.

L'urgence du problème et son actualité commandent d'amorcer dès à présent la relance du programme de rattrapage. Aussi serait-il opportun d'attribuer dès cette année à cette action prioritaire 5 millions de francs, qui permettraient d'engager, grâce à une participation significative du secrétariat d'Etat à l'environnement, le traitement de deux ou trois sites particulièrement défavorisés.

Troisième et dernière priorité : développer la politique contractuelle qui, depuis dix ans environ, s'est instaurée entre l'Etat et certaines municipalités, aujourd'hui au nombre de vingt-cinq.

L'Etat intervient par le biais du fonds d'intervention pour la qualité de la vie. Il incite en particulier les municipalités à une réflexion sur la prise en compte du bruit dans la planification de l'urbanisme ; par ailleurs, il apporte une aide financière, qui atteint 20 à 50 p. 100 du montant des investissements d'isolation.

Cette politique contractuelle a incité de nombreuses municipalités à « démarrer » - si je puis employer cette expression - une politique de lutte contre le bruit ; or, c'est à leur échelon que les actions sont à la fois les plus légitimes et les plus efficaces pour déterminer la solution d'équilibre entre la tranquillité des uns et la liberté des autres.

C'est pourquoi des crédits plus substantiels devraient lui être consacrés à l'avenir.

Certes, le bruit est une chose naturelle, certains bruits n'entraînent pas de sensation de gêne, tels le murmure d'une source ou le bruissement des feuilles. Ces bruits nous font savoir que nous sommes dans un monde vivant et contribuent à notre propre sensation d'exister.

Il ne s'agit pas de vivre en silence. Mais le silence est nécessaire au repos, à la détente. Une journée en haute montagne, où seulement le chant d'un oiseau souligne l'absence de toute perception auditive, nous apporte une sensation de bien-être indéfinissable.

Les anciens avaient divinisé le silence : les Romains en firent une femme, Tacita. Elle tenait un doigt de la main droite sur sa bouche fermée.

On ne saurait vouloir supprimer totalement le bruit. Mais il importe, pour la protection de la santé de chacun, de le ramener à un niveau tolérable.

En conclusion, je tiens à remercier ici, pour les documents sur le bruit qu'ils ont pu me communiquer, le journal *Le Quotidien du médecin* ainsi que Mme Tourneux, rédactrice auteur d'une thèse de doctorat en médecine intitulée « Etude sur la nocivité du bruit ».

J'espère, monsieur le ministre, vous avoir convaincu. Puisse la qualité de la vie être, à l'avenir, l'un de vos grands chantiers ! (*Applaudissements.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du rassemblement pour la République, 28 minutes ;

Groupe de l'union centriste, 10 minutes ;

Groupe socialiste, 21 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants, 26 minutes ;

Groupe du rassemblement démocratique et européen, 7 minutes ;

Groupe communiste, 5 minutes.

La parole est à M. Grimaldi.

M. Roland Grimaldi. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, les crédits inscrits dans le projet de loi de finances initial s'élevaient à 766,4 millions de francs, contre 672 millions de francs en 1989.

Cela représente une augmentation de 14 p. 100, et de 20 p. 100 si l'on excepte les crédits transférés par suite de la suppression du secrétariat d'Etat aux risques technologiques et naturels majeurs.

L'Assemblée nationale a porté cette augmentation à 25 p. 100 par le vote de crédits complémentaires devant aller à l'effort de recherche, à la création de missions départementales de l'environnement, à la remise à flot de l'Institut national de recherche chimique appliquée et à un soutien accru aux associations, aux réserves naturelles ainsi qu'au conservatoire du littoral.

Pour avoir une vue exacte des fonds effectivement consacrés à la défense de l'environnement, il importe de comptabiliser certaines dépenses inscrites dans les autres projets de budget.

Il faut, par exemple, faire apparaître les crédits affectés aux actions de lutte contre les pollutions d'origine agricole. La prise en compte par le ministère de l'agriculture et de la forêt des problèmes d'environnement liés aux activités agricoles va se traduire par un quasi-doublement des crédits qui y sont affectés. La dotation du fonds national pour le développement des adductions d'eau est portée à 735 millions de francs pour faire face aux importants besoins d'investissement pour l'alimentation en eau potable des communes rurales, ainsi que pour l'assainissement du littoral.

Il faut également intégrer, dans le calcul des dépenses consacrées à l'environnement, la participation du ministère des affaires étrangères aux organismes internationaux de lutte contre la pollution et celle du Trésor à l'agence mondiale pour l'environnement.

Globalement, les actions des agences, celles des autres organismes et des collectivités locales ajoutées à celles des différents ministères peuvent être évaluées à environ 39 milliards de francs.

Il est vrai que les crédits du secrétariat d'Etat chargé de l'environnement à proprement parler, sont faibles par rapport à l'ensemble de ces dépenses.

Mais, comme l'a rappelé le rapporteur de la commission de la production et des échanges, à l'Assemblée nationale, c'est parce que la mission du secrétariat d'Etat a été entendue comme une mission d'animation et de coordination.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez déclaré un jour que, dans le domaine de l'environnement, la France disposait d'une bonne législation, mais qu'il restait des efforts à faire pour l'appliquer. Je veux saluer, à cet instant, les mesures concrètes que vous avez déjà prises pour renforcer les contrôles en matières d'installations classées et de transports des déchets.

Il y a lieu, en effet, d'évaluer les besoins en matière d'administration territoriale, afin de permettre l'application de la réglementation élaborée à Paris ou à l'échelon européen.

Telle est la mission confiée à M. Jean-François Lorit - vous l'avez rappelé tout à l'heure - lequel devrait présenter prochainement ses conclusions.

Il faut également préciser les responsabilités et les compétences respectives de chacun : Etat et collectivités territoriales. Tel est l'objet du « Plan vert », que vous avez annoncé monsieur le secrétaire d'Etat.

Ces travaux concluront sans aucun doute - du moins, je l'espère - à l'absolue nécessité de créer une structure territoriale pour le secrétariat d'Etat chargé de l'environnement.

La dispersion des moyens entre les ministères de l'équipement, de l'industrie, de l'agriculture et de la forêt - pour n'en citer que quelques-uns - est tout à fait préjudiciable à une action efficace en faveur de l'environnement. Le maître mot en la matière doit donc être « décentraliser, mais sans se disperser ».

La décentralisation doit d'ailleurs s'entendre non pas comme le seul renforcement des actions des collectivités territoriales, mais bien comme un complément, avec un renforcement de l'échelon territorial des services de l'Etat. C'est une question d'efficacité et de cohérence.

Renforcer les moyens en matière de recherche paraît également essentiel et urgent. En effet, la sauvegarde de l'environnement nécessite la meilleure connaissance possible des menaces que fait peser notre économie moderne sur le milieu naturel. Cette connaissance est la condition *sine qua non* d'une politique curative et, surtout, de mesures préventives dont tout le monde reconnaît aujourd'hui l'impérieuse nécessité.

La résorption des déchets industriels dangereux doit devenir une priorité et déboucher sur des mesures concrètes.

A cet égard, on ne peut que regretter la situation difficile dans laquelle se débat l'Institut national de recherche chimique appliquée. L'Ircha ne doit sa survie, cette année, qu'à des mesures qui tiennent du bricolage. Qu'en sera-t-il l'an prochain ?

D'une année à l'autre, les chercheurs de cet institut n'ont aucune assurance de la stabilité leur permettant de poursuivre leur activité, dont la qualité est pourtant unanimement reconnue. Il faut, de toute urgence, leur assurer cette stabilité, gage d'un fonctionnement optimal.

L'idée qui a été avancée de la création d'un institut français de l'environnement, dont la compétence serait aussi large que possible et qui serait sous la tutelle du secrétariat d'Etat chargé de l'environnement, est une piste certainement intéressante.

Un tel institut devrait, en tout cas, s'il était créé, être en mesure de travailler en collaboration avec les organismes de recherche existants, dont la qualité est reconnue par tous.

Toutefois, la création de cet institut ne doit pas faire oublier que la situation des organismes déjà existants mérite d'être améliorée.

Il y a lieu, pour conclure, monsieur le secrétaire d'Etat, de saluer votre action et celle du Gouvernement tout entier dans le domaine international. Je tiens à souligner, d'une part, votre action pour stopper l'invasion en France de déchets d'origine étrangère et pour enrayer le scandaleux trafic de déchets toxiques vers l'Afrique, et, d'autre part, vos initiatives pour la protection de l'Antarctique, l'interdiction de la vente de l'ivoire et la disparition progressive des chlorofluorocarbones.

N'oublions jamais que, quand bien même nous réussirions à obtenir de tous, sur notre territoire, une attitude exemplairement respectueuse de notre milieu naturel, nous n'aurions fait qu'une partie du chemin. Les marées noires et les pluies acides viendraient vite nous rappeler que nous sommes tous interdépendants sur cette planète.

C'est pourquoi je tiens à souligner l'importance du souci du Gouvernement d'impulser une politique mondiale en faveur de l'environnement. C'est à cette échelle que se posent les problèmes ; c'est sur ce plan qu'il faut trouver les solutions.

Notre action doit donc avoir le souci de la complémentarité de tous les niveaux d'intervention. Le Gouvernement l'a compris. Le projet de budget qu'il nous propose est un début de réponse satisfaisant et la politique du Gouvernement va incontestablement dans la bonne direction, même s'il s'agit de tâches de longue haleine.

Je voudrais également évoquer devant vous la question de la maîtrise de la protection et de la valorisation de nos ressources en eau, sur laquelle mon collègue Marcel Vidal, sénateur de l'Hérault, aurait souhaité également vous interroger s'il avait pu être présent au Sénat ce soir.

Encore trop souvent aujourd'hui, sécheresses et périodes d'inondations sont là pour rappeler avec force combien l'eau, qui demeure une richesse naturelle fragile, instable et épuisable, requiert une vigilance toute particulière.

La sécheresse de l'année 1989 illustre ce propos et met en exergue, avec évidemment plus de force et d'intensité, les dispositions qui sont déjà fort préoccupantes en temps normal.

Il nous faut, face à ces problèmes, répondre simultanément à la demande d'irrigation accrue des agriculteurs et satisfaire les besoins des concentrations urbaines et touristiques. C'est dire combien il est nécessaire et vital de maîtriser cet équilibre variable et précaire entre les différentes ressources mobilisables.

La sécurité de l'approvisionnement impose donc une diversification suffisante des ressources, aussi bien en eaux souterraines, avec les nappes d'accompagnement des rivières, qu'en eaux de surface. Face à l'insuffisance des règles en vigueur,

une législation sur les prélèvements souterrains doit, à mon avis, être absolument envisagée, afin d'assurer une protection tant quantitative que qualitative de ces nappes.

Mais, au-delà de la maîtrise de ce potentiel, il est tout aussi indispensable de réfléchir à sa gestion globale, aux péréquations et arbitrages que cela implique et aux moyens de cette concertation entre les collectivités territoriales, les différentes administrations concernées et les usagers.

A un niveau moins « globalisant », monsieur le secrétaire d'Etat, les contrats de rivière me semblent procéder de la même volonté et du même état d'esprit. Etablis pour promouvoir une reconquête rapide de la qualité des eaux et mettre en valeur la rivière dans le respect de son environnement, ils ont, sur le terrain, un rôle pédagogique très important. Les élus sont en mesure d'apporter leur témoignage à cet égard. Il existe un contrat de rivière dans mon département et je peux donc attester de son rôle.

Les procédures engagées permettent, en effet, d'initier des habitudes communes de travail et de décloisonner les approches, en suscitant l'adhésion des différents intervenants à un programme prenant en considération l'ensemble des fonctions du cours d'eau : l'écoulement et le débit, la qualité des eaux ainsi que le milieu naturel et les éléments paysagers.

Dans de nombreux départements, cette formule contractualisée constitue un excellent relais à la politique d'aménagement intégrée du territoire. Nous aimerions, monsieur le secrétaire d'Etat, connaître votre avis sur cette question de la promotion des contrats de rivière réunissant une forte et large convergence d'intérêts.

Je voudrais enfin attirer votre attention sur l'important problème de l'exploitation des carrières et sur les conséquences quelquefois dramatiques des extractions de matériaux dans le lit majeur des cours d'eau. Ces conséquences sont d'autant plus graves que se conjuguent parfois une localisation mal choisie, des modes d'extraction inadéquats et des difficultés de contrôle et de surveillance de ces chantiers.

Face à une inadéquation fréquente entre la volonté de préserver notre environnement et la nécessité d'extraire des granulats pour mener les chantiers, les dispositions réglementaires en vigueur sont quelquefois inopérantes. En quoi le fait d'opposer ou non les dispositions d'un plan d'occupation des sols à l'ouverture d'une carrière permet-il de répondre à cet enjeu ?

Seule une approche globale du problème pourrait permettre, à un niveau départemental, à la fois d'assurer l'approvisionnement en matériaux et d'initier une réglementation satisfaisante et adaptée. C'est la raison pour laquelle je crois particulièrement opportun, d'une part, de réfléchir à la mise en place d'un organe de planification concertée, qui serait chargé de préparer l'élaboration de schémas départementaux afin de déterminer les zones d'exploitation acceptables, prenant en considération l'ensemble des protections de toute nature, et, d'autre part, d'envisager le devenir des sites après exploitation.

Il est grand temps, aujourd'hui, que de la conjonction des services de l'Etat, des collectivités territoriales et des partenaires économiques émerge une volonté déterminée de trouver ensemble une réponse aux questions que je viens d'évoquer.

En conclusion, monsieur le secrétaire d'Etat, je veux vous dire que le groupe socialiste approuve votre action et votre volonté de promouvoir une politique de l'environnement qui emporte l'adhésion de nos concitoyens et mobilise le plus grand nombre d'acteurs sur le terrain. Il votera, bien sûr, votre projet de budget, qui traduit les ambitions du Gouvernement en matière d'environnement. (*M. Jean-Luc Mélenchon applaudit.*)

M. le président. La parole est à M. de Villepin.

M. Xavier de Villepin. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je m'exprimerai au nom de mon collègue M. Henri Gœtschy, qui ne peut malheureusement assister à la discussion de ce budget, au cours de laquelle il a l'habitude de laisser parler son cœur de vétérinaire et de naturaliste, plutôt que celui de membre de la commission des finances.

Vous ne serez pas surpris que, après un plaidoyer pour la baleine, puis pour l'éléphant, voilà juste un an - ses interventions ont eu des suites extrêmement intéressantes et importantes pour la préservation de ces espèces - M. Gœtschy ait

souhaité intervenir en faveur d'une protection urgente et renforcée du desman des Pyrénées, micromammifère au museau très allongé, prolongé par une trompe aplatie et flexible. (*Sourires.*)

Cela ne vous étonnera pas non plus qu'il lance un cri d'alarme pour le grand tétras : le chant du coq de bruyère est menacé de devenir le chant du cygne dans les Vosges (*Nouveaux sourires*) parce que ses milieux de vie sont menacés par l'intensification de la sylviculture...

M. Roland du Luart. Ce n'est plus la chasse !

M. Xavier de Villepin. Mais c'est tout de même émouvant ! (*Nouveaux sourires.*)

... parce que ses milieux de vie, disais-je, sont menacés par l'intensification de la sylviculture, avec les modifications qu'elle entraîne au niveau des biotopes et les dérangements sans cesse croissants.

Cependant, c'est à une espèce sympathique et proche des deux précédentes que M. Gœtschy voudrait que soit consacré ce propos. Avec le desman et le grand tétras - dans sa variété *aquitanicus* - survivent encore une douzaine d'ours bruns, fleuron incontestable de notre grande faune française ! (*Sourires.*)

M. Roland du Luart. C'est vrai !

M. Xavier de Villepin. Avec lui, je suis d'emblée très partagé entre les plus déterminés et les désespérés parmi les passionnés du grand plantigrade, entre ceux qui demandent instamment qu'on laisse mourir en paix les derniers représentants, condamnés par l'obstination d'administrations convaincues de la nécessité impérieuse de pousser à tous crins l'exploitation de la forêt, et ceux qui, à l'instar du chef de l'Etat lui-même, le 6 octobre 1988, font valoir « qu'il ne sert à rien de protéger l'ours si, en même temps, on détruit son habitat ! »

Cette année du bicentenaire de la Révolution est aussi, pour les Alsaciens, celle du bicentenaire de la mort du dernier ours dans les Vosges (*nouveaux sourires*), tué dans la forêt de la Lauch, au-dessus de Guebwiller.

Peut-être connaissez-vous l'ourse de Sainte-Richarde ? Cette sainte alsacienne a fondé l'abbaye d'Andlau, à l'endroit même où elle vit une ourse gratter la terre. L'animal, qui entrerait son ourson, répondait ainsi à une vision prémonitoire de la sainte. L'abbaye conservera très longtemps des ours vivants. Au XVI^e siècle, on les remplaça par une statue, qui existe encore. (*Rires.*) La tradition affirme que, après cet échange, les pèlerinages perdirent beaucoup de leur efficacité et qu'il arrive même que des bruits plaintifs s'élèvent de l'autel ! (*Nouveaux rires. - L'orateur marque une pause.*)

Excusez-moi, monsieur le président, c'est l'émotion !

M. le président. Ne vous excusez pas, mon cher collègue, c'est un régal pour le Sénat ! (*Sourires.*)

Veillez poursuivre.

M. Xavier de Villepin. Voilà, en tout cas, ce que M. Gœtschy veut contribuer à éviter aux Pyrénées !

Un bruit plaintif s'élève donc, aujourd'hui, de la tribune du Sénat, où bon nombre de mes collègues - une très grande majorité, monsieur le secrétaire d'Etat - ont d'ores et déjà pris fait et cause pour des mesures concrètes et déterminées en faveur de l'ours pyrénéen.

M. le président. J'ai cru que vous alliez nous dire que bon nombre de nos collègues émettaient des bruits plaintifs. Nous voilà sauvés ! (*Sourires.*)

M. Xavier de Villepin. Surtout pas, monsieur le président ! (*Nouveaux sourires.*)

Je dois bien avouer un certain malaise face à un gouvernement prêt à donner de généreuses leçons et recommandations, mais incapable, par ailleurs, de coordonner l'action de ses propres administrations et établissements publics pour assurer la survie d'une espèce animale mythique entre toutes : l'ours brun.

C'est, en effet, sur le domaine même de l'Etat, dont la gestion est assurée par l'office national des forêts, que des travaux ont contribué à compromettre, jusqu'il y a peu encore, l'intégrité des milieux où vivent nos derniers ours.

Entre les routes construites dans le Luchonais, sous la responsabilité de la direction départementale de l'équipement de Haute-Garonne, et les pistes sylvo-pastorales tracées dans des zones vitales pour l'ours en vallée d'Ossau par la direction départementale de l'agriculture et de la forêt des Pyrénées-Atlantiques, on est obligé de le constater, les services de l'Etat s'affranchissent allègrement du « plan ours » et de la note d'orientation que vous avez signée, monsieur le secrétaire d'Etat, conjointement avec le ministre de l'agriculture et de la forêt !

Que peuvent penser les Etats africains lorsque nous prenons des mesures en faveur de l'éléphant - nous vous remercions très vivement, d'ailleurs, de les avoir prises - mais que nous nous révélons incapables, sur nos propres territoires, malgré tous les pouvoirs, tous les moyens dont dispose un Etat centralisé, de sauver une espèce, de faire respecter les décisions prises ? Peut-être, lorsque nous leur parlerons d'éléphants, de rhinocéros ou d'autres espèces, nous envieront-ils, à juste raison, visiter la fosse aux ours ! (*Soupires.*)

Je voudrais, d'ailleurs, vous faire savoir que vous trouverez au Sénat, monsieur le secrétaire d'Etat, un groupe qui s'est formé, à l'initiative de notre collègue Henri Gœtschy, sous le nom de « groupe pour la sauvegarde et la protection des espèces menacées d'extinction », auquel adhèrent des sénateurs qui, sensibilisés par cette quasi-disparition de l'ours, sont prêts à vous aider et à contribuer à ce sauvetage. Si ce sauvetage devait ne pas réussir, ce serait une honte pour notre pays.

Certes, des opérations de nourrissage ont été mises en œuvre et vous avez engagé l'examen des conditions d'un éventuel renforcement de population : ces projets s'inscrivent dans une politique à long terme de restauration du cheptel ursin ; et il n'est pas question d'en dénier l'intérêt. Mais il ne s'agit que de mesures d'accompagnement, qui resteront illusoire si elles ne s'appuient pas sur une protection territoriale.

La question est d'ailleurs de portée générale, car la protection des milieux naturels est le fondement de bon nombre d'actions en faveur de l'environnement. Je profite de cette intervention pour vous exprimer le soutien déterminé que nous souhaitons voir apporter à la toute jeune fédération des conservatoires régionaux d'espaces naturels, les C.R.E.N.

Vous savez que l'Alsace, plus particulièrement la Haute-Alsace, a été pilote en la matière, puisque le conservatoire des sites alsaciens, non content d'avoir été le premier à développer de manière exemplaire un partenariat efficace avec les collectivités locales, communes, département et région, a donné, en outre, des idées à tout le pays et, pour finir, son président à la fédération des conservatoires régionaux.

L'action de ceux-ci a, désormais, fait ses preuves en rendant effectives des mesures réglementaires de protection des milieux et, bien au-delà, en obtenant la maîtrise d'usage que permettent l'acquisition ou la location de sites naturels. Il paraît donc indispensable que le secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement, apporte un soutien sans réserve aux conservatoires et à leur fédération.

Je vous demande, en conséquence, monsieur le secrétaire d'Etat, de réserver une suite favorable aux demandes qui ont été formulées dans ce sens par la fédération des C.R.E.N. et de profiter de cette discussion pour renouveler devant le Sénat le geste, fort apprécié, que vous avez eu à l'Assemblée nationale en contribuant, par l'achat de quelques parts supplémentaires au conservatoire des sites alsaciens, à la protection des rieds alsaciens.

Pour en revenir à l'ours, qui ne survivra que si nous parvenons à préserver les quelques dizaines de milliers d'hectares pour lesquels aucune politique cohérente d'aménagement et de protection n'a pu être mise en place jusqu'ici, je me fais l'écho, bien au-delà des quelques spécialistes du groupe Ours, des centaines de milliers de personnes qui ont été sensibilisées par l'exposition « D'ours en ours », organisée au muséum, pour vous demander de confier le pilotage local des programmes de conservation et de restauration de l'ours brun dans les Pyrénées aux structures officielles de protection de la nature présentes sur le terrain : délégation régionale à l'architecture et à l'environnement de Midi-Pyrénées et parc national des Pyrénées occidentales.

Cette mesure vigoureuse est, aujourd'hui, une nécessité face à l'urgence de la situation et à une opinion publique globalement acquise à cette cause.

Nous n'héritons pas, monsieur le secrétaire d'Etat, de la terre de nos ancêtres : nous l'empruntons à nos enfants. Je ne souhaite pas que les miens aient à se contenter un jour d'ours exclusivement en peluche ! (*Applaudissements sur toutes les travées.*)

M. le président. Monsieur de Villepin, vous avez, certes, exploité votre temps de parole dans les conditions qui vous convenaient, mais vous ne l'avez pas dépassé ; je vous en suis reconnaissant.

La parole est à M. du Luart.

M. Roland du Luart. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il est certes difficile de prendre la parole après M. de Villepin, surtout lorsqu'on est président du groupe « chasse et pêche » de cette assemblée.

Depuis sa création, le département ministériel chargé de l'environnement éprouve de réelles difficultés à s'insérer dans les rouages administratifs de la République. Parfois promu au rang de « ministère plein », selon l'expression consacrée, il lui arrive également d'être rétrogradé au titre de secrétariat d'Etat, ce qui est le cas actuellement. Voilà, d'ailleurs, qui ne manque pas de surprendre à une époque où le vert est devenu une couleur fort à la mode !

Il est vrai qu'il n'est pas le seul à être dans cette situation. Ainsi en va-t-il du tourisme ou de la consommation, qui sont baptisés et débaptisés au gré des dosages politiques présidant à la création des gouvernements.

Cette réflexion pourrait paraître anodine si, dans le même temps, certaines affirmations n'étaient pas claironnées, rappelant Chanteclerc croyant faire, chaque matin, lever le soleil.

C'est ainsi que j'ai lu avec intérêt le rapport de notre excellent collègue M. Hugo, qui relève certaines perles, dont celle-ci : « En un an, la France est passée du rôle de lanterne rouge à celui de locomotive verte de l'Europe. » Je suis sûr que votre propos, monsieur le secrétaire d'Etat, est allé droit au cœur de Mme Huguette Bouchardeau !

J'ai relevé également qu'un crédit de 600 000 francs était destiné à la « valorisation internationale de la politique française de l'environnement ».

Assurément, vous êtes un professionnel des médias et je serais mal venu de prétendre le contraire. Mais il faut peut-être trouver un juste milieu en ce domaine.

Ainsi, alors que le ministre de l'agriculture était en première ligne pour traiter le dossier de la sécheresse et annoncer la tenue d'une conférence sur l'eau, vous avez pratiqué une certaine forme de surenchère en annonçant des « états généraux » sur ce même sujet. Dans un domaine aussi important, nous attendons une plus grande coordination interministérielle, condition d'un travail efficace. Nous attendons aussi des crédits significatifs, gage, si je puis dire, de la crédibilité des déclarations d'intention.

Je dénonce d'ailleurs à nouveau devant le Sénat l'incompréhension manifestée par le ministre du budget à propos du fonds d'eau, en cette année de sécheresse particulièrement grave.

Qu'il s'agisse du réseau national des bassins, chargé de surveiller la qualité des eaux superficielles, voire des engagements de crédit au titre des grands barrages, il me semble qu'il y aurait beaucoup de travail à faire encore.

Force est de souligner que nous disposons déjà suffisamment d'études sur les problèmes de l'eau pour en remplir des rayonnages entiers. Quelles suites ont été données au rapport de notre excellent collègue Pierre Lacour ? Quelles suites ont été données au rapport Tenaillon ? J'aimerais obtenir des indications sur ces deux points précis. Rien ne serait pire à mon sens que de publier de nouvelles et savantes études qui resteraient au placard, alors que, dès l'été prochain, nous risquons d'avoir à affronter de graves problèmes en matière d'eau.

Il nous faut trouver des solutions pragmatiques. Nous serons extrêmement vigilants sur ce point.

En ce qui concerne l'aménagement rural, vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat, un rôle éminent à jouer. Votre collègue M. Jacques Chérèque a déclaré récemment, devant la mission « aménagement rural » du Sénat, que son objectif était « la prise en compte de la dimension rurale dans les politiques gouvernementales ». Je suis sûr que vous aurez à cœur, à cette tribune, de témoigner de votre solidarité envers votre collègue.

Si solidarité il y a, encore faut-il qu'elle s'exprime dans les crédits, ce qui n'est pas toujours le cas de manière évidente. Nous serions ainsi fondés à nous poser la célèbre question de Racine : « La foi qui n'agit point, est-ce une foi sincère ? »

A l'appui de mon propos, je prendrai quelques exemples sans prétention à l'exhaustivité.

Le tourisme rural passe par une valorisation de nos atouts naturels, parmi lesquels nos fleuves et nos rivières. Certes, les crédits destinés à la restauration de certains cours d'eau domaniaux progressent légèrement, soit de 3 millions de francs.

Je souscris aux propos de notre rapporteur spécial, M. Robert Vizet, lorsqu'il écrit : « A cet égard, votre rapporteur, qui constate une inadéquation entre le caractère ambitieux des objectifs affichés et la modicité des sommes dégagées, s'interroge sur le point de savoir si une telle évolution ne constitue pas le prélude à un désengagement de l'Etat et à un transfert subreptice de cette charge aux collectivités territoriales. »

Par ailleurs, les crédits destinés aux « contrats de rivière propre » marquent le pas ; les crédits de paiement diminuent de 2 p. 100 alors que les autorisations de programme, qui s'élevaient à 19 600 000 francs, n'augmentent que de 1 million de francs.

Cette stagnation ne peut manquer de surprendre, dans la mesure où la politique des contrats de rivière connaît un réel succès auprès des collectivités territoriales. Ainsi, en 1989, huit régions ont souhaité que les contrats de rivière figurent dans les contrats de plan conclus entre l'Etat et les régions pour la période 1989-1993. Tel est le premier doute que nous exprimons sur la capacité de votre ministère à répondre rapidement à ce formidable défi de l'aménagement rural de la France.

Notre deuxième doute porte sur les décharges non contrôlées, qui constituent des verrues dans nos campagnes et qui choquent et repoussent certains visiteurs.

J'ai lu avec intérêt que les crédits de l'A.N.R.E.D. allaient être quelque peu revalorisés, sauf en matière de dépenses de fonctionnement. Mais j'ai lu aussi dans l'excellent rapport de notre collègue Bernard Hugo - dont j'ai tiré grand profit - qu'il restait encore 5 000 à 6 000 décharges de déchets ménagers exploitées sans autorisation. Ces situations irrégulières relèvent surtout de décharges conservées par de très petites communes pour les ordures qu'elles collectent, ou laissées à l'usage de leurs habitants pour le dépôt de divers déchets. Elles correspondent aux 8 p. 100 environ de déchets ménagers non traités dans des installations autorisées.

Leur nombre et leur dissémination à travers le territoire national représentent toutefois une nuisance inacceptable d'un point de vue esthétique, mais aussi au regard des risques d'incendies de forêts ou de pollution des eaux qu'elles engendrent. Un programme de résorption de ces décharges a été lancé sur cinq ans.

Quelles assurances pouvons-nous obtenir sur le degré de réalisation de ce plan quinquennal ? Je puis vous assurer que les maires ruraux liront votre réponse avec le plus grand intérêt.

Le troisième point que je voudrais évoquer est relatif à l'aquaculture en eau douce.

Vous avez hérité, monsieur le ministre, d'une bien mauvaise loi sur la pêche, votée en 1984, et, je le rappelle - non sans mortification - à l'unanimité.

Dans son état actuel, cette loi constitue un frein au développement de l'aquaculture sous toutes ses formes. Tous nos collègues viennent de recevoir un dossier de la fédération française d'aquaculture et, personnellement, je le défendrai. Cette loi, que j'ai qualifiée de mauvaise, s'oppose à un développement d'une ressource utile pour nos campagnes. Veut-on créer des piscicultures de loisir ? Alors la loi interdit d'y capturer les poissons à l'aide d'une ligne ! C'est Ubu au pouvoir ! Si vous êtes propriétaire d'un étang qui, une fois tous les cent ans, à l'occasion d'une crue, se trouve en relation avec une eau vive, alors votre poisson ne vous appartient plus ! Par la magie d'un texte de loi, le poisson est « nationalisé », selon l'expression du professeur de Malafosse, sans bien sûr qu'aucune indemnisation ait été prévue !

Je souhaiterais donc obtenir des réponses précises aux quatre questions suivantes :

Le délai de déclaration des plans d'eau sera-t-il reporté ? Normalement, il expire au 31 décembre 1989.

Le critère de la communication « même discontinuée » sera-t-il supprimé, alors même qu'il ne résulte que d'une astuce subalterne de la procédure législative ?

L'autorisation de capture à la ligne sera-t-elle accordée à toutes les piscicultures ?

Enfin, est-il exact qu'en contravention formelle avec la loi de 1941 instituant la taxe piscicole cette taxe serait étendue aux enclos piscicoles ?

Pour conclure sur ce point précis, j'espère que le bon sens va enfin prévaloir, que le service pêche de votre ministère ordonnera ses violons avec les responsables de l'aménagement rural du ministère de l'agriculture et qu'il sera mis fin ainsi à une situation absurde qui n'a que trop duré. Vous pouvez être assuré, monsieur le secrétaire d'Etat, que le Sénat mettra la plus grande vigilance à surveiller le bon déroulement de ce processus.

Vous ne serez pas surpris, mes chers collègues, que je consacre quelques minutes de mon intervention aux problèmes non pas de l'ours mais de la chasse. Nous aurons l'occasion d'ailleurs d'y revenir lors du débat de ratification des conventions de Berne et de Bonn, le 15 décembre prochain.

Je regretterai tout d'abord l'absence d'une concertation suffisante entre vos services et les établissements publics tel l'Office national de la chasse ou les fédérations de chasseurs. Il n'est pas admissible que nous ayons appris par voie de presse qu'une réforme des associations communales de chasse agréées était en cours de préparation, sans même que nous en ayons été avertis. J'avais déclaré à cette même tribune, le 2 novembre dernier, à l'adresse de M. Henri Nallet : « Dans le bulletin quotidien du 31 octobre 1989, j'ai lu une déclaration de M. le secrétaire d'Etat chargé de l'environnement, M. Brice Lalonde. Il envisageait de modifier la législation relative au droit de chasse dans les propriétés de moins de vingt hectares, notamment de remettre en cause la loi Verdeille.

« A propos de ces réserves, je vous demande avec insistance, monsieur le ministre, d'envisager avec M. Lalonde que le Parlement, les groupes "chasse et pêche" de l'Assemblée nationale et du Sénat soient informés de toutes les initiatives prises en ce domaine, directement et non par la presse.

« S'il n'en était pas ainsi, je serais de ceux qui regretteraient le temps où la chasse et la pêche relevaient de la compétence du ministre de l'agriculture et qui demanderaient qu'un grand ministère de l'espace rural, placé sous votre autorité, monsieur le ministre, traite de ces problèmes.

« Sur des questions aussi sensibles, il est, en effet, bon d'associer les groupes "chasse et pêche" des deux assemblées, qui travaillent en commun avec celui du Conseil économique et social, dans le souci d'apporter une très grande clarification. »

M. Nallet m'avait alors répondu : « Pour les autres questions de M. du Luart, sans parler des conflits que vous pourriez indirectement susciter entre mon collègue de l'environnement et moi-même si vous insistiez pour que la chasse et la pêche soient à nouveau confiées au ministre de l'agriculture, sachez, monsieur du Luart, qu'à ma connaissance le projet de loi sur lequel travaille M. Lalonde n'est pas encore prêt et que la concertation se poursuit. Soyez, par ailleurs, assuré que je me ferai votre interprète auprès de lui. »

Je suis sûr, monsieur le secrétaire d'Etat, que ce message vous a été transmis. Je crois d'ailleurs savoir que vous avez demandé à l'union des présidents de fédérations qu'une enquête nationale sur les A.C.C.A., les associations communales de chasse agréées, soit entreprise. Mais l'absence de consultation, ou simplement d'information préalable, a été mal ressentie par l'ensemble des parlementaires adhérent au groupe « chasse et pêche » de l'Assemblée nationale et du Sénat.

Deux problèmes me paraissent en outre devoir être évoqués sans détour à cette tribune afin d'obtenir des réponses précises vous engageant, vous et vos services, monsieur le secrétaire d'Etat.

Le premier a trait au statut des gardes-chasse. Vous avez apporté des réponses, à mon sens ambiguës, à plusieurs questions écrites sur ce sujet. L'histoire du statut des gardes-chasse est déjà longue et je n'en rappellerai pas toutes les péripéties. Il faut bien savoir que le Parlement, toutes sensibilités, voire tous partis confondus, s'est prononcé à l'unanimité pour reconnaître aux présidents des fédérations de chas-

seurs un pouvoir hiérarchique sur les gardes. Je vous renvoie sur ce point aux débats de la loi dite « loi Le Pors » sur la titularisation des agents publics.

Cette détermination, à l'époque, avait été telle que le Gouvernement avait dû renoncer à son projet initial de titularisation des gardes dans le cadre d'une hypothétique « police de la nature ». Oui ou non, monsieur le secrétaire d'Etat, allez-vous une nouvelle fois faire resurgir ce débat ?

Le deuxième problème concerne les compétences des fédérations départementales de chasseurs. Par un jeu complexe d'arrêtés, de consultations, de circulaires ou d'autres procédés, il nous apparaît aujourd'hui que vos services auraient plus ou moins nettement l'intention de rogner les prérogatives légales des fédérations au profit des préfets et des conseils départementaux de la chasse et de la faune sauvage.

En contravention avec leurs compétences définies par décret, ces conseils départementaux ont été consultés sur les dates d'ouverture de la chasse du gibier d'eau, consultation qui aurait dû s'adresser au Conseil national de la chasse et de la faune sauvage.

Ce n'est qu'un modeste exemple, mais on pourrait en trouver d'autres. Sur ce point aussi, ma question sera claire et nette : le Gouvernement entend-il revenir sur les compétences des fédérations départementales des chasseurs ?

Beaucoup d'autres questions me viennent à l'esprit, relatives au niveau des redevances cynégétiques, à l'insuffisance des effectifs de la direction de la protection de la nature, à l'application des directives communautaires, mais j'en ferai l'économie afin de ne pas lasser mon auditoire.

Nos rapporteurs et les différents intervenants ont souligné la modestie du budget de l'environnement, simple *epsilon* pour certains dans le budget de l'Etat, tout en reconnaissant une certaine évolution positive. La commission des finances s'en est remise à la sagesse du Sénat et mon excellent collègue Hubert Martin nous propose l'adoption des crédits, après une savante analyse des problèmes du bruit. Je me prononcerai, pour ma part, monsieur le secrétaire d'Etat, en fonction des réponses qui seront apportées à mes questions, nombreuses et délicates, j'en conviens.

La défense de l'environnement doit nous mobiliser car il y va de notre cadre de vie, voire de notre survie. Nous sommes prêts à y participer. J'informe d'ailleurs M. le secrétaire d'Etat que plusieurs de mes collègues et moi-même allons incessamment déposer une proposition de loi tendant à développer l'utilisation de matières plastiques biodégradables. Si M. le secrétaire d'Etat chargé de l'environnement me donnait l'assurance qu'il fera son possible pour obtenir, au printemps prochain, l'inscription de ce texte à l'ordre du jour du Sénat, je serais, bien évidemment, d'autant mieux disposé à voter son budget. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Chérioux.

M. Jean Chérioux. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, étant retenu dans son département par des obligations impératives, M. Jacques Oudin m'a demandé de le remplacer à cette tribune, ce que je fais volontiers en espérant ne pas trop déformer sa pensée.

L'environnement pose un problème gigantesque. Ce sera sans doute avec le sous-développement l'un des grands enjeux des prochaines décennies. Il s'agit d'un problème immense - et nous ne disposons, hélas ! que de quelques minutes pour l'évoquer - pour le traitement duquel vous pourriez aligner, en 1990, 766 millions de francs.

Comme le disait le premier titulaire de votre ministère, Robert Poujade, c'est vraiment le « ministère de l'impossible ».

Cependant, il semble qu'avec lucidité, courage et persévérance nous pouvons, ensemble, faire avancer les choses, ou du moins certaines d'entre elles.

Quand je dis « nous », je pense d'abord aux élus, aux représentants de nos populations, c'est-à-dire les maires, les conseillers généraux, régionaux et, bien entendu, les parlementaires.

Aucun élu ne peut se dispenser d'apporter une attention particulière à tout ce qui touche à l'environnement et à l'écologie.

Nous avons cette lourde responsabilité de faire le juste partage entre nos volontés de développement et notre souci de respect et de protection de l'environnement.

Nous ne pouvons pas figer notre développement, car c'est notre avenir.

Nous ne pouvons pas prendre le risque de détruire notre environnement, car c'est notre richesse et notre patrimoine.

Notre collègue M. Oudin représente un département littoral, la Vendée. Il est l'élu d'un canton qui a les pieds dans l'eau, l'île de Noirmoutier.

Cette zone littorale qui, comme chacun sait, est limitée, fragile et convoitée, connaît d'importants problèmes de pollution et de protection de l'environnement.

Ne pouvant pas tout traiter en un laps de temps aussi bref, je limiterai mon intention à quatre observations. Deux se rapporteront aux problèmes de protection des sites et paysages et deux concerneront les luttes contre les pollutions.

Tout d'abord, notre littoral doit être protégé ; c'est l'évidence même. La prise de conscience de cette nécessité date seulement du début des années 1970.

Les plans d'occupation des sols existent désormais dans toutes les communes littorales. La réglementation est nécessaire, mais elle est loin d'être suffisante, car, au-delà des règlements d'urbanisme, il y a l'application effective des prescriptions.

Or que constatons-nous ? D'abord, la diversité de taille et de capacité des communes. Il n'y a pas beaucoup de points communs entre une petite commune de 1 000 habitants et une agglomération de plusieurs dizaines de milliers d'habitants.

A ce sujet, deux remarques me paraissent essentielles.

Il faut, d'une part, que tous les services administratifs et que les autorités judiciaires puissent apporter leur appui et leur soutien aux maires pour les aider à faire respecter les réglementations dans le domaine de l'urbanisme et de l'environnement.

Il faut, d'autre part, aider certaines collectivités à mieux concevoir leurs projets d'aménagement et de développement.

Il n'y a rien de plus désespérant pour un maire que de constater les difficultés auxquelles il se heurte pour faire respecter les prescriptions de son plan d'occupation des sols, et ainsi protéger l'environnement.

Je vous citerai, à cet égard, deux exemples.

Sur le littoral, nous constatons un phénomène inquiétant. C'est la prolifération de caravanes, de camping-car, de maisons mobiles, de cabanons, sur des parcelles non constructibles, dans des zones naturelles ou protégées.

L'association nationale des élus du littoral s'est penchée sur cette question et de nombreuses communes ont réagi contre ce que nous appelons le « mitage ». Des repérages ont été effectués, des arrêtés pris, des procès-verbaux dressés.

Mais il faut, pour cela, mobiliser les services de gendarmerie, les services des directions départementales de l'équipement, faire en sorte que la justice suive.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous connaissez aussi bien que moi les lenteurs judiciaires, vous n'ignorez pas la modestie des amendes qui sont parfois - parfois, pas toujours - infligées.

Ce que vous ignorez peut-être, c'est que ces personnes en infraction, qui violent les règlements et dénaturent l'environnement - songez à la pollution qu'ils entraînent - se regroupent en associations de défense contre les municipalités et qu'elles recueillent parfois l'oreille attentive de certaines autorités.

Votre rôle est d'aider les maires dans ce combat sans cesse renouvelé.

Par ailleurs, dans la plupart des règlements d'urbanisme, il est fait obligation, pour tout nouveau lotissement, d'enterrer les lignes électriques ou téléphoniques. Mais il reste toutes les anciennes lignes aériennes, dont l'effet esthétique est désastreux dans certaines zones sensibles, comme c'est souvent le cas sur le littoral.

Il faut reconnaître que France-Telecom et Electricité de France font des efforts, mais, jusqu'ici, ils sont insuffisants.

Vous devez relancer cette action en favorisant la mise au point de conventions entre ces entreprises et les collectivités locales. Certaines ont déjà été conclues. Des fonds existent au niveau national, et parfois au niveau départemental. Mais, actuellement, les participations financières demandées aux communes sont encore trop élevées et cela, bien entendu, en décourage beaucoup.

Il est souhaitable qu'une impulsion vigoureuse soit donnée à cette politique « d'effacement » des lignes aériennes, quand cela est techniquement possible.

J'ai souligné, voilà un instant, l'intérêt qu'il y a à atteindre un juste équilibre entre les volontés de développement et les préoccupations de protection de l'environnement.

Il ne s'agit pas de tout figer, tout bloquer, tout arrêter.

Les communes, les groupements de communes ou les départements ont des projets d'aménagement de ports de plaisance ou de sites golfeques sur le littoral. J'évoque, bien entendu, des projets qui, pour la plupart, figurent déjà dans les plans d'occupation des sols.

Pour que ces projets soient des projets de qualité, pour qu'ils puissent s'insérer parfaitement dans les sites sans les dénaturer, pour que toutes les précautions soient prises, il faut, à l'évidence, développer les études d'impact, les études d'urbanisme et les études de faisabilité. Ces études doivent être faites, et bien faites.

Vous avez publié récemment une excellente plaquette, qui est un guide pour la réalisation des études d'impact concernant les ports de plaisance. Voilà une bonne initiative ; mais, avant de poser la première pierre, avant de trouver le premier partenaire, les collectivités - parfois des communes modestes - se trouvent confrontées à des dépenses importantes.

Dans ces conditions, la meilleure action que vous pourriez mener, c'est d'aider financièrement à la réalisation de ces études préalables. Vous pourriez même envisager de le faire dans le cadre de conventions d'objectifs, liant votre ministère à ces collectivités.

J'en arrive maintenant aux observations concernant la lutte contre les pollutions : multiplication des déchets, pollution de l'air et, surtout, pollution des eaux.

Haroun Tazieff estime que le danger majeur qui menace notre civilisation est la prolifération des déchets. Il est certain que nous sommes envahis de toutes parts.

Là encore, aidez les collectivités à concevoir et à financer leurs actions d'élimination de ces déchets.

Prenons l'exemple des ordures ménagères : combien d'échecs pour la mise au point de procédés d'incinération, de méthanisation et de trituration !

L'agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets fait du bon travail, mais elle manque de moyens.

Quant à la pollution de l'air, soyez ferme sur les cheminées d'usine ou les gaz d'échappement des véhicules automobiles.

Quels sont, d'ailleurs, vos objectifs sur ce dernier point, non seulement pour les véhicules légers, mais aussi pour les poids lourds, les cars et les autobus ?

Etes-vous jamais resté bloqué dans un embouteillage à côté d'un autobus de la R.A.T.P., monsieur le secrétaire d'Etat ? *(Sourires.)*

M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat. Oui, à bicyclette ! *(Nouveaux sourires.)*

M. Jean Chérioux. Si j'évoque la R.A.T.P., c'est parce qu'elle dépend du Gouvernement et que, vous, vous pouvez agir. Je ne connais guère, en effet, d'engin plus polluant que nos autobus parisiens, il faut bien le reconnaître. Il est vrai qu'ils sont peints en vert, mais c'est insuffisant pour en faire des véhicules totalement écologiques. *(Rires.)*

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Jean Chérioux. Venons-en maintenant aux problèmes de l'eau.

Nous sommes face à un problème urgent et grave, je dirai même face à un problème qui s'aggrave de façon dangereuse.

Vos comprendrez que notre collègue M. Jacques Oudin, secrétaire général de l'association nationale des élus du littoral, soit particulièrement préoccupé par cette question.

Comme chacun le sait bien, le littoral est une zone de convergence des pollutions : pollutions venant de la terre pour les eaux de ruissellement, pollutions venant de la mer par les hydrocarbures ou les déchets solides - pensez au scandale des déchets espagnols ou italiens, sans parler de l'affaire, que nous avons bien connue ici, de *l'Amoco-Cadiz* - enfin, pollutions générées sur place par la concentration des populations estivales.

Ces phénomènes de pollutions sont insuffisamment maîtrisés. La qualité de nos eaux de ruissellement, de nos nappes phréatiques, la qualité de nos eaux littorales se dégrade.

Quels sont les facteurs de dégradation ? Quels sont les remèdes possibles ?

Sans vouloir simplifier ou schématiser à l'extrême, il apparaît qu'il y a quatre causes essentielles de dégradation : quatre types de remèdes possibles.

Les quatre facteurs de dégradation sont une prise de conscience insuffisante, un éparpillement administratif excessif, la multiplication des agents polluants et l'insuffisance des équipements de traitement.

Nos compatriotes n'ont pas suffisamment pris conscience même s'ils ont accompli quelques progrès cette année ! - qu'il y a de l'eau est une denrée rare et que, de surcroît, c'est un élément particulièrement fragile. Les capacités d'autorégénération de l'eau sont réelles, mais limitées.

Dans le domaine de l'eau, l'éparpillement des compétences administratives est un facteur de lenteur et d'inefficacité.

Il est vrai, monsieur le secrétaire d'Etat, que vos services comptent une direction de l'eau, mais combien d'autres ministères s'en occupent ? L'agriculture, pour l'hydraulique, les eaux souterraines, la gestion du fonds national de développement des adductions d'eau et les services régionaux d'aménagement des eaux ; la santé, qui supervise notamment les mesures de qualité des eaux ; l'industrie, pour les pollutions qui ressortissent à son secteur ; le ministère chargé de la mer, pour la qualité des eaux littorales, propices au développement de l'aquaculture.

Les systèmes de mesures existent, mais ne sont pas toujours coordonnés. Les recensements quinquennaux qui ont eu lieu en 1971, 1976 et 1981 ont été abandonnés. La sécheresse de cette année a accentué l'ampleur des problèmes et a davantage mis en évidence l'insuffisante coordination des administrations.

Au fil des années, les agents polluants se diversifient et s'aggravent. Comme le disait un humoriste, « Omo lave tous les jours plus blanc » - je ne fais pas de publicité, bien sûr ! mais cela ne fait pas toujours l'affaire de la qualité des eaux.

Le productivisme agricole est nécessaire pour la survie de ce secteur, mais il faut en surveiller les conséquences sur la pollution des eaux. A ce sujet, on a beaucoup parlé tout récemment de l'heure des nitrates.

Il en est de même pour l'industrie.

Tout cela nous amène à surveiller autant les eaux pluviales et les eaux de ruissellement que les effluents domestiques et les eaux usées.

Enfin, nos équipements de traitement et d'épuration sont parfois insuffisants, en quantité et en qualité.

En quantité, car il existe encore des millions d'habitations qui ne sont pas raccordées. Sur le littoral, de l'embouchure de la Seine à l'estuaire de la Gironde, plus d'un million de personnes doivent être raccordées, ce qui nécessitera la construction ou l'aménagement de 250 stations d'épuration.

En qualité, car nombre de nos installations sont vétustes et inadaptées. La quasi-totalité de nos stations d'épuration peuvent traiter les pollutions biologiques, mais ne sont pas en mesure d'éliminer les pollutions chimiques.

Cela explique l'aggravation des concentrations de nitrates de phosphates et de métaux lourds.

Cette insuffisance d'équipements a été aggravée par la diminution des investissements des collectivités locales. Ceux-ci ont connu une baisse de 30 p. 100 de 1980 à 1987. Pourquoi ? Parce que les financements sont de plus en plus chers !

Sachez que, voilà trente ans, le taux moyen de subvention était d'environ 60 p. 100, avec des prêts bonifiés à 3 p. 100 ou 4 p. 100 sur vingt ans ou trente ans. Maintenant, les subventions n'excèdent guère 30 p. 100 et les taux ne descendent pas en dessous de 9 p. 100 sur quinze ans.

Sans l'aide des agences financières de bassin, la réduction des investissements aurait été encore plus forte, n'en doutez pas !

Dans ces conditions, il faut réagir. On peut envisager quatre types de remèdes : une mobilisation générale avec une meilleure information, une véritable coordination des actions, une réglementation accrue et appliquée ainsi que des financements adaptés.

La France entière doit se mobiliser et s'informer. Tous les acteurs professionnels, toutes les catégories sociales, tous les médias, toutes les collectivités locales et, bien entendu, les administrations doivent être concernés par cette action.

Votre secrétariat d'Etat va engager des actions dans ces sens. Le ministère de l'agriculture va organiser des assises nationales de l'eau. L'association des maires de France, par la voix de son président, M. Michel Giraud, et l'association nationale des élus du littoral, que préside M. Antoine Rufe-racht, organiseront, les 15 et 16 mars 1990, les « journées nationales de l'eau », dont le président du comité d'organisation sera notre collègue M. Jacques Oudin.

Une meilleure coordination de l'action ministérielle et administrative constitue un élément indispensable. Nous en sommes encore loin et nous le regrettons. Nous attendons, sur ce point, une position claire, nette et ferme du Gouvernement. Votre réponse permettra peut-être d'éclairer le Sénat, à défaut d'emporter sa conviction.

Le troisième remède passe par la réglementation, une réglementation adaptée, mais surtout appliquée.

Cela implique qu'elle soit élaborée en étroite concertation avec les professions concernées et avec les représentants des collectivités locales, qui sont les premiers investisseurs dans ce domaine.

Il ne s'agit pas de mettre en accusation telle ou telle activité. Il ne s'agit pas de « clouer au pilori » tel ou tel problème. Il faut, bien au contraire, faire participer les personnes concernées à la réflexion préalable, les informer des conséquences de leurs actions, envisager en commun les mesures correctrices et les associer à la mise en œuvre et à l'application des textes.

Enfin, il ne se fera rien sans financement.

Dans ce domaine, la source principale de financement réside dans les taxes perçues sur le prix de l'eau. De ce fait, les agences financières de bassin ont des ressources non négligeables.

En revanche, le fonds national pour le développement des adductions d'eau, qui s'occupe également d'assainissement, a des ressources insuffisantes. Actuellement, le F.N.D.A.E. prélève 8,5 centimes par mètre cube. Depuis deux ans, le Sénat vote régulièrement des amendements pour majorer cette taxe. L'Assemblée nationale et le Gouvernement ont accepté un centime de plus, ce qui représente 35 millions de francs de ressources supplémentaires. Nous avons, quant à nous, voté un amendement tendant à instaurer une majoration supplémentaire de 2 centimes.

Dans ce domaine, il ne suffit pas de parler et d'avoir de bonnes intentions, il faut avant tout agir.

Alors, agissez dans ce sens ! Agissez également pour développer une politique contractuelle plus dynamique avec les régions, avec les départements ou avec des ensembles d'agglomérations. Fixez-vous des objectifs ambitieux d'amélioration de la qualité des eaux.

Cette ambition, cette volonté, ces moyens ressortent-ils de l'examen de votre budget ?

Même avec une augmentation de 14 p. 100 vous êtes, hélas ! loin d'atteindre une réel niveau de crédibilité.

Il apparaît donc que le meilleur moyen de vous aider est de ne pas vous donner un blanc-seing et de vous refuser notre aval pour faire comprendre au Gouvernement qu'il ne vous donne pas les moyens de faire face à l'ampleur des tâches et des objectifs qui devraient être ceux d'un véritable ministère de l'environnement. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à Mme Bidard-Reydet.

Mme Danielle Bidard-Reydet. Monsieur le secrétaire d'Etat, l'exigence de la qualité de l'environnement grandit rapidement dans notre pays. L'augmentation de 20 p. 100 de votre budget par l'Assemblée nationale en est une illustration.

Cette décision permettra de faire face, en partie, à des besoins urgents, notamment le fonctionnement de l'A.N.R.E.D., la recherche en matière d'environnement et le maintien en activité de l'Ircha pour six mois environ. Je m'associe, d'ailleurs, aux questions que vous a posées M. Vizet, rapporteur spécial de la commission des finances.

Malgré ce supplément de 87 500 000 francs décidé par l'Assemblée nationale, votre budget demeure cependant à un faible niveau : il représente 0,06 p. 100 du budget civil de l'Etat, soit 250 fois moins que le budget militaire. Selon une

étude de votre propre administration, il était de 0,111 p. 100 en 1980, et il a baissé à peu près régulièrement depuis. Il est en régression d'un tiers par rapport à cette date en francs constants, alors que le budget civil de l'Etat a presque doublé.

Si l'on prend pour base les 850 millions de francs de dépenses prévues, on a un chiffre comparable au budget de l'environnement de la Finlande. Les budgets des Pays-Bas et de la République fédérale d'Allemagne sont de 1 800 millions de francs. J'ajoute que les sommes utilisées pour le secteur de l'environnement par l'entreprise Rhône-Poulenc équivalent au double de votre budget.

Pourtant, le champ d'investigation et d'intervention est immense : prévention des accidents contre l'homme et la nature - on pense, bien sûr, à Seveso, à Bhopal, à Tchernobyl, pour ne citer que les plus graves - pollutions chroniques - gaz carbonique, ozone, nitrates, phosphates, etc. - incendies de forêt, problèmes de l'eau, du bruit, des déchets, de l'épuisement des ressources, des stocks nucléaires, etc.

Tous ces dangers et dégradations impliquent une action plus forte de l'Etat. Mais, si une intervention sur les effets des pollutions est importante pour en atténuer, voire en supprimer la nocivité, l'effort principal doit porter sur les causes, grâce à un investissement continu dans la recherche pour obtenir une « production propre » - vous y avez fait allusion, monsieur le secrétaire d'Etat.

Vous avez parlé longuement des déchets. Mais l'action pour l'élimination des déchets est très en deçà du niveau où elle devrait être. Le déchet n'est pas une simple marchandise et il ne doit pas être traité comme tel. Il faut mettre en place une véritable politique du déchet, en refusant à la fois les importations et le développement des décharges. A cet égard, comment allez-vous maîtriser les conséquences de l'ouverture des frontières, du fait de la libre circulation des déchets ?

Il serait également intéressant que vous nous informiez du soutien que votre ministère peut apporter à la société Valorga. En effet, la filière Valorga de méthanisation des ordures ménagères confère à la France une avance dans le secteur du traitement des déchets. Cette société a une échéance capitale le 31 janvier 1990. Pouvez-vous nous assurer de votre souci de la maintenir en activité ?

Votre budget accuse une baisse de l'aide aux associations, qui peuvent, cependant, jouer un rôle important. Aussi serait-il nécessaire qu'elles obtiennent une aide substantielle, par exemple au travers de la création d'une vingtaine de postes Fonjep - fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire - de la même façon qu'une aide importante est accordée aux associations de consommateurs.

Avant d'en terminer, je souhaite présenter, au nom de mon groupe, quelques propositions.

La première devrait recevoir spontanément votre adhésion : nous pensons, en effet, que l'environnement devrait devenir un ministère à part entière. Il aurait ainsi l'autorité nécessaire pour intervenir auprès des autres ministères afin que les préoccupations de l'environnement soient présentes dans toutes les décisions. Il conviendrait, d'ailleurs, de doubler les crédits de ce ministère, ce qui permettrait d'accroître sensiblement toutes les interventions dont j'ai parlé précédemment.

Mon ami et collègue M. Louis Minetti ayant présenté, cette année, plusieurs propositions pour sauvegarder la forêt, j'axerai maintenant mon propos sur l'eau.

Nous proposons de mettre en place une politique de l'eau plus ambitieuse. La sécheresse et les incendies ont, en effet, mis en relief les carences dans ce domaine. L'eau est devenue une denrée rare, dans certaines régions. Il faut relancer la construction des « grands barrages », notamment réaliser la deuxième tranche des travaux prévus sur la Loire.

Il faut combiner judicieusement l'utilisation des eaux souterraines et des eaux de surface, ce qui suppose la réalisation de captages, de retenues, l'interconnexion des réseaux des syndicats, des départements, voire des régions. Tout cela coûtera fort cher.

Aussi, pour ne pas céder à la tendance qui consiste à dire que, pour avoir une eau de qualité, il faut que le consommateur paie, je proposerai une autre solution.

Les collectivités assurant la maîtrise d'ouvrage dans les investissements ont pu, au terme d'une action persévérante, obtenir le remboursement de la T.V.A. sur leurs investissements. Il n'en est pas de même pour le fonctionnement. Or la distribution ou l'assainissement de l'eau fait rentrer des

sommes considérables dans le budget de l'Etat - on a parlé de 5 milliards de francs. Peut-être, d'ailleurs, pourriez-vous nous donner le chiffre exact, monsieur le secrétaire d'Etat !

L'Etat ne pourrait-il pas reverser une partie importante de ces sommes aux agences de bassin, qui pourraient ainsi, avec des moyens renforcés, intervenir utilement et efficacement dans le financement des travaux réalisés par les collectivités locales ?

Enfin, les problèmes de l'environnement à l'échelle planétaire supposent l'amélioration des coopérations internationales, en particulier avec les pays en voie de développement, qui doivent pouvoir définir et conduire leur propre politique de l'environnement.

Dans votre intervention générale, monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez mentionné bon nombre de problèmes touchant à la sauvegarde de l'environnement. Mais votre budget, même augmenté, ne permettra pas de répondre à l'ampleur des tâches évoquées. C'est pourquoi le groupe communiste s'abstiendra. (*Applaudissements sur les traversées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Mélenchon.

M. Jean-Luc Mélenchon. Monsieur le secrétaire d'Etat, je ne dispose que de quelques minutes pour m'exprimer à propos de l'action de votre ministère ; il n'y a pas d'invitation à la concision plus frustrante, eu égard à l'intérêt et à l'extrême actualité du sujet !

Votre secrétariat d'Etat est en phase de décollage, tant sur le plan du nombre d'objectifs poursuivis que sur celui des moyens engagés. C'est le rôle bien naturel des parlementaires de dire que ces moyens ne sont pas encore à la hauteur des besoins. Vous en convenez d'ailleurs vous-même. Mais nous savons aussi - l'honnêteté veut qu'on le dise à cette tribune - d'où nous partons. Vous devez d'abord combler les retards pris du fait des coupes claires opérées pendant la parenthèse de 1986 à 1988, et quelles coupes !

Le budget de la recherche avait diminué de 36 p. 100, celui de l'aide aux associations subventionnées par votre secrétariat d'Etat de 40 p. 100, celui de l'A.N.R.E.D. de 60 p. 100.

Heureux changement ; à présent, votre budget progresse de 25 p. 100 ! Je note le même redéploiement sur le plan des domaines pris en compte à l'échelon continental ou planétaire, où nous sommes présents, où nous proposons et où nous nous associons aux initiatives les plus fécondes, qu'il s'agisse de la protection de l'Antarctique ou de la lutte contre l'effet de serre.

Ce dynamisme retrouvé trouve devant lui l'immensité des tâches que la vie a fait surgir, et nous savons tous, maintenant, que tout retard pris pour en délibérer et agir coûtera plus cher, demain, que cela permet d'économiser, aujourd'hui, en ajournant les décisions. C'est une sorte de course contre la montre.

C'est assez dire combien nous avons besoin d'une loi pluriannuelle d'orientation pour l'écologie et l'environnement, élaborée et débattue comme on devrait débattre du plan d'orientation économique, auquel, en vérité, elle devrait être associée.

Dans l'immédiat, pour tenir compte de mon temps de parole, je veux vous faire part de mes préoccupations essentielles.

La première concerne le problème de l'eau. Parmi toutes les questions que l'accès à cette ressource pose à présent, je veux attirer l'attention sur celles que soulève dans ce domaine la donnée nouvelle qu'est l'émergence de la civilisation des villes.

On évalue à 35 p. 100 le taux de dépollution des eaux usées urbaines. Cette insuffisance est déjà criante. Mais, élu local d'une grande ville en pleine expansion urbanistique, je sais que cette situation est aggravée par l'absence de maîtrise du traitement des eaux pluviales. L'hydrologie urbaine est un nouveau chantier d'extrême urgence. Les eaux pluviales recueillies en ville sont plus polluantes encore que les eaux usées !

Quelles initiatives pensez-vous prendre, monsieur le secrétaire d'Etat, pour dynamiser la recherche à l'échelon national, encourager l'expérimentation, diffuser les savoir-faire et stimuler, par des financements à « effet de levier », les efforts qu'entreprendraient les collectivités locales ?

Ma deuxième préoccupation immédiate concerne le transport des matériaux dangereux. Mon département est traversé par plusieurs « fleuves » ferroviaires et plus encore autorou-

tiers par lesquels transitent des quantités considérables de produits dont les effets seraient catastrophiques, en zone de forte densité urbaine, en cas d'accident.

Le transport routier détient, bien sûr - vous le savez - la palme dans ce domaine. J'observe que, si l'on peut suivre les mouvements des bouquetins ou des baleines par balise satellite, il semble que ce soit impossible pour les transports de matériaux dangereux, apparemment moins difficiles à capturer. (*M. le secrétaire d'Etat sourit.*)

Les services de sécurité, en cas d'accident, sont toujours dans l'ignorance du danger auquel ils ont à faire face lorsqu'un camion s'embrase ou déverse sa cargaison dans les fossés de l'A 6, de l'A 10 ou de la R.N. 20 !

Jusqu'à présent, nous avons eu beaucoup de chance. Le dévouement et le courage de nos agents des services d'incendie et de sécurité ont été parfaits. Mais que de catastrophes évitées de justesse !

Cette question relève aussi du ministère des transports. Cependant, nous voudrions savoir ce que vous-même comptez entreprendre au titre de votre mission d'impulsion et de coordination.

Troisième préoccupation : la pérennité des outils du service public dans le domaine de la recherche et de l'intervention pour la défense de l'environnement.

J'évoque ici, naturellement, la situation de l'Ircha, condamné à mort dans la période 1986-1988 et demeuré depuis dans la plus choquante situation d'asphyxie progressive. Les parlementaires socialistes ont, vous le savez, beaucoup agi pour inverser la tendance ; ils n'ont pas été les seuls.

En effet, l'Ircha reste le seul centre national à posséder des compétences à la fois en chimie, en matériaux et en biologie. Son savoir-faire en environnement est unanimement reconnu en France. La restructuration et le recentrage de l'institut autour de quelques activités paraissent indispensables afin de créer un véritable pôle de recherche sur l'environnement en France. L'institut pourra également apporter une aide importante aux P.M.E. dans le domaine de la chimie.

Nous avons été compris par le Gouvernement. Pouvez-vous faire le point, monsieur le secrétaire d'Etat, et nous garantir, à présent, que l'Ircha vivra ?

Quatrième préoccupation : la multiplication récente des incidents de fonctionnement dans les centrales nucléaires. Au-delà de l'explication ponctuelle pour chacun d'entre eux, en voyez-vous une qui soit commune, soit dans la nature des installations, soit dans la gestion des personnels ?

Une sensibilité plus exigeante née de ce nouveau contexte me conduit à vous renouveler ma question sur la sécurité de la centrale de Nogent-sur-Seine, notamment sur la synchronisation de son fonctionnement avec la mise en service des barrages de retenue de l'Aube.

Un accident - il faut savoir s'y préparer - impliquerait toute la région parisienne, première concentration humaine du pays.

Telles sont, monsieur le secrétaire d'Etat, mes quatre questions, que j'accompagne, naturellement, de mon adhésion à votre budget. (*Applaudissements sur les traversées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Martin.

M. Hubert Martin. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, trois minutes suffiront pour exposer un cas particulier, qui n'est, d'ailleurs, peut-être pas isolé en France.

L'Union française des pétroles, anciennement Pétrocarbol, exploite à Dieulouard, en Meurthe-et-Moselle, une usine de régénération d'huiles usées qui a fait l'objet d'une autorisation par arrêté préfectoral du 28 janvier 1957.

Depuis 1964, s'accumulent les problèmes liés au non-respect par la direction des prescriptions et arrêtés, tant ministériels que préfectoraux, concernant la protection de l'environnement.

Cet établissement a été contraint d'arrêter ses activités en 1988, à la suite d'un incendie. Aujourd'hui, l'association de défense des intérêts des riverains s'oppose à sa réouverture sur le site, suivie en cela par l'ensemble des communes environnantes et par une grande partie du conseil municipal de Dieulouard.

D'après les enquêtes effectuées, en particulier par le laboratoire d'écologie de l'université de Metz, le site de Dieulouard est trop petit et exposée aux inondations. Par ailleurs,

l'usine est située au pied d'une falaise haute de soixante-trois mètres, au sommet de laquelle plusieurs habitations ont été construites, qui sont donc envahies par les fumées rejetées par cet établissement.

Mais il y a plus grave : la pollution de l'eau. Les circulaires ministérielles interdisent le rejet direct dans les cours d'eau des eaux dites de « process » et rendent obligatoire un traitement complet avant rejet.

Or ce traitement, sauf méthode expérimentale qu'il reste encore à déterminer, est impossible sur place.

La direction s'est engagée à faire traiter les eaux de « process » de son usine dans une station urbaine de traitement, mais cette solution est irréalisable car les stations environnantes ont refusé, et la seule station éventuellement restante se trouve à une distance de cent kilomètres de Dieulouard.

Il serait fort dangereux de prendre le risque de polluer, à nouveau, et de façon grave, le cours d'eau voisin.

Le site de Dieulouard ne présente donc aucune garantie pour répondre aux normes de protection de l'environnement, et la société Elf, qui était actionnaire et s'est retirée récemment, jugeait elle-même que le site n'était plus adapté.

La direction refuse de procéder à une étude d'implantation dans un site non urbanisé, prétextant le coût trop élevé de ce transfert, et exerce un chantage à l'emploi sur la municipalité et sur moi aussi, d'ailleurs...

Je vous demande donc, monsieur le secrétaire d'Etat, de ne pas prendre de décision favorable à la réouverture de cet établissement, même à l'essai, car nous savons pertinemment que les prescriptions ne seront pas respectées par une direction qui, depuis trente ans, s'exonère de ses obligations en promettant que, plus tard, elle sera en mesure de les respecter.

La récupération et le traitement des huiles usagées sont une bonne chose, j'en suis tout à fait conscient, mais il ne faut pas que leur récupération soit aussi polluante que leur rejet sauvage.

Il serait donc utile, monsieur le secrétaire d'Etat, que vos services puissent étudier à nouveau ce problème à la lumière des éléments que je viens de vous donner.

M. le président. La parole est à M. Gérard.

M. Alain Gérard. Monsieur le secrétaire d'Etat, même si votre budget est en augmentation sensible, sa modicité le prouve, l'environnement ne figure pas parmi les priorités du Gouvernement et déçoit l'attente d'une opinion de plus en plus sensible aux menaces qui pèsent sur son cadre de vie.

Il faut, tout de même, souligner que, lors de la discussion du projet de loi de finances à l'Assemblée nationale, les crédits de votre secrétariat d'Etat ont été augmentés et des moyens supplémentaires ont été dégagés pour, entre autres choses, renforcer votre administration territoriale.

Souhaitons que cette mesure permette, non seulement une meilleure application de vos décisions, mais, également, la prise en compte des problèmes auxquels se heurtent, sur le terrain, nos concitoyens avec, d'ailleurs, un certain sentiment d'impuissance.

Vous imaginerez aisément l'état d'esprit de ceux qui assistent périodiquement, et depuis une dizaine d'années, à l'échouage des algues vertes et qui se demandent si les pouvoirs publics ont réellement la volonté de trouver des solutions à ce problème.

Vous le savez bien, cette prolifération d'algues porte préjudice à l'image et à l'activité économique des communes concernées. En outre, celles-ci ont dans leurs attributions le nettoyage de leurs plages et, compte tenu de l'ampleur du phénomène, le coût du ramassage des algues dépasse leurs moyens. Qu'on en juge : l'an dernier, plus de 80 000 mètres cubes d'algues vertes ont été ramassés en Bretagne, soit une charge de 2,5 millions de francs.

J'avais déjà attiré votre attention sur ce problème et, à l'époque, une contribution de l'Etat paraissait envisageable. Or, cette année, cette forme d'eutrophisation a empiré et l'effort restera encore à la charge des seules collectivités locales.

Vous avez montré tout à l'heure, monsieur le secrétaire d'Etat, votre intérêt pour la Bretagne. Je souhaiterais en savoir un peu plus sur l'action que vous envisagez de mettre en œuvre.

Face à l'augmentation, toujours plus inquiétante, des teneurs en nitrate, on en vient à s'interroger sur l'efficacité d'une réglementation qui n'a pas empêché la dégradation continue de la qualité des eaux.

Dans votre budget pour 1990, monsieur le secrétaire d'Etat, la lutte contre la pollution par les nitrates fait l'objet d'un effort particulier. Je m'en réjouis, d'autant plus que dans votre communication relative à la protection du littoral, présentée au conseil des ministres en juin dernier, il est fait état d'un programme particulier pour la Bretagne.

Devant la commission des affaires culturelles, vous avez bien voulu me préciser qu'environ un milliard de francs serait consacré à ce programme.

Je souhaiterais, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous me confirmiez le montant de cette aide. Devant cette même commission, vous avez également annoncé le principe d'une « redevance nitrate » dont l'application doit intervenir après concertation avec la profession agricole.

A mon avis, deux écueils sont à éviter pour la mise en œuvre de cette redevance. D'une part, cette redevance ne doit pas réduire la compétitivité de nos producteurs par rapport à celle de leurs concurrents européens. C'est un point très important. D'autre part, elle ne doit pas devenir un moyen aisé d'acheter indirectement le droit de polluer.

Je voudrais également, monsieur le secrétaire d'Etat, attirer votre attention sur la future directive européenne relative aux nitrates. Cette directive ne pourra pas nous dispenser d'accroître les campagnes de sensibilisation en vue d'une fertilisation raisonnée, ni même d'adopter une politique de soutien à l'agriculture non polluante.

On constate, aujourd'hui, dans le monde agricole, une prise de conscience très forte, qui se traduit, sur le terrain, par une série d'actions concrètes tout à fait exemplaires visant à concilier le développement de l'agriculture et la protection de l'environnement.

D'ailleurs, dans un grand quotidien régional, sous le titre *L'agriculture joue M. Propre*, le président de la chambre d'agriculture du Finistère en atteste : « Nous voulons démontrer par notre travail de sensibilisation, nos recherches, nos expérimentations, que la profession agricole prend comme préoccupation constante la protection des eaux, qu'elle entend associer au développement de l'agriculture. »

Il faut rendre hommage au travail qui est accompli sur le terrain, travail qui nous permet d'être raisonnablement optimistes. Toutefois, il est important de l'accompagner de mesures adaptées. Sinon, il aura été vain. Malheureusement, nous avons attendu, me semble-t-il, que le phénomène de pollution par les nitrates prenne des proportions catastrophiques pour tenter de le maîtriser.

Aujourd'hui, d'autres dangers, comme les micropollutions, menacent l'eau. L'opinion publique, de plus en plus sensible aux problèmes de l'environnement, ne permettra pas - j'en suis convaincu - que l'on attende vingt ans avant de réagir.

J'ai volontairement limité mon intervention au problème de la pollution des eaux, monsieur le secrétaire d'Etat. Cependant, avant de conclure, je souhaiterais aborder le problème du bruit, auquel sont sensibles 72 p. 100 de nos concitoyens.

Lors de l'examen des crédits de votre secrétariat d'Etat à l'Assemblée nationale, vous avez annoncé, pour le premier semestre de 1990, le dépôt d'un projet de loi relatif à l'indemnisation des riverains victimes du bruit causé par les aéroports. Dans l'état actuel des réflexions, ce projet de loi concernerait uniquement les riverains d'aéroports civils.

Je souhaiterais que les nuisances phoniques causées aux riverains d'aéroports militaires soient également prises en compte. En effet, pour ces riverains aussi « le bruit coûte cher », comme le soulignait, la semaine dernière, l'auteur d'un article consacré aux communes proches de la base aéronavale de Landivisiau.

Je vous serais donc reconnaissant, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir m'indiquer si des mesures peuvent être également envisagées pour indemniser les riverains des bases aériennes militaires. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'union centriste.*)

M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs les sénateurs, je suis partagé entre le désir de ne pas abuser de votre attention et le désir de vous répondre dans le détail.

Si j'ai pu apparaître vaniteux à certains d'entre vous, en m'accordant des *satisfecit*, je les prie de bien vouloir m'en excuser. Mes paroles exprimaient simplement la passion que j'ai pour le sujet et la joie d'obtenir des résultats.

Monsieur Vizet, il n'y a ni désengagement ni pause, en tout cas pour la restauration des cours d'eau domaniaux. Des crédits supplémentaires ont été affectés. Comme vous tous, j'ai pu constater une certaine dégradation dans l'entretien des cours d'eau, dégradation à laquelle nous devons remédier.

Quant aux barrages, que M. Simonin a également évoqués, s'il y a pause en ce moment, c'est sur certains programmes et tout simplement en raison d'un défaut de concertation. Tous les partenaires, notamment M. Roger pour ce qui concerne la Loire, sont bien d'accord pour admettre qu'il était nécessaire de mener à son terme cette concertation et de réaliser des études complémentaires.

Il n'y a pas de pause dans le sens où il n'y a pas de réduction des crédits affectés à ce programme. J'attends la fin de la concertation et les résultats des études qui seront connus à la fin de l'année. L'Etat prendra, alors, ses responsabilités, bien entendu.

Vous m'avez également interrogé, ainsi que M. Grimaldi, sur les contrats de rivière. J'y accorde beaucoup d'importance car ils me semblent constituer une bonne solution. Ils supposent, en effet, la mobilisation de plusieurs acteurs, mais dans certains domaines d'action seulement, car le reste est du ressort des agences de bassin. Le taux de 10 p. 100 est peut-être trop faible. C'est un point qui mérite réflexion.

Quant à la prévention des pollutions et la question d'un éventuel transfert de responsabilités, je reconnais que la situation actuelle est difficile. Le secrétariat d'Etat ne dispose que de 500 inspecteurs des établissements classés pour 500 000 installations qui relèvent de la loi sur les établissements classés. La disproportion peut paraître, certes, frappante, mais 50 000 installations seulement sont soumises à autorisation et, sur ces 50 000 installations soumises à autorisation, seules 300 installations sont du type Seveso.

J'ai déjà obtenu, l'année dernière, la création de 20 postes d'inspecteur des établissements classés, et 18 cette année. Mais il reste une disproportion, c'est sûr, et l'on peut s'interroger à cet égard. A la demande de mon prédécesseur, un rapport a été déposé par M. Martin, ingénieur général. Il suggère que les installations simplement soumises à déclaration et situées dans des villes de plus de 20 000 habitants passent désormais sous la surveillance du personnel communal.

Je suis ici très prudent, car j'attache beaucoup d'importance aux responsabilités qui incombent à l'Etat dans ce domaine. Des expériences sont actuellement en cours, mais je ne déciderai absolument rien sans une très grande concertation avec les élus. Par conséquent, pour l'instant, je n'ai pas encore pris de décision. Nous devons mener d'autres expériences et réfléchir à de nouvelles façons de faire. Il existe d'autres corps susceptibles de nous aider, les sapeurs-pompiers, par exemple. Etudions toutes les solutions avant d'arrêter un choix.

Pour ce qui est de l'A.N.R.E.D., une erreur dans la transcription des débats au Parlement a fait qu'un certain nombre de crédits de fonctionnement ne lui ont pas été affectés alors que la représentation parlementaire tenait à les lui attribuer. Cette erreur sera corrigée avant la fin de la discussion budgétaire. Ainsi, ce sont plus de deux millions de francs qui seront affectés au fonctionnement de l'A.N.R.E.D., car il est normal que, quand on impose à un organisme des tâches supplémentaires, on lui accorde des moyens supplémentaires.

La politique de modernisation des parcs naturels se poursuit. En 1988, nous y avions affecté 18 millions de francs ; en 1990, nous y affecterons 31 millions de francs.

J'en reviens aux déchets industriels dangereux, question absolument prioritaire. M. Simonin a parlé de la décharge de Montchanin et Mme Bidard-Reydet du procédé Valorga.

Il est vrai que nous rencontrons des difficultés. Je soutiens les efforts de la Semeddira et du conseil régional Rhône-Alpes. Comme je l'ai déjà dit, j'ai été membre de cette société d'économie mixte à titre scientifique avant de l'être en tant que secrétaire d'Etat. Il convient, en effet, de trouver de nouveaux sites pour la décharge des déchets dangereux de classe I.

Nous devons faire face à nos responsabilités et ne pas céder à la démagogie sur cette question qui est assez complexe.

Si nos concitoyens veulent disposer d'un certain nombre de produits dont la production provoque des déchets, il faut en tenir compte et en assumer les conséquences.

En matière de stockage des déchets, nous devons conduire une politique nationale rigoureuse et concertée.

D'une façon générale, je veux mener une politique visant à produire moins de déchets. Je crois, d'ailleurs, monsieur le sénateur, que vous avez des idées à cet égard. Notre production doit être le plus propre possible.

Il convient de produire moins de déchets, disais-je. Des discussions sont actuellement engagées au sein de la Communauté économique européenne, pour mettre en place un label « produits propres ».

J'attire votre attention sur l'importance d'un tel label. En effet, certains de nos partenaires et concurrents de la Communauté économique européenne utilisent des labels établis paraît-il sans intervention de l'Etat, ce qui entraîne des distorsions de concurrence extrêmement importantes.

Si, en 1992, nous avons un seul marché pour les produits sales et douze marchés pour les produits propres, nous n'y arriverons pas !

Manifestement, un effort doit être réalisé au plan communautaire pour produire moins de déchets, grâce à des produits propres et à une labélisation des procédés et des techniques.

Nous sommes en retard en matière de recyclage des déchets. Nous allons recycler une bouteille de verre sur deux ; mais il faut agir de même pour le plastique et le papier.

Par ailleurs, ce que l'on ne peut pas recycler, il faut le détruire. La France doit donc posséder une industrie de la destruction des déchets qui lui permette de ne pas adopter les attitudes d'effroi de certains de nos pays voisins. Ne voulant pas entendre parler de déchets, ils les envoient, en effet, dans d'autres pays, voire en Afrique !

Enfin, ce que l'on ne peut pas détruire, il faut le stocker. La France doit donc mener une bonne politique nationale en faveur des décharges souterraines.

J'en viens au procédé Valorga, que la municipalité d'Amiens a eu le courage d'essayer. A l'époque, j'avais soutenu cet effort et j'avais eu le plaisir d'inaugurer l'usine.

Comme tout prototype, cette usine a connu des problèmes, qui sont liés non au procédé lui-même, mais aux manipulations en amont.

J'ai beaucoup insisté auprès du ministère de l'industrie pour qu'il contribue au sauvetage du procédé et trouve des repreneurs. Ainsi, Gaz de France poursuit l'expérience, notamment avec une installation à Papeete.

Je suis d'ailleurs convaincu que, si l'on arrive à mettre au point une installation utilisant le procédé Valorga et produisant du méthane dans des conditions convenables, elle sera un succès à l'exportation. C'est d'autant plus important que les autres pays sont en retard par rapport à la France sur le plan du traitement des ordures ménagères.

MM. les rapporteurs, M. Grimaldi et M. Mélenchon m'ont posé des questions à propos de l'Ircha. Comme je l'ai dit, j'accorde une grande importance à la poursuite des travaux de cet institut. Grâce à l'aide du Parlement, le secrétariat d'Etat a pu affecter une somme beaucoup plus importante que l'an dernier à des contrats de recherche pour les équipes d'écotoxicologie de l'Ircha.

M. Balaceano a été chargé par le ministre de l'industrie d'étudier les différentes solutions qui pourraient être envisagées pour l'Ircha. Je n'interviens que pour la partie qui concerne mon secrétariat d'Etat. Je suis très attaché au maintien des équipes et je vous tiendrai informé de manière permanente de l'état de ces discussions.

Quelle est la solution à terme ? Je n'ai pas d'idée préconçue sur la question. Je tiens en tout cas à ce que ces équipes continuent à travailler pour l'environnement.

Comme je l'ai souvent dit, on a négligé la recherche sur les produits chimiques et on s'est plus concentré sur les produits du nucléaire, à juste titre d'ailleurs, pour des raisons de sécurité. Mais on s'aperçoit finalement qu'on en connaît plus sur les produits radioactifs que sur les produits chimiques, qui sont pourtant beaucoup plus nombreux et bien difficiles à analyser.

M. Gérard m'a posé une question sur les micro-polluants. Il s'agit, là aussi, d'une sorte de zone frontrière. On commence à se rendre compte qu'il existe de plus en plus de produits chimiques dans l'environnement et que l'on a donc besoin de solides équipes de chercheurs.

Les contrats de recherche que je finance à l'Ircha sont un élément de la politique que j'entends mener afin de renforcer la politique de l'environnement en France grâce à la recherche. Je tenais à le dire. Je serai très attentif à cette question.

M. Simonin s'est quelque peu moqué de moi - gentiment certes - à propos de ma « locomotive verte ». Que voulez-vous ! J'éprouve une grande satisfaction à lui dire que j'ai travaillé avec M. Carignon, à propos du Rhin d'ailleurs.

La conférence des Etats riverains du Rhin, à laquelle j'ai assisté voilà quelques jours, marque une réconciliation historique avec les Pays-Bas. Cette affaire de sels a « empoisonné » nos relations avec ce pays pendant vingt ans. C'est fini ! Une proposition conjointe a été présentée. Et cette fois-ci, c'est la République fédérale d'Allemagne qui a dit non ! Pourquoi ? Tout simplement parce que, d'après de nouvelles études, elle apparaît comme le principal pollueur du Rhin.

Je ne pousse pas de « cocorico » vert ! (*Sourires.*) Mais, il est bon qu'au bout de vingt ans on se rende compte des vrais problèmes.

A la suite de l'accident de l'usine Sandoz, on a constaté qu'il y avait, si j'ose dire, une « poutre chimique » et une « paille salée ». Je suis attaché non pas à pousser un « cocorico », mais à défendre mon pays sur la scène internationale en matière d'environnement.

La France a souvent été injustement attaquée et parfois à juste raison. Il me semble que mes prédécesseurs avaient peut-être eu plus de difficultés à défendre leur pays sur la scène internationale, peut-être la conjoncture actuelle m'est-elle plus profitable ! Je suis modeste.

Je tiens tout de même à signaler au Sénat que la réputation de la France dans le domaine de l'environnement s'améliore constamment. C'est une œuvre à laquelle nous devons tous nous attacher ; et nous devons tous nous féliciter de cette amélioration.

M. Emmanuel Hamel. D'accord ! (*Sourires.*)

M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat. Parfait !

Les crédits prévus pour l'application de la réglementation Seveso sont en augmentation.

Là encore, nous sommes en avance sur nos amis allemands, peut-être parce que nous avons moins d'établissements concernés. Nous remplirons nos obligations. Notre seul problème porte sur les moyens de contrôle.

En ce qui concerne les plans d'exposition aux risques, nous avons réalisé l'an dernier un effort sans précédent. Comme il faut deux ans pour établir un tel plan, les crédits sont reconduits cette année.

Je tiens à rassurer M. Simonin à propos de l'Antarctique. A partir du moment où l'Australie et la France ne ratifient pas la convention de Wellington, le moratoire est *de facto* prolongé indéfiniment.

Rassurez-vous, monsieur Simonin, il n'y aura pas de mines dans l'Antarctique avant longtemps ! Comme de toute manière c'est très difficile à faire, nous avons du temps devant nous pour négocier une nouvelle convention.

J'ai été impressionné par le rapport de M. Martin sur le bruit. Je partage largement son appréciation sur le fait qu'il n'y a pas de Tchernobyl dans ce domaine.

Le bruit, ce n'est pas spectaculaire et on ne peut pas y remédier par des mesures spectaculaires, ce qui ne veut pas dire, comme on le laisse entendre parfois, que les administrations ne font rien.

Il existe une politique de lutte contre le bruit. Il faut sans arrêt la relancer avec vigueur car, trop souvent, on est confronté au découragement, voire à l'idée qu'il n'y a rien à faire, que c'est une fatalité de société, de civilisation. Ce n'est pas le cas ! En conséquence, dans mon administration, nous remobilisons périodiquement l'ensemble des acteurs de la lutte contre le bruit.

Cette lutte revêt plusieurs formes, notamment l'amélioration régulière des produits, qu'il s'agisse des voitures, des avions ou des tondeuses à gazon. Chaque génération nouvelle de produits est plus silencieuse.

En outre, je suis ouvert à vos suggestions. Il faut améliorer le droit. C'est exact, et un de mes collaborateurs peut vous en apporter la preuve en vous remettant un document, un document de cinq cents pages.

M. Emmanuel Hamel. Ce droit est trop compliqué !

M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat. Tout à fait ! Il convient de le simplifier. J'ai donc demandé à mes services d'entreprendre cette tâche de longue haleine.

Il faut également clarifier les compétences. J'en ai parlé à mon collègue, le ministre de l'intérieur, qui convient que la responsabilité de la « police de la tranquillité » soit confiée aux maires. M. Clauzel étudie actuellement cette répartition de compétences.

Je suis également favorable à la relance de la résorption des « points noirs ». Lors du dernier conseil interministériel pour la qualité de la vie, j'ai envisagé cette question avec les représentants du ministère de l'équipement et du logement, responsables de la construction.

Tout d'abord, il ne faut pas créer de nouveaux « points noirs » et, dès l'année prochaine, nous disposerons d'une réglementation adéquate.

Par ailleurs, il est parfaitement exact que les moyens affectés à la lutte contre le bruit et à la résorption des « points noirs » répertoriés ne sont pas à l'échelle des besoins. Des moyens supplémentaires sont nécessaires. J'ai demandé au conseil national pour la lutte contre le bruit de présenter des propositions.

Pour ce qui concerne les avions, ce sujet relève non de ma compétence, mais de celle de M. Delebarre. C'est, en effet, la direction générale de l'aviation civile qui proposera et élaborera les données techniques de la future loi instituant un fonds d'aide aux riverains.

L'administration de l'encadrement est favorable à l'extension des dispositions de ce texte aux atterrissages militaires. Le Gouvernement retiendra-t-il une telle position ? Il y a là une incertitude ! En effet, une telle mesure doit recevoir l'accord du ministre de la défense. Je ne peux pas préjuger le résultat, mais je vous assure que je m'efforcerai d'y parvenir.

Nous commençons, dans ce domaine de la lutte contre le bruit, à engager une politique contractuelle.

Monsieur Martin, vous avez évoqué les deux-roues. Ils font précisément partie de la génération des produits qui s'améliorent.

Depuis 1981, les pots d'échappement des mobylettes ne doivent plus être bruyants, et, en 1983, un arrêté les a rendus indémontables. Si ces engins font du bruit, c'est que les pots d'échappement ont été démontés et qu'il y a eu faute ; cette faute doit être punie. Encore faut-il que la force publique parvienne à identifier le contrevenant !

Par ailleurs, une réglementation de la commission des Communautés rendra plus sévère la réglementation en matière de bruit des cyclomoteurs ; elle prévoira, en principe, quatre décibels en moins.

Monsieur Martin, je partage tout à fait votre souci de la qualité de la vie.

Je ne suis pas un « intégriste » de la nature : pour moi, l'écologie et l'environnement relèvent de l'humanisme ; j'agis pour nos contemporains et pour leur vie quotidienne, et non pour une nature sans hommes.

Certains défenseurs de l'environnement semblent souhaiter que l'espèce humaine disparaisse. Ce n'est pas ma conception de l'environnement ! Ce que nous voulons, c'est préserver la qualité quotidienne de la vie et dégager en quelque sorte un revenu non monétaire. Par conséquent, je suis tout à fait en accord avec vos suggestions.

M. Grimaldi a évoqué les progrès de la lutte contre les pluies acides. Nous avons rencontré des difficultés. Elles justifient un effort de recherche dont vous vous êtes plu à souligner la nécessité.

Nous avons maintenant adopté la réglementation sur les voitures propres. Pour certains, notamment pour nos voisins allemands, il suffit d'équiper les automobiles de pots catalytiques pour régler le problème. Pas du tout !

En effet, si le pot catalytique est une excuse pour avoir cinq voitures par foyer pour aller chercher une baguette de pain à la boulangerie du coin, on n'y arrivera pas ! Ce n'est pas par l'installation de tels pots d'échappement que nous compenserons la pollution due à l'accroissement du parc automobile.

De plus, le pot catalytique laisse échapper le gaz carbonique, qui est la pollution planétaire numéro un.

Donc, attention à l'écologie partielle ! Ne luttons pas contre une pollution continentale, les pluies acides, par une pollution planétaire, le gaz carbonique.

Il faut donc dès maintenant, au sein de la Communauté économique européenne, expliquer à nos amis allemands la nécessité de la limitation de vitesse, la nocivité de la course aux grosses cylindrées et la nécessité de faire des économies d'énergie.

Des efforts doivent également être faits pour les camions ; j'y reviendrai.

Au sujet des carrières, il est exact qu'il y a un manque.

Les grands travaux, les grands programmes autoroutiers nous obligent à rechercher des matériaux. Il nous faudra donc impérativement un schéma départemental. C'est une excellente idée.

Par ailleurs, il faudra entreprendre le « toilettage » de la loi sur les établissements classés car les carrières n'entrent pas dans son champ d'application. Mais il y a aussi le code minier. Il contient, en effet, des dispositions relatives aux agents qui surveillent les carrières. Il est nécessaire de rendre cohérents ces deux textes. Mes services y travaillent avec ceux de M. Fauroux.

De même, l'obligation de remise en état me paraît indispensable. Mon collègue M. Delebarre a d'ailleurs évoqué, à l'occasion d'une visite que nous avons faite en commun du tunnel sous la Manche, la possibilité de réduire la durée de concession accordée aux exploitants de carrières.

M. de Villepin a évoqué le desman ; ce petit insectivore à la trompe gracieuse est maintenant protégé ; en effet, il y en a suffisamment dans un parc national pour garantir la survie de l'espèce.

Il est vrai que le grand tétras, comme l'ours, souffre des problèmes de gestion forestière.

Quant aux ours, je suis surpris et je me félicite de l'extraordinaire mouvement actuel à leur égard. Toutefois, je ne voudrais pas que mes contemporains aient des idées fausses sur la question.

M. Louis de Catuelan. Exactement !

M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat. En effet, il aurait été simple de sauver les ours voilà trente ans, mais c'est beaucoup plus difficile maintenant : il n'y a quasiment plus d'ours en France, au point que je ne voudrais pas vous donner de faux espoirs ; je ne voudrais pas non plus porter sur mes épaules la responsabilité d'une trentaine d'années de difficultés.

Le maintien d'ours sur le territoire français demandera un effort considérable, qui ne sera rendu possible que par le nourrissage - certains intégristes ne le voulaient pas, parce que ce n'est pas naturel - ce qui permettra de fixer ces animaux sur un territoire qu'il conviendra de protéger. Mais peut-être faudra-t-il également les réintroduire, car les ours, pour se reproduire, doivent se rencontrer ; s'ils ne sont pas suffisamment nombreux pour se rencontrer, ce n'est même pas la peine d'en parler !

Par conséquent, si nous voulons tous sauver les ours, nous ne devons cependant pas nous faire de fausses idées avec des mythes ou des emblèmes, car c'est une action très difficile à mener. Ainsi, pour sauver les ours dans les Pyrénées, il est très important que les Pyrénéens soient d'accord. J'ai entendu dire qu'il n'y avait qu'à classer les espaces protégés pour les ours. Toutefois, si j'imposais aux communes le classement en parc national, j'entendrais à juste titre quelques protestations... En effet, il importe, pour classer les espaces, de discuter avec les élus, ce qui ne se fait pas si rapidement que cela !

Je tiens à rectifier un certain nombre de choses : les forêts sont communales et non domaniales. Bien entendu, l'office national des forêts est quelquefois gestionnaire des forêts communales.

Diverses consignes ont été données et des expériences très intéressantes ont été menées, comme le débardage par câbles et le fait que l'on ne trace plus de routes forestières. Certaines routes ont récemment été fermées à ma demande et un incendie criminel a dévasté une vingtaine d'hectares trois jours plus tard ! Je ne voudrais donc pas que des mesures autoritaires, même prises dans les meilleures intentions, se traduisent immédiatement par des représailles sur les

ours ; comme vous le savez, l'enfer est souvent pavé de bonnes intentions. Par conséquent, je préfère une bonne concertation : les choses doivent être dites franchement et nous devons avancer progressivement. Mais, de toute manière, je suis tout à fait d'accord avec MM. de Villepin et Gœtschy : il faut sauver les ours et je m'y emploie.

Ce n'est pas pour autant que nous ne nous occuperons pas aussi des éléphants. M. Gœtschy m'avait déjà interrogé sur ce point. Le problème est en partie réglé par l'interdiction du marché de l'ivoire. Toutefois, nous sommes maintenant tenus d'aider nos amis africains - nous allons d'ailleurs organiser une réunion à cet égard - à gérer les problèmes que rencontre sur place la population et à faire en sorte que les revenus perdus par la suppression du marché de l'ivoire soient remplacés par des revenus provenant du tourisme de vision. Si nous étions intervenus de façon autoritaire, sans aider ces personnes, nous aurions alors failli à nos responsabilités.

Les conservatoires régionaux - je reprendrai moi-même des parts - sont souvent des associations dans lesquelles figurent des collectivités locales. Il est donc normal que le financement soit plutôt local, ce qui est d'ailleurs très positif. Le conservatoire des sites alsaciens a déjà protégé 2 500 hectares - c'est considérable ! - avec un budget de l'ordre de 7 à 8 millions de francs.

Cela dit, le secrétariat d'Etat chargé de l'environnement ne se dérobe pas. Nous avons déjà apporté un concours ponctuel à ces conservatoires régionaux en débloquent 600 000 francs de crédits pour des achats effectués à l'occasion de la réparation de l'accident Sandoz, pour des achats d'espaces naturels. De même, mon département ministériel a aidé d'autres conservatoires du même type à acquérir d'autres espaces dans la Crau ou sur la Loire.

Une somme de 250 000 francs a été attribuée pour le fonds d'intervention pour la qualité de la vie, afin d'aider l'ensemble de ces conservatoires à se structurer en fédérations. C'est une initiative magnifique qu'il faut aider.

M. du Luart, qui est passionné par les questions de chasse et de pêche, a regretté qu'il n'y ait qu'un secrétariat d'Etat pour l'environnement.

Si M. Carignon était effectivement ministre, il était cependant ministre délégué auprès du ministre de l'équipement. Je me suis toujours demandé comment il pouvait faire, en cas d'arbitrage avec le ministère de l'équipement. Dans la situation actuelle, c'est le Premier ministre qui est le ministre de l'environnement.

Il faut, bien sûr, améliorer les choses et les transformer. Les ministères de l'environnement - chacun s'en rend compte et la discussion de ce soir le prouve - ont une importance plus grande dans les différents pays industriels. Tour à tour, nos voisins font les mêmes choix que nous. Ainsi, il a fallu attendre Tchernobyl pour qu'un ministère de l'environnement et de la sécurité nucléaire soit créé en République fédérale d'Allemagne ; auparavant, c'était le ministère de l'intérieur qui étudiait ces problèmes.

Ces ministères étant récents chez nos voisins, la comparaison des budgets est quelque peu complexe. C'est comme si l'ensemble du C.E.A. et l'institut de protection nucléaire étaient compris dans le ministère de l'environnement. Cela fait tout de suite une somme très importante.

Les Pays-Bas dépensent beaucoup plus pour l'environnement que la France, pour la simple raison que leur petit territoire est très menacé : si ce pays n'y consacrait pas autant d'argent, il serait envahi de lisier de porc, etc. C'est donc tout à fait normal. Mais le plan national pour l'environnement, « le Plan vert », répondra à beaucoup de vos interrogations sur la structure.

M. du Luart m'a interrogé sur l'aménagement rural. Je serais, bien sûr, ravi qu'il y ait un ministère de l'aménagement rural. J'en parlerai bientôt à M. Nallet.

Quant à la question des décharges, nous avons en effet un plan de résorption en cinq ans des « décharges brutes » S'agissant des décharges dites « sauvages » - n'importe que citoyen se débarrassant, par exemple, d'un vieux réfrigérateur - peut créer une décharge sauvage - il est très difficile pour l'administration de les connaître toutes.

J'ajoute que la responsabilité communale est importante dans la lutte contre les décharges sauvages. Nous devons, là encore, faire en sorte que notre système fonctionne bien et que la coopération intercommunale soit toujours favorisée

En effet, il est plus facile d'agir à plusieurs. En tout cas, j'ai donné instruction aux préfets d'établir un rapport sur la situation progressive de cette résorption, qui, si elle est difficile, est cependant indispensable.

M. du Luart m'a interrogé sur l'aquaculture. Je tiens à le rassurer : le système de déclaration des plans d'eau ne sera pas reporté. Nous avons déjà veillé - cela a été adopté par le Parlement - à ce que les conséquences de la non-déclaration ne posent pas de problème aux propriétaires d'étangs. Même s'ils ne déclarent pas les plans d'eau, ils ne perdent pas leurs droits définitivement ; ils les retrouvent dès qu'ils font une déclaration, même s'ils la font avec retard. Cette question a donc perdu de son acuité.

Quant à l'autorisation de pêcher dans les plans d'eau fermés, un aménagement législatif est actuellement à l'étude. Il y aura autorisation moyennant le paiement d'une taxe piscicole.

Je suis en revanche quelque peu inquiet sur le sentiment qu'a M. du Luart d'une absence de concertation. Au contraire, j'ai accompli beaucoup d'efforts pour qu'une concertation ait lieu sur les questions de chasse, notamment avec les chasseurs. M. Bougrain-Dubourg, l'animateur de télévision bien connu, qui avait eu maille à partir avec des organisations de chasseurs, est d'ailleurs venu récemment me voir avec le président de l'union des fédérations de chasseurs pour me dire qu'il fallait soutenir le projet de directive sur la protection des habitats. Les chasseurs et les protecteurs sont donc venus ensemble. Par conséquent, la concertation indispensable dans ce domaine existe bien.

En ce qui concerne la réforme des associations de chasse agréées, j'ai dit et je répète devant la représentation nationale qu'il faut maintenant garantir, à mon avis, le droit de non-chasse. En effet, dans notre société, une partie de plus en plus importante de nos contemporains est scandalisée par l'idée qu'elle ne peut pas protéger sur sa propriété le gibier et la faune ; elle ne comprend pas cette atteinte à la propriété. Cela touche vraiment au sentiment profond d'une grande partie de notre population qui ne chasse pas.

Pour autant, je rassure M. du Luart : il n'est pas question de supprimer en quoi que ce soit les associations communales de chasse agréées, qui ont montré une très grande efficacité dans la rationalisation et la mise en commun de la gestion du territoire et de la faune. On oublie, quand on critique les A.C.C.A., que la situation antérieure était nettement pire : c'était un fouillis indescriptible. Ces associations ont donc constitué un progrès ; il est indispensable d'aller encore au-delà et de garantir le droit de non-chasse. J'ai d'ailleurs demandé aux chasseurs eux-mêmes de me faire une proposition à ce sujet. Vous constatez donc que la concertation est extrêmement importante.

Je tiens à dire à M. Cartigny que son plan plastique me paraît constituer une excellente idée. Je fais attention autant aux formes de production qu'aux formes d'utilisation ou d'élimination pour voir si un produit est propre ou pas. Le plastique à l'amidon ne doit pas être produit de façon polluante dans de grandes cultures industrielles avec des pesticides. Mais l'amidon dans le plastique et la biodégradabilité des plastiques me paraissent constituer de bonnes choses. Je donne en tout cas l'assurance à M. du Luart que, pour ma part - je ne sais pas ce qu'il me proposera lui-même - je vais ravailler avec les professionnels et les industriels à un plan plastique en France.

Mais nous devons faire attention aux idées trop simples, car le plastique présente des avantages, y compris sur le plan de l'écologie, qu'il ne faudrait pas méconnaître.

Ainsi, nous sommes confrontés à quelques problèmes, s'agissant de nos bouteilles d'eau minérale. Certains de nos voisins soutiennent que la matière plastique n'est pas belle. Mais il importe de remarquer qu'elle n'est pas toxique. De plus, elle est beaucoup moins lourde que le verre, ce qui permet de réaliser des économies d'énergie à l'occasion du transport. Lorsque l'on met l'eau en bouteilles, un camion de P.V.C. est nécessaire pour des bouteilles en plastique, alors qu'il faut quarante-cinq camions pour transporter le verre avéré. Par conséquent, le problème n'est pas si simple ; faisons attention à l'écologie partielle, évitons les raisonnements trop implémentistes ! Faisons un plan plastique avec les industriels, mais ne condamnons pas tout de suite cette matière.

Je dois rassurer, par le biais de M. Chérioux, M. Oudin, par la protection du littoral constitue l'une de mes priorités - il a d'ailleurs fait l'objet d'une communication « littoral ».

Qu'il s'agisse de l'urbanisme, du respect des prescriptions dans la zone littorale, du paysage, des déchets ou de l'eau, j'ai accordé à ces questions une importance à la mesure des problèmes que vous avez décrits.

En ce qui concerne les lignes électriques souterraines, une convention a été signée entre E.D.F. et le ministère de l'environnement ; E.D.F. prévoit 16 millions de francs pour enterrer ses lignes. Toutefois, une participation de 25 p. 100 est demandée aux communes, lesquelles trouvent parfois que c'est trop ! Il existe donc une petite difficulté sur ce plan. Par ailleurs, les télécommunications entrent environ 5 000 kilomètres de lignes par an. Par conséquent, cet effort de mise en souterrain des lignes se poursuit, même si ce n'est pas toujours facile.

Enfin, pour répondre à la question sur les nitrates, qui concerne plus particulièrement la Bretagne, j'ai soutenu dans ma communication « littoral » l'idée de contrat de baie, de manière que les choses puissent être mises en commun ; j'ai d'ailleurs recommandé aux agences de bassin de bien inscrire comme priorité, dans leur prochain programme, l'assainissement du littoral.

De même, dans ma communication « littoral », j'ai demandé que toutes les stations d'épuration sur le littoral incluent un étage « dénitrification et déphosphatation ».

Enfin, s'agissant de la lutte contre les nitrates d'origine agricole, la réglementation sur les installations classées a été étendue aux élevages, et ce quels qu'ils soient ; en effet, l'élevage industriel étant une industrie, il lui faut appliquer les prescriptions industrielles de lutte contre la pollution.

De même, les professionnels doivent faire des efforts pour accroître les capacités de stockage du lisier. Le lisier étant un fertilisant, il pourrait ainsi être stocké puis vendu à ceux qui en ont besoin. Il faut donc créer des banques de lisier.

La « directive nitrate » est encore en discussion car des problèmes se posent sur l'étendue des territoires qui seraient soumis à cette réglementation, sur la solidarité financière éventuelle qu'elle rendrait nécessaire, etc.

Vous avez raison, monsieur le sénateur, d'attirer l'attention sur les problèmes de la concurrence ; nous y serons extrêmement attentifs.

Vous avez aussi évoqué la question des automobiles. Ce dossier n'est pas clos car nous devons encore compléter la réglementation européenne et l'étendre aux poids lourds. Sur ce point, les Suisses et les Autrichiens ont pris des mesures très vigoureuses, qui posent de nombreux problèmes à tous les Européens. Nous devons donc réfléchir également à cette question.

Enfin, je tiens à rassurer Mme Bidard-Reydet : notre budget d'aide aux associations, qui avait été rétabli l'an dernier au niveau auquel Mme Bouchardeau l'avait porté avant que n'interviennent des réductions entre 1986 et 1988, est augmenté, cette année, de 4 millions de francs, ce qui représente une progression de 20 p. 100.

En tant que militant d'association, j'attache une grande importance à la démultiplication des efforts et à la vigilance des associations. Leur rôle est souvent de nous alerter. Dans le domaine du nucléaire, par exemple, qu'a évoqué M. Mélenchon, il est bien certain qu'elles sont très utiles. A Nogent-sur-Seine, c'est bien une association qui a fait analyser les algues et décelé l'existence d'un incident.

Je répondrai maintenant brièvement aux autres questions de M. Mélenchon.

S'agissant des eaux pluviales, l'exemple le plus frappant est celui de l'aéroport d'Orly. Lorsqu'il pleut, le kérosène qui s'est échappé et toutes sortes de saletés sont emportés par l'eau, d'autant plus facilement qu'il s'agit de vastes aires bétonnées, et se retrouvent finalement dans l'Orge. Il y a donc là une source de pollution grave.

De même, en été, à Paris, la Seine souffre avant tout des eaux d'orage qui, après une sécheresse de plusieurs semaines, entraînent toute la poussière accumulée, ce qui provoque un choc terrible pour le fleuve.

Par conséquent, la pollution par les eaux pluviales est, en effet, un de nos nouveaux soucis. Ce n'est d'ailleurs pas seulement un problème de pollution. Il suffit de voir ce qui s'est passé à Nîmes, où les eaux pluviales ont causé les dégâts que chacun sait. Il faut donc prévoir une nouvelle instruction technique en matière d'urbanisme et travailler davantage à l'hydrologie urbaine.

Quant au transport des matières dangereuses, c'est une question qui me préoccupe beaucoup. Il ne se passe pas une semaine sans qu'un camion transportant des matières dangereuses soit impliqué dans un accident. Par conséquent, des améliorations continues doivent être apportées au matériel de transport de ces matières dangereuses et à l'établissement des itinéraires. Les préfets sont en effet chargés de définir des itinéraires particuliers pour le transport de matières dangereuses.

Enfin, les centrales nucléaires ont effectivement connu des incidents au cours de l'été. S'ils n'ont pas eu de conséquences, ils révèlent cependant que nous sommes passés d'un problème de matériel à un problème d'organisation de la maintenance. Dans quelques années, se posera un problème de déclassement et de vieillissement des centrales : que ferons-nous des anciennes installations ?

La sécurité nucléaire a donc maintenant une histoire. L'administration, à l'évidence, doit évoluer au fur et à mesure que des problèmes nouveaux de sécurité se posent. Nous devons toujours apprendre et ne jamais baisser la garde.

Dès que nous avons été avertis - par le service central de sûreté des installations nucléaires - de ces incidents de maintenance, M. Fauroux et moi-même avons adressé une lettre très ferme à la direction générale d'Electricité de France, lui enjoignant de nous préciser rapidement quels moyens elle comptait engager pour enrayer la multiplication des incidents. Je suis cette affaire de très près, comme toutes les questions relatives au nucléaire, dont, vous le savez, j'avais fait, voilà quelque temps, une de mes spécialités.

Monsieur Martin, l'usine de Dieulouard soulève, en effet, deux problèmes.

D'une part, l'enclavement de l'usine dans une zone urbanisée provoque, évidemment, l'hostilité des riverains et crée de nombreuses difficultés. Peut-être l'usine devrait-elle déménager, comme cela arrive parfois. La responsabilité de l'entreprise n'est, cependant, pas toujours engagée : la construction des maisons est souvent postérieure à l'implantation de l'usine.

D'autre part, le traitement des effluents a fait l'objet d'une enquête, à l'issue de laquelle le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable à la réouverture de l'usine. Le dossier est actuellement entre les mains de la D.R.I.R., la direction régionale de l'industrie et de la recherche. Bien entendu, cette entreprise ne pourra recommencer à fonctionner tant qu'une solution satisfaisante n'aura pas été trouvée en ce qui concerne les effluents.

Vous ayant fait part, dans mon intervention liminaire, de ma satisfaction devant l'avis favorable du comité de bassin de l'agence Rhin-Meuse sur le magnifique programme de dépollution du fleuve, je ne saurais évidemment laisser faire quelque chose qui irait en sens contraire.

Monsieur Gérard, étant Breton moi-même, je suis, bien sûr, très attentif à ce qui se passe en Bretagne. Le secrétariat d'Etat à l'environnement ne dispose malheureusement d'aucun crédit pour le nettoyage des plages. Je vais essayer de remédier à cette situation.

En effet, dans la suite de l'aide que mon département ministériel va apporter après le passage du cyclone Hugo sur la Guadeloupe, une action de nettoyage des plages de l'île pourrait être lancée. C'est donc un problème qui me préoccupe.

Vous m'aviez d'ailleurs déjà posé cette question l'an dernier et je vous prie de me pardonner de ne pas être en mesure de vous fournir une réponse plus précise. Veuillez croire que votre obstination aura malgré tout contribué à ma prise de conscience.

En conclusion, monsieur du Luart, je veux bien retirer la « locomotive verte », mais je le fais à regret car, avec votre aide, je suis certain qu'elle aurait pu devenir le « T.G.V. vert ». (*Sourires. - Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. Jean Simonin, rapporteur pour avis. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Simonin, rapporteur pour avis.

M. Jean Simonin, rapporteur pour avis. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie des réponses que vous venez de donner aux questions posées par la commission des affaires économiques et du Plan.

Si vous le permettez, j'apporterai ma contribution à la recherche de solutions tendant à l'élimination des déchets, en particulier des déchets en plastique.

Pour une très grande partie, les déchets proviennent d'emballages de nature et de destination diverses. Certains peuvent être éliminés, soit par compostage, soit par incinération mais il en est d'autres pour lesquels toute élimination est impossible.

Dans ces conditions, ne conviendrait-il pas de demander aux industriels, ou même d'exiger d'eux, que leurs bureaux de recherche, leurs laboratoires, en même temps qu'ils mettent au point de nouveaux produits destinés à la production d'emballages, trouvent des méthodes permettant de les éliminer, sans risque pour la sauvegarde de l'environnement lorsque ces emballages seront devenus des déchets ?

M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Brice Lalonde, secrétaire d'Etat. C'est là une excellente suggestion, monsieur le rapporteur pour avis. Je ne sais si une telle disposition devrait être d'ordre législatif ou d'ordre réglementaire, mais il est certain qu'aucune entreprise ne devrait avoir la possibilité de produire sans avoir, au préalable, envisagé l'impact de son produit sur l'environnement et donc sans avoir prévu d'en faciliter l'élimination.

M. le président. Nous allons procéder à l'examen et à vote des crédits concernant l'environnement et figurant aux états B et C, puis nous examinerons l'article 73 rattaché à l'environnement.

ETAT B

M. le président. « Titre III, 24 738 955 francs. »

La parole est à M. de Catuelan.

M. Louis de Catuelan. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'aimerais obtenir de vous quelques explications supplémentaires, auxquelles mon vote sera subordonné, et vous interroger sur un point que vous n'avez pas abordé et qui est pour moi objet d'inquiétude.

Monsieur le secrétaire d'Etat, on loue plus difficilement qu'on n'égratigne ! Aussi bien, quand on a une critique à formuler, on se doit de le faire.

Avant d'aborder la protection de la faune et de la flore - sujet sur lequel je crains de ne pas m'exprimer avec autant d'humour que M. de Villepin tout à l'heure - j'évoquerai l'A.N.R.E.D. et les décharges sauvages ainsi qu'une question très importante concernant la Commission des communautés.

L'A.N.R.E.D. peut mieux faire ; c'est un constat. Je suis convaincu de la nécessité d'éliminer les produits dangereux, mais je ne pense pas que les incitations actuelles soient malgré de nombreuses circulaires préfectorales, de nature à mobiliser l'opinion. Cela est surtout vrai pour les petits pollueurs, mais les petits ruisseaux font les grandes rivières !

Notamment en ce qui concerne le ramassage des huiles usées, les contraintes sont telles à l'heure actuelle que l'on n'obtiendra pas grand succès avec les méthodes prônées. Il va falloir faire preuve de plus d'imagination si l'on veut que les huiles soient collectées. Or on en trouve beaucoup et un peu partout.

En ce qui concerne les décharges dites « sauvages », malheureusement, un grand problème se pose. Ces décharges relèvent de la responsabilité des maires, mais on leur donne peu de moyens pour les résorber, malgré la bonne volonté du plus grand nombre. Ces décharges sont une plaie pour les sites et elles peuvent aussi être dangereuses. Or, à l'heure actuelle, quand on porte plainte, même en apportant des preuves - même quand un camion, comme cela s'est vu récemment, défonce la porte d'une décharge qu'on a fermée - la plainte n'aboutit jamais.

J'en viens à la protection de la faune et de la flore. Vous savez, monsieur le secrétaire d'Etat, sur ce sujet n'importe qui peut dire n'importe quoi. Ce sont d'ailleurs, en général, ceux qui font le plus de bruit qui disent n'importe quoi.

Je tiens, tout d'abord, à vous féliciter pour la position de la France au sujet de la conférence de Wellington. Vous avez eu raison. Vous avez également raison de vouloir protéger la faune et la flore. Il y a, certes, beaucoup à faire, à condition

tefois de rester dans les limites du raisonnable. A ce jet - ce n'est pas une impertinence - j'ai constaté une erreur et un oubli dans vos propos.

L'erreur concerne le lynx. Il n'existait plus sur notre territoire depuis longtemps et je ne pense pas que sa réintroduction soit une bonne chose, notamment pour le gibier. *(Applaudissements sur les travées du R.P.R.)*

Je m'en étais déjà ouvert à votre prédécesseur. Je l'avoue, n'avais pas été entendu.

L'oubli, dans votre nomenclature, l'espèce manquante, c'est l'homme, c'est-à-dire l'indigène vivant dans les zones concernées. C'est aussi une espèce rare, qu'il faut traiter convenablement, en lui permettant de vivre de ses récoltes, l'autorisant à réguler le nombre des sangliers, en ne laissant pas des carnassiers décimer ses troupeaux.

Je dis oui à une agriculture de qualité, permettant le retour d'espèces en voie de disparition. Mais cette agriculture de qualité n'étant guère rentable, elle exige d'être soutenue. Il y a une aide qui irait dans le bon sens. Nous sommes prêts à l'accueillir.

Il y aurait beaucoup d'autres choses à dire en ce qui concerne notamment les problèmes de l'eau que je connais bien mais, un dimanche matin, il n'est pas convenable d'abuser du temps de chacun. Je formulerai donc une dernière réflexion d'ensemble.

Je suis de ceux qui pensent qu'on a trop délégué à la Communauté et que, finalement, on éviterait beaucoup d'histoires en traitant certains problèmes au Parlement avant qu'ils ne soient étudiés à Bruxelles.

J'éprouve quelques inquiétudes à ce sujet, mes chers collègues, d'autant que la Commission de Bruxelles a proposé la création d'une agence européenne de l'environnement, créant un organisme qui aurait la bénédiction de la présidence française et de l'appui, monsieur le secrétaire d'Etat.

Plus inquiétant encore, l'institution de cet organisme serait décidée alors même que l'on ne connaît ni les missions, ni les compétences, ni les moyens d'action de celui-ci. En revanche, on est prêt à appliquer le schéma de procédure.

Pouvez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat, nous dire ce qu'il en est exactement de cette grave décision ? Si elle a finalement été prise. Dans l'affirmative, il y aurait, à l'évidence, violation de deux règles importantes de l'Acte unique. Le Parlement devrait en être saisi.

M. Emmanuel Hamel. Tout à fait !

M. Louis de Catuelan. Monsieur le secrétaire d'Etat, après les critiques, le baume (*Sourires*) : pour me faire pardonner mon impertinence, j'ai le plaisir de vous dire que mon groupe votera votre budget.

M. le président. La parole est à M. Cartigny.

M. Ernest Cartigny. En préambule à cette explication de vote, je voudrais vous demander, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir excuser notre collègue M. Louis de Catuelan, qui devait, ce soir, au cours de la discussion de votre budget, vous entretenir d'un sujet trop précis pour que je puisse me faire son interprète. Il aura sans doute l'occasion d'évoquer devant vous à une autre occasion.

Pour ma part, je vous ai écouté avec beaucoup d'attention et de sympathie. Par l'intermédiaire de M. de Villepin, vous avez été l'occasion d'un souffle d'oxygène et de sourires dans ces nuits blanches et laborieuses. Je vous ai vu, paladin du ramisme triomphant, imperturbable et péremptoire, raser l'ours et faire chanter l'oiseau, sans oublier d'égratigner quelque passage quelque voisin allemand ou espagnol inconséquent. Que brûlent un peu plus nos forêts, que souffle l'ouragan, rien apparemment ne semble vous décourager. Vous n'avez pas ainsi, monsieur le secrétaire d'Etat, « l'ange blanc de l'environnement ». (*Sourires.*)

Puisqu'il arrive que la foi puisse soulever des montagnes, le groupe du rassemblement démocratique et européen vous porte son appui et votera vos crédits, en espérant qu'avec ce budget bien misérable - ne s'agit-il pas là d'un risque majeur dont vous avez hérité ? - vous parveniez à transformer les intentions en réalité.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?... Je mets aux voix les crédits figurant au titre III. *(Ces crédits sont adoptés.)*

M. le président. « Titre IV, 42 530 744 francs. » - *(Adopté.)*

ÉTAT C

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme, 93 298 000 francs.

« Crédits de paiement, 33 400 000 francs. » - *(Adopté.)*

« Titre VI. - Autorisations de programme, 529 202 000 francs.

« Crédits de paiement, 208 660 000 francs. » - *(Adopté.)*

Il nous reste à examiner l'article 73 du projet de loi de finances.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE V. - ENVIRONNEMENT

« Art. 73. - Le Gouvernement présentera chaque année, en annexe au projet de loi de finances et pour la première fois à compter du projet de loi de finances pour 1991, un état présentant l'ensemble des crédits inscrits dans la loi de finances de l'année en cours et dans le projet de loi de finances en faveur de la protection de la nature et de l'environnement.

« Cet état récapitulera également l'ensemble des dépenses des collectivités locales et des établissements publics au cours de l'année précédente. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix l'article 73.

(L'article 73 est adopté.)

M. le président. Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi concernant l'environnement.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au lundi 4 décembre 1989, à neuf heures quarante-cinq, quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1990, considéré comme adopté par l'Assemblée nationale, aux termes de l'article 49, alinéa 3, de la Constitution (nos 58 et 59, 1989-1990).

M. Roger Chinaud, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie. - Moyens des services et dispositions spéciales :

Travail, emploi et formation professionnelle et les services communs du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et du ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale :

M. Maurice Blin, rapporteur spécial (rapport n° 59, annexe n° 37) ; M. Louis Souvet et M. Jean Madelain, rapporteurs pour avis de la commission des affaires sociales, (travail, emploi et formation professionnelle, avis n° 63, tome IV).

Services du Premier ministre :

II. - Secrétariat général de la défense nationale :

M. Henri Collard, rapporteur spécial (rapport n° 59, annexe n° 32) ;

III. - Conseil économique et social :

Mme Paulette Fost, rapporteur spécial (rapport n° 59, annexe n° 33).

Budget annexe des Journaux officiels :

Mme Paulette Fost, rapporteur spécial (rapport n° 59, annexe n° 39).

Solidarité, santé et protection sociale :

M. Jacques Oudin, rapporteur spécial (rapport n° 59, annexe n° 36) ; M. Louis Boyer, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (santé et action sociale, avis n° 63, tome II) ; M. Charles Descours, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (sécurité sociale, avis n° 63, tome III).

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1990

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1990 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits du projet de loi de finances pour 1990.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1990 est fixé au mercredi 6 décembre 1989, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le dimanche 3 décembre 1989, à u heure vingt.)

*Le Directeur
du service du compte rendu sténographiqu
JEAN LÉGRAND*

Erratum

au compte rendu intégral de la séance du 23 novembre 1989

LOI DE FINANCES POUR 1990

Page 3683, 2^e colonne, dans le texte proposé par l'amendement n° 1-166 pour l'article additionnel après l'article 1 3^e alinéa, 2^e ligne :

Au lieu de : « Si le réemploi est affectées conformément ces dispositions, les plus-values effectuées au réinvestissement... »,

Lire : « Si le réemploi est effectué conformément à ces dispositions, les plus-values affectées au réinvestissement... »